

746^{ème} Séance

Séance Publique
du mardi 8 octobre 2013

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 12 SEPTEMBRE 2014 (N° 8.190)**

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I - ANNONCE DU RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE LOI (p. 8724).
- II - ANNONCE DU DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI SUR LE BUREAU DU CONSEIL NATIONAL ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION (p. 8724).
- III - POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2013 (p. 8725).

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE

DE L'ANNEE 2013

Séance Publique

du mardi 8 octobre 2013

Sont présents : M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National ; M. Christophe STEINER, Vice-Président du Conseil National ; M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLO, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.

Absent excusé : M. Alain FICINI, Conseiller National.

Assurent le Secrétariat : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; M. Sébastien SICCARDI, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mme Stéphanie CHOISIT, Chargée de Mission pour les Affaires Sociales ; M. Jean-Charles de SIGALDY, Chef de Section ; Mlle Camille BORGIA, Elève-fonctionnaire ; Mlle Eloïse CROZET, Suppléante ; Mlle Audrey VINCELOT, Secrétaire-Sténodactylographe.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Madame ROSABRUNETTO, Monsieur COLLE, chers collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

I.

ANNONCE DU RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE LOI

En premier lieu, je voudrais excuser l'absence de notre collègue M. Alain FICINI qui est en déplacement pour l'U.I.P. et commencer l'ordre du jour avec l'annonce du retrait d'une proposition de loi.

Par lettre en date du 8 octobre 2013, M. C. BOISSON, en sa qualité de co-signataire de la proposition de loi, n° 183, concernant la transmission aux enfants du nom de famille de la mère, m'a informé de son souhait de retirer ce texte.

Cette proposition de loi est donc retirée.

(Retiré).

Enfin, je vous rappelle que, comme à l'accoutumée, l'ensemble de cette Séance Publique sera intégralement diffusé sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

II.

ANNONCE DU DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI SUR LE BUREAU DU CONSEIL NATIONAL ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION

M. le Président.- L'ordre du jour appelle maintenant, en vertu de l'article 70 du Règlement intérieur, l'annonce du dépôt sur le Bureau du Conseil National, ce jour, d'une proposition de loi. Il s'agit de la :

Proposition de loi, n° 208, de M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Alain FICINI, Mmes Beatrice FRESKO-ROLFO, Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION, Thierry POYET, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Mmes Valerie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA modifiant certaines dispositions du Code civil relatives au nom de famille et instaurant une procédure de reconnaissance anticipée de l'enfant à naître.

Elle a été déposée sur le Bureau du Conseil National ce jour.

En vertu de l'article 70 de notre Règlement intérieur, une analyse succincte de l'économie générale de cette

proposition de loi peut être donnée par l'un de ses auteurs.

Mme B. FRESKO-ROLFO, je vous en prie.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne peux que me féliciter du dépôt de cette proposition qui était attendue par les Monégasques. Je l'ai indiqué hier, j'en ai parlé lors de ma déclaration de politique générale, les signataires de la proposition ont désiré faciliter la position du nom de jeune fille de la mère au nom de l'enfant en sa qualité du nom d'usage. Nous avons aussi facilité les procédures de changement de nom pour permettre la préservation des noms menacés d'extinction. Enfin, nous avons aussi pensé à la reconnaissance anticipée de l'enfant à naître.

Cette proposition sera examinée lors des prochaines séances législatives et en tant que Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, j'espère qu'elle obtiendra l'unanimité de vos votes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Mme FRESKO-ROLFO.

Je propose, compte tenu de son objet, qu'elle soit renvoyée devant la Commission des Droits de la

Femme et de la Famille, laquelle a d'ailleurs déjà débuté son examen.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est renvoyée devant cette Commission.

(Renvoyé).

III.

POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2013

M. le Président.- Nous allons reprendre nos travaux là où nous nous sommes arrêtés hier soir, à savoir à la Section 7 - Equipement et Investissements, Chapitre 3 - Equipement portuaire.

Je vais donc reprendre le tour de parole pour les interventions en vous demandant à tous d'être le plus concis sachant que l'examen de ce projet de Budget Rectificatif doit se terminer ce soir.

Je vois déjà M. CLERISSI qui souhaite intervenir sur ce sujet.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

Secrétaire Général.-

CH. 3 - EQUIPEMENT PORTUAIRE

703.901 - Bassin Hercule Répar. Ouvr. Exis.	355.000
703.902 - Elarg. Quai E-Unis Epi central.....	100.000
703.904 - Superstruct. Digue flottante.....	2.300.000
703.906 - Aménagement Avant Port	4.237.000
703.934 - Reamenagement Port Fontvieille.....	100.000
703.935 - Construc. sur Terre Plein Digue	1.400.000
703.940 - Ouvrag. Maritimes & Portuaires.....	30.000
703.9405 - Urbanisation en Mer - Etudes	<u>600.000</u>
	<u>9.122.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Concernant l'Équipement Portuaire, je vous l'ai dit de manière ironique hier soir, Monsieur le Ministre, qu'en effet vous aviez dit que l'année 2013 serait l'année du port, mais je comprends très bien le souci, il y a notamment le terre-plein qui se trouve en dessous du Fort Antoine, il y a l'ancien Yacht Club qui va être affecté pour un temps à l'École Internationale, il y a aussi les travaux sur la darse nord et tout cela fait que le port est en perpétuel chantier et le sera encore pendant longtemps.

Ce que je voulais dire surtout c'est que bien évidemment on ne vous demande pas de réaliser dans les deux mois les travaux d'aménagement complets du Port Hercule, cela aurait été un miracle et on vous aurait appelé l'enchanteur Merlin... mais je crois qu'il va falloir fixer une échéance et, peut-être un jour, faire une Commission Plénière d'Étude concernant les Grands Travaux lors de laquelle nous serait exposé un plan définitif de ce que serait justement le port à l'horizon 2017/2018, savoir exactement où on en est.

On a, en effet, eu un slide que vous nous avez fait passer concernant les abords du Yacht Club une fois terminé, tout aménagé avec le revêtement qui été choisi, c'est magnifique. Mais on aurait aimé avoir un plan global pour savoir ce qu'allait devenir le port à l'horizon et c'est vous qui allez nous dire à quel horizon.

De même pour le port de Fontvieille, j'en profite ici puisque c'est le chapitre qui concerne l'Équipement Portuaire. On a un problème sur le port de Fontvieille, c'est un port qui est, pour le moment, fait un peu de bric et de broc et on aimerait qu'un jour il soit terminé et que ce soit un véritable lieu de promenade pour les Monégasques, les touristes et les plaisanciers.

J'aimerais aussi parler de l'Héliport qui fait partie du port de Fontvieille puisqu'il est dans le prolongement, et qui est dans un état vraiment catastrophique. Alors, je sais bien qu'il va falloir un jour ou l'autre....

(Inaudible, quelqu'un intervient hors micro).

... voilà, c'est prévu, alors peut-être lors d'une C.P.E. des Grands Travaux lorsque vous reviendrez puisqu'il y en a une qui est prévue, on en reparlera à ce moment-là.

Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CLERISSI, merci. Je dis quelques mots et ensuite Madame GRAMAGLIA présentera plus en détail, bien sûr.

L'année du port, évidemment, lorsque j'ai annoncé cela, je ne pensais pas que le port serait fini à la fin de l'année 2013. Ce que je voulais dire, répondant d'ailleurs au souhait du C.S.A., c'est qu'au cours de cette année nous devons prendre les décisions qui permettent de répondre à votre question, c'est-à-dire d'avoir un échancier et à ce titre nous avons pris deux décisions très importantes.

La première, nous avons définitivement acté la construction du bâtiment de la digue nord. Je rappelle qu'un premier projet avait été arbitré il y a longtemps, il n'a jamais été mis en œuvre mais il avait été arbitré il y a cinq ou six ans. Ce projet, lorsque le Gouvernement a souhaité le réactualiser, j'ai demandé à Mme GRAMAGLIA de faire une vue en 3 D à partir de l'endroit où se trouve Riva, face au futur Yacht Club et on s'est aperçu en positionnant la vue à la hauteur du sol que la tour qui était prévue au bout de la digue nord cachait le Yacht Club, ce qui était quand même curieux. Donc, on a fait arbitrer au Prince Souverain la proposition du Gouvernement de changer et de faire un bâtiment très plat. Donc, cela est acté et les travaux vont commencer, Mme GRAMAGLIA va vous le préciser, mais en tout cas tout ce qui précède l'ouverture du chantier est en route.

Deuxième décision très importante prise, les travaux de la darse nord, c'est-à-dire un calendrier de travaux pour installer la collection de voitures du Prince Souverain, faire un parking et donc libérer de l'espace pour renouveler le Centre Commercial de Fontvieille. Lorsque j'ai rencontré les commerçants qui occupent aujourd'hui leur Kiosque sur le quai de la darse nord, évidemment ils étaient un peu déçus de voir leur contrat non renouvelé en mars 2014 - toutefois, c'est une occupation précaire ils n'ont droit à aucun renouvellement - mais certains m'ont dit merci, maintenant on sait... parce qu'avant on ne savait pas.

Donc ce sont deux décisions très importantes qui font que nous avons maintenant un calendrier prévisible que Mme GRAMAGLIA peut détailler et qu'en tout cas nous pourrions vous présenter dans une Commission Plénière d'Étude, bien entendu.

Sur l'Héliport, le projet de budget 2014 contient des crédits pour lancer la rénovation de l'Héliport, des crédits assez importants pour réaliser rapidement la réfection de l'Héliport.

Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Merci, Monsieur le Ministre d'Etat.

En matière de travaux, effectivement, nous allons livrer comme vous le savez le nouveau bâtiment du Yacht Club en mars 2014 pour une inauguration le 20 juin 2014. Les travaux d'aménagement aux abords du nouveau Yacht Club ont également débuté et devraient être achevés avant le prochain Grand Prix. Alors, vous avez les deux quais, le quai de l'Hirondelle et le quai Louis II côté avant-port qui seront réalisés avec le même revêtement que vous pouvez retrouver devant les restaurants de la darse sud. C'est une sorte de pierre naturelle, c'est la pierre bleue de Hainaut et la pierre calcaire de Comblanchien.

Sur la digue nord, le Ministre d'Etat vient de vous le dire, nous avons acté la construction d'un bâtiment longitudinal de faible hauteur puisqu'il sera en R + 1, côté piscine et côté avant-port, en un seul étage car il y a un dénivelé à ce niveau-là, avec une hauteur de plus de trois mètres. Ces locaux serviront de stockage ou de locaux accessoires pour le Yacht Club. De l'autre côté de ce bâtiment longitudinal qui va être divisé en deux dans le sens de sa longueur, on retrouve un niveau R + 1 qui est donc compensé par ce dénivelé. Le musoir, lui, va être d'un niveau R + 1,5 donc de faible hauteur, sans cacher le nouveau bâtiment du Yacht Club, et permettra de reloger la S.E.P.M.. La Direction des Affaires Maritimes et certains professionnels du port seront quant à eux relogés dans le prolongement du musoir, côté piscine.

Concernant les travaux du port, vous avez pu également constater que des travaux côté solarium ont débuté à la mi-septembre avec la reconstitution et la protection des bétons, le traitement des fissures et, par la suite, on procèdera à l'embellissement des gradins qui devraient être recouverts de dalles en pierre naturelle. En ce qui concerne les travaux de la darse nord, M. le Ministre d'Etat vient de vous indiquer qu'il va y avoir le relogement de la collection des voitures du Prince Souverain, avec la création d'un parking de trois étages, 300 places de parking qui seront plus que bienvenues dans ce quartier de la Principauté de Monaco. Nous allons réparer les structures du bord de quai et dans le cadre de ces travaux, la piétonne du quai qui se trouve sous la darse nord sera mise au niveau de la route de la piscine, supprimant le dénivelé qui existe actuellement, ce qui va nous permettre de reculer vers la mer de trois mètres le tracé du Grand Prix. Parallèlement nous avons déjà commencé tous les travaux préparatoires qui consistent à libérer l'ensemble du parvis actuel de tous les différents kiosques qui s'y trouvent et en déménageant

tous les réseaux qui existent actuellement. Nous avons prévu la création de trois transformateurs publics de la S.M.E.G., la réorganisation des réseaux pour les besoins des phasages de chantiers et, par anticipation, la disparition des réseaux qui transitent actuellement dans l'emprise de ce parvis, également la création de locaux techniques pour les entités qui se trouvent à proximité, pour les concessionnaires et pour les différentes entités administratives.

Ces travaux vont s'effectuer en trois phases selon le calendrier qui nous contraint beaucoup, malheureusement, compte tenu des nombreuses manifestations qui se déroulent dans ce quartier, notamment le Grand Prix. Les travaux devraient s'achever fin 2014.

En ce qui concerne les travaux principaux, c'est-à-dire la création du Musée de l'Automobile, à la fin du Jumping 2014, nous allons commencer par démolir le parvis haut actuel afin de l'élargir comme celui de la darse sud. Ensuite, ces travaux seront réalisés sur plusieurs années du fait notamment de toutes les manifestations. Juste avant le Grand Prix 2017, nous devrions restituer ce parvis haut, et la fin des travaux du Musée est, quant à elle, envisagée pour fin 2019.

Toutes les manifestations qui ont lieu actuellement à la Condamine seront bien sûr reconduites mais seront soit déplacées, soit plus contraintes. Des mesures acoustiques vont être prises puisqu'inévitablement, qui dit travaux, dit bruit, afin de préserver au mieux la qualité de vie des riverains. Un dispositif de mur acoustique va être réalisé sous le boulevard Albert 1^{er} et en périphérie de tout le chantier pendant les phases bruyantes de terrassement et la réalisation des parois structurelles. Le 12 novembre lors de la Commission Plénière d'Etude des Grands Travaux, je vous projeterai des images de l'aperçu des réalisations qui vont être faites.

Pour l'actuel Yacht Club, les locaux vont être affectés provisoirement à l'Ecole Internationale pendant que nous réalisons, d'un autre côté, sur le site de « Testimonio » la construction, notamment, de la nouvelle Ecole Internationale. A la livraison du Yacht Club en mars prochain l'Ecole de voile va pouvoir aménager dans les nouveaux locaux et les locaux actuels de l'Ecole de voile vont être récupérés et servir à reloger tous les différents professionnels du port qui se trouvent actuellement sous la darse nord, ainsi que certains bungalows qui se situent actuellement en face de la Rascasse où il ne devrait subsister plus que quelques bungalows pour la S.E.P.M..

Voilà pour l'instant. Le 12 novembre j'aurai des images à vous projeter s'agissant du revêtement qui

se situera devant le Yacht Club, de la darse nord et également du nouvel aménagement sous la darse nord.

M. le Président.- Merci beaucoup, Madame le Conseiller. Effectivement il est très important pour les Conseillers Nationaux de connaître le détail, le phasage de ce port qui n'en finit pas d'être en travaux depuis 2001, je crois même avant l'arrivée de la Digue, ce qui est un élément essentiel pour nous tous. Nous vous l'avons demandé lors des réunions préparatoires du 5 et 6 septembre de bien vouloir, dans le cadre de la C.P.E. Grands Travaux, nous projeter des images de façon à ce que nous soyons les interprètes et que nous expliquions à nos compatriotes qui nous saisissent et qui nous posent des questions. Je vous ai dit que nous avons aussi une mission, outre l'information, une mission pédagogique vis-à-vis de nos compatriotes qui nous posent des questions et il faut que l'on puisse leur répondre et je crois que cela va dans le sens aussi du Gouvernement.

Donc, merci de vos réponses.

Mes chers collègues avant de commencer le débat sur les aménagements portuaires, je voulais vous dire que, comme vous le savez, ce soir nous devons terminer l'examen du Budget Rectificatif et que donc les éclairages s'éteindront à minuit. A vous donc d'être concis, précis et efficaces et à moi de faire en sorte que le débat se fasse de façon constructive et rapide, merci encore.

Y a-t-il des remarques sur l'intervention de Mme GRAMAGLIA ?

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je suis désolé, Monsieur le Président, je vais essayer d'être concis et rapide.

Juste pour savoir si j'ai bien compris, les locaux de la S.E.P.M. vont se situer dans la partie du port qu'elle ne gèrera plus ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Ils vont se situer sur le musoir, sur la digue nord, ils gèrent toute la partie du port qui est de l'autre côté...

M. Jean-Michel CUCCHI.- C'est bien cela, tout à fait.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Il faut bien que tous les gestionnaires des ports soient situés plus en bord de l'eau et à l'entrée du port.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Nous sommes bien d'accord.

En ce qui concerne le parking de 300 places, avez-vous étudié la possibilité de faire plus grand parce que c'est vraiment un quartier où il y a un déficit de stationnement chronique. Je me souviens qu'à une époque, sur le parking situé avenue d'Ostende sous IM2S, certains avaient fait remarquer qu'il n'était peut-être pas indispensable et dispendieux. En réalité, il est tout le temps plein, celui de Ste Dévote est tout le temps plein également et même hors manifestations.

Sur le port, on le souhaite tous, une fois qu'il sera réaménagé avec le Yacht Club et tout ce que nous faisons tous ensemble pour améliorer l'attractivité de Monaco, il faut espérer qu'il soit de plus en plus animé. Toutefois, si les gens ne peuvent pas se garer, ils ne viendront pas. 300 places me paraissent vraiment peu dans un quartier comme cela.

Ma dernière remarque : l'aménagement, on va dire l'habillage du port, est-ce qu'il est prévu pour être en harmonie avec le projet architectural du Yacht Club ? Je suppose que oui.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, effectivement, puisque c'est le même architecte qui nous a proposé un bâtiment complémentaire sur cette digue nord. C'est pour répondre à votre dernière question.

En ce qui concerne les places de parking, il y a des contraintes techniques très importantes qui nous empêchent d'aller plus profond étant donné déjà que le Musée de l'Automobile lui-même sera en sous-sol puisque seul un étage du Musée ne sera pas enterré. Il était difficile, puisque nous sommes tout près de l'eau, d'aller plus bas. Donc, on se limitera à 300 places de parking.

Ensuite, la dernière question c'était ?

M. le Président.- L'aménagement architectural... La cohérence architecturale.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, j'ai déjà répondu. Merci.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- J'en profite puisque vous avez fait allusion Monsieur CUCCHI, à la gestion de l'avant-port. Je rappelle que le Yacht Club a pris la gestion de l'avant-port depuis le 1^{er} octobre, que les contrats ont été transférés de la S.E.P.M. au Yacht Club et que cette gestion par le Yacht Club a été prévue dans un accord qui n'a pas été si simple que cela à obtenir, comme vous pouvez l'imaginer, jusqu'à la fin de la concession de la S.E.P.M. c'est-à-dire en 2015.

En fait c'était un essai, moi je souhaitais que l'on fasse le point assez vite sur la manière de gérer et de rentabiliser l'avant-port. Voilà c'était un complément d'information que je voulais vous donner.

M. le Président.- Merci. Cela est important également pour les élus et je crois qu'il est sage d'avoir prévu une période probatoire pour la gestion de l'avant-port par le Yacht Club qui correspond finalement à l'échéance du cahier des charges de la S.E.P.M..

Bien. Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je profite des informations que le Gouvernement nous donne s'agissant des locaux du Yacht Club actuel utilisés par l'Ecole Internationale pour faire une petite digression sur l'avenir de cette école. Je trouve qu'elle prend de plus en plus d'importance, les listes d'attente sont vraiment conséquentes et l'objectif pour assurer l'avenir des retraites c'est qu'un jour il y ait 150 000 salariés en Principauté.

Je pense que l'attractivité de la Principauté passe également par la qualité de son éducation que l'on ne remet évidemment pas en cause. Il y a beaucoup d'étrangers qui viennent ici en Principauté, fortunés, et pour lesquels l'Ecole Internationale représente vraiment une façon d'éduquer leurs enfants qui correspond aux pays d'origine desquels ils sont issus.

J'aimerais savoir si l'on ne pourrait pas intégrer l'Ecole Internationale dans un plan global de

l'éducation à Monaco et envisager un jour qu'il y ait un membre, par exemple Mme le Directeur de l'Education Nationale, qui fasse partie du Conseil d'Administration de cette école pour que l'on puisse avoir un droit de regard ou en tout cas une information sur des projets éducatifs, sur le financement, savoir comment tout cela se passe d'autant qu'il y a également des Monégasques et des résidents qui sont dans ces écoles, afin de pouvoir avoir une information qui soit un peu plus objective. Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur BARILARO.

En fait votre proposition est tout à fait judicieuse, c'est une proposition de bon sens, c'est qu'à partir du moment où l'Etat - et je pense que cela nous sera présenté de façon officielle dans le cadre de la Plénière Grands Travaux du 12 novembre - met à disposition d'une structure privée qui serait l'Ecole Internationale, les anciens locaux, enfin les locaux actuels mais qui seront les anciens locaux du Yacht Club, dans six ou huit mois, en contrepartie de cette mise à disposition et sous couvert d'une Convention, vraisemblablement sur laquelle vous êtes en train de réfléchir, l'Etat monégasque pourrait avoir, je ne sais pas ce qu'en pense Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, une sorte de droit de regard, ce qui serait d'ailleurs de bonne augure dans le cadre de l'opération « Testimonio » à horizon 2018/2020.

M. Christian BARILARO.- C'est exactement cela, Monsieur le Président.

M. le Président.- C'est une bonne suggestion sur le siège.

Monsieur MASSERON.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Le seul problème c'est que l'Ecole Internationale n'est pas conventionnée avec l'Etat ; elle a un statut particulier, tout à fait différent, par exemple, de F.A.N.B. qui est évidemment conventionné par l'Etat, donc je ne suis pas sûr que l'on puisse demander des postes au Conseil d'Administration de l'I.S.M.. En revanche, à mon sens, il est tout à fait envisageable d'avoir des réunions régulières entre sa Direction et la Direction de l'Education Nationale de manière, effectivement, à répondre aux questions que vous vous posez. Je pense que l'on peut le faire de manière informelle sans toucher au statut de l'I.S.M., qui, à ma connaissance n'a jamais souhaité conventionner

avec l'Etat, justement pour garder une liberté qui fait aussi, probablement, partie de ses gènes.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller vous avez raison de nous préciser ces points mais à partir du moment où l'Etat met à disposition des mètres carrés substantiels sur le port, eh bien l'I.S.M. je pense ne verrait pas d'un mauvais œil le fait d'avoir un représentant de l'Etat au Conseil d'Administration. On ne peut pas tout avoir dans la vie donc il faut aussi réfléchir à un certain nombre de contreparties, mais enfin on aura le temps d'en reparler de façon privée.

Monsieur CUCCHI vous vouliez intervenir ?

M. Jean-Michel CUCCHI.- En fait, je profite de l'occasion parce que j'ai peut-être mal compris. J'avais cru comprendre que cette structure était 100 % privée. Dans ce cas, je ne vois pas pourquoi l'Etat devrait lui faire des cadeaux. Certes j'entends bien qu'elle participe d'une certaine manière à l'attractivité de la Principauté et qu'elle peut intéresser en ce sens une certaine catégorie de personne, c'est pour cela qu'on peut admettre que l'Etat décide de lui faciliter l'accès à des locaux. C'est déjà un beau cadeau, il n'y a donc pas de raison de ne pas les louer au juste prix.

M. le Président.- Mais bien sûr ! Une mise à disposition, je n'ai pas dit gratuite.

Bien sûr cela fait partie d'un accord, effectivement, qui pourrait contenter tout le monde.

Monsieur STEINER, vous souhaitiez intervenir.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'interroge parce qu'à partir du moment où c'est une école privée qui dispose de locaux mis à disposition par l'Etat et qu'elle paie, c'est mon caractère et mon éducation mais je ne vois pas très bien ce que l'Etat aurait à y faire. Cela est un point. Par contre, on pourrait réfléchir à autre chose, il me semble et vous pouvez peut-être me le dire, Monsieur le Conseiller, il semblerait qu'il y a un diplôme qui est fourni au terme du cursus des études par l'Ecole Internationale de Monaco et il y a un autre diplôme que l'on arrive à obtenir à travers l'Ecole Internationale de Nice. Il semblerait - peut-être que je dis une bêtise et si c'est le cas je vous demande de bien vouloir me corriger - que le diplôme international acquis par l'Ecole Internationale de Nice a une reconnaissance plus

grande au niveau Etats Unis, Europe, que le diplôme qui est acquis par l'Ecole Internationale de Monaco. Est-ce que c'est le cas ou pas ?

M. Paul MASSERON,- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je n'avais pas connaissance de cette différence mais, à mon avis, l'Ecole Internationale de Monaco, comme l'Ecole Internationale de Nice, doit faire passer les diplômes du système anglo-saxon et, à mon avis, ce sont les mêmes diplômes, je pense.

Après il y a peut-être une question de statut, de reconnaissance de niveau d'école qui est peut-être différent mais, de cela, je n'en ai pas connaissance.

En revanche ce que je voudrais dire ici, c'est que je partage tout à fait ce qu'a dit M. BARILARO tout à l'heure : l'I.S.M. est un élément non négligeable de l'attractivité de Monaco pour un certain nombre d'étrangers et je crois que nous avons un système éducatif monégasque qui est tout à fait excellent avec l'école publique, l'école privée catholique et l'école totalement privée avec son système anglo-saxon qui est l'I.S.M.. Je pense que c'est une richesse, une complémentarité et non pas une concurrence. Je crois que c'est très important et, dans les discussions que nous avons avec de nouveaux arrivants, le fait qu'il y ait à Monaco une école de type anglo-saxon comme l'I.S.M. est un élément qui est souvent pris en considération pour une installation.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Je voulais juste vous rappeler, mes chers collègues, que nous sommes finalement un peu à cheval entre deux sujets, qui est le sujet des équipements, la section 7 et qui nous amène un peu naturellement à une discussion sur l'éducation et sur la partie privée, non conventionnée, effectivement, à Monaco et bien entendu nous ne reviendrons pas sur ce sujet au titre des dépenses ordinaires tout à l'heure.

Monsieur PASQUIER voulait intervenir et ensuite MM. STEINER et CROVETTO et ensuite on terminera cette discussion en tous les cas sur ce sujet qui a bifurqué. Merci.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis d'accord avec M. BARILARO sur le fait que d'avoir une Ecole Internationale à Monaco est un atout pour l'attractivité, par contre je ne le suis plus du tout sur l'idée d'immiscer l'Etat dans la gestion de cette

école. Comme l'a dit Monsieur le Conseiller, je crois que ne pas avoir l'Etat dans le Conseil d'Administration et dans la gestion de cette école fait partie des gênes de l'éducation privée, elle est conventionnée, laissons-la tranquille.

M. le Président.- Bien. De toutes les façons cela est une discussion qui se poursuivra, c'est un débat tout à fait sain et normal.

Monsieur CROVETTO, sur ce sujet.

M. Thierry CROVETTO.- Je voulais juste ajouter un mot au niveau de l'attractivité par l'enseignement puisque l'Ecole Internationale est un atout important, dans la continuité de l'Ecole Internationale il y a l'Université de Monaco qui aussi peut être un outil d'attractivité pour la Principauté, pour des nouveaux arrivants.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Ce sujet étant épuisé, je voudrais juste faire une remarque, Madame le Conseiller, toujours au titre du chapitre 3, sur le réaménagement du port de Fontvieille, je vous en ai parlé en séance privée, vous nous avez donné votre engagement que le nettoyage de l'entrée du port de Fontvieille serait mené rapidement dans le cadre de la fin de l'année 2013 et du début de l'année 2014. Lorsqu'on parle des ports, à la fois du port Hercule et du port de Fontvieille, on ne peut pas décemment rester avec cette entrée du port de Fontvieille qui, je vous le rappelle, accueille encore la barge qui avait été utilisée pour la digue de 2001 donc cela fait près de 10 ou 12 ans que c'est dans cet état. Je vous demande vraiment d'agir, je ne pense pas que ce soit des travaux importants, je pense que ce sont des travaux de nettoyage et de remise en état sur le plan esthétique de l'entrée du port de Fontvieille qui lui aussi est un port qui a maintenant beaucoup de charme dans un site exceptionnel en face du Rocher. Je sais que vous vous y êtes engagée en séance privée mais c'est très important pour un certain nombre de résidents, de Monégasques et d'habitants de Fontvieille, bien entendu.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Tout à fait, Monsieur le Président, les travaux sont programmés.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Je souhaitais faire une intervention au sujet de l'extension en mer est-ce que vous préférez ...

M. le Président.- Tout à fait, absolument, au titre de l'article 703 9405, nous sommes parfaitement dans le chapitre.

Je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Des géologues nous affirment que la pointe des Douaniers à Cap d'Ail est un volcan éteint. Il m'arrive parfois de rêver que j'ai le pouvoir de rallumer la mèche et de voir, en un lieu de nos rivages que j'aurais préalablement déterminés, quelques hectares de bonne terre monégasque surgir de l'onde dans de grands bouillonnements et leurs exhalaisons soufrées. Et même si, d'aventure, dessous, sur le tombant, l'affaire se terminait dans une vraie tuerie à ok corail, point de préjudice en matière d'écologie, dame nature dispose de tous les droits.

Mais, le temps de laisser notre brûlante extension se refroidir, poursuivons nos réflexions sur les réactions de nos Institutions devant cette manne céleste, venue à point nommé donner de l'ampleur à notre péplum urbain devenu trop serré.

Lors d'une réunion extraordinaire de son Conseil, le Gouvernement, après avoir avisé le bureau hydrographique international, qu'il héberge d'ailleurs, que ses cartes marines ne sont plus à jour, serait probablement dans l'effervescence d'un florilège de projets, tous propres à célébrer l'arrivée du mètre carré nouveau. Et là, j'ai une question délicate à vous poser : le Gouvernement aviserait-il le Conseil National de cette anti-catastrophe naturelle ? Somme toute, la séparation des pouvoirs ne l'implique pas a priori, et l'usage futur de ce Monaco-île est du seul ressort de l'exécutif. Tout au plus les exégètes de l'article 1^{er} de notre Constitution pourrait, par pur mauvais esprit, arguer du fait que, pour définir un territoire, il faut entre autres mesurer sa surface, et que, si cette dernière augmente, il faut peut-être le matérialiser par un texte. Mais en fait, qui suis-je pour en juger ? Si le projet d'extension en mer, hors de toute digression onirique, est réalisé, l'Etat sera, dans quelques années, l'heureux bénéficiaire de six hectares de territoire nouveau, et ce en l'absence de séisme, en tout cas sous-marin. Cela laisse encore le temps de quelques réflexions, et

le nouveau Conseil National a un faible pour le réfléchir ensemble. Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT de votre intervention.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Moi je suis un juriste et pas un poète donc j'aurais du mal à répondre à M. RIT sur le même plan, simplement pour vous dire, mais comme nous sommes en Séance Publique je n'en dirai pas plus, que le rêve du Docteur RIT poserait un problème juridique compliqué et je vous invite d'ailleurs à lire le règlement de consultation pour l'extension en mer qui a été publié au Journal de Monaco et je vous renvoie à une disposition au début du règlement qui est une des réponses que l'on peut apporter à ce que vous venez de dire cher Docteur.

Pour la vraie extension en mer, il va de soi que nous allons vous proposer avant le Budget Primitif un *modus operandi* pour que l'information soit la plus large, la plus complète, la plus régulière, qu'il y ait un Comité de suivi de cette opération. Donc, nous préparons une lettre que je vous ferai parvenir dans la semaine ou les dix jours qui viennent pour aussi préciser pour l'hôpital, parce que j'ai cru avoir compris hier que vous n'aviez pas très bien compris ce que j'avais dit pour que sur ces dossiers qui impactent fortement l'avenir de la Principauté, le Conseil National soit pleinement informé, consulté et qu'il y ait des échanges constructifs avant les décisions.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre, cette précision était importante et extrêmement attendue par l'ensemble des élus. Qu'il s'agisse de l'extension en mer et comme je l'ai rappelé dans mes mots hier, effectivement, nous sommes doublement concernés au titre d'abord des attributions que nous donne le budget et la loi du budget et au titre de l'article 33 de la Constitution pour la désaffectation publique du domaine maritime. Cela a d'ailleurs été fait par nos prédécesseurs il y a près de 50 ans pour Fontvieille qui a été, on peut le dire, une *success story* qui a été bien menée et qui a été faite en totale concertation entre la Haute Assemblée et le Gouvernement Princier de l'époque, sous la Haute Tenue et la Haute Direction du Prince Rainier III, qui a fait aujourd'hui ce qu'est Fontvieille. Donc je crois qu'il faut qu'on se mette dans ce contexte-là, et ce principe de fonctionnement et à partir de ce moment-là nous n'aurons, effectivement, pas de difficulté outre les difficultés normales qu'un projet aussi important pourra nous apporter. Merci.

Je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Monsieur le Secrétaire Général, chapitre suivant, je vous prie.

M. le Secrétaire Général.-

CH. 4 - EQUIPEMENT URBAIN

704.902 - Energ. électr. 3 ^e poste source.....	9.000.000
704.906 - Extension Réseaux Urbains	5.550.000
704.919 - Eclairage Public-Extens. Modif.....	1.900.000
704.920 - Egouts.....	1.510.000
704.950 - Signalisation Routière	116.000
704.983 - Télésurveillance	106.000
704.9831 - Télésurveillance Extension	150.000
704.985 - Aménagement Jardins	385.400
704.9852 - Aménagement Jardins Fontvieille	650.000
704.988 - Cimetière de Monaco.....	1.057.000
704.994 - Dév. Durable & Energies Renouv.	260.000
704.9941 - Marché de Performance Energét.	125.000
	20.809.400

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Comme on parle de réaménagement du port, l'autre jour je me promenais du côté du Larvotto et j'ai sans doute commis l'acte irraisonné d'aller me garer dans le parking le plus à l'est et de vouloir sortir par la petite sortie qui est totalement à l'est. Donc non seulement j'aurais pu me cogner la tête si j'étais passé par la petite partie réservée aux handicapés mais en plus, franchement, c'est dans un état ! Il faut tout refaire vraiment ce n'est plus possible, je ne comprends pas, tout part en morceaux, je pense qu'il est temps de refaire toute cette partie-là parce que cela en a vraiment besoin.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI, de votre intervention.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- La réponse est oui. Pour l'instant nous ne l'avons pas programmé mais en annonçant aux commerçants qui ont leur kiosque sur la darse nord je pensais que la même procédure pourrait être appliquée aux kiosques qui sont dans un état encore pire d'ailleurs pour certains, sur la promenade du Larvotto. Donc, je crois qu'il faut que nous envisagions, en fonction des crédits disponibles quand même, des travaux sur l'aménagement du Larvotto qui reste, paraît-il, l'avenue la plus chère du monde, mais il ne faut pas regarder de ce côté-là...

(Rires).

M. le Président.- Non, mais c'est vrai, Monsieur le Ministre, j'ai d'ailleurs fait une réflexion dans ce même registre au moment de nos séances privées à Madame le Conseiller, sur le Pont Ste Dévote qui a d'ailleurs eu une réactivité remarquable puisque dans les 24 heures elle m'a répondu en me disant qu'effectivement j'avais raison. Cela fait partie du rafraîchissement des équipements urbains que l'on utilise tous, tous les jours et finalement cela doit faire partie des investissements de la Section 7 au fur et à mesure et je crois qu'il ne faut pas non plus trop se concentrer sur de nouveaux ouvrages sans entretenir

ceux qui existent, je crois que cela est très très important.

M. le Ministre d'Etat.- L'endroit que cite M. CUCCHI est peut-être l'endroit le plus moche... le plus sale. Il faudrait des toilettes publiques, je suis allé sur place il y a deux ans avec le Maire, avec les commerçants, avec Mme GRAMAGLIA, nous n'avons pas trouvé de solution alors qu'il y a un local qui pourrait servir mais qui n'appartient pas à l'Etat. Enfin bref, cela est compliqué, mais il faut le mettre dans nos projets à court terme.

M. le Président.- Vous êtes arrivés, effectivement, à lancer maintenant le processus de la darse nord, ce qui n'est pas simple puisque vous avez pris les décisions et vous en avez informé les commerçants sur place, c'est essentiel que vous puissiez faire la même chose sur la desserte du Larvotto. Merci beaucoup.

Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Cela ne va peut-être pas régler le problème de hauteur mais on pourra faire une sortie P.M.R. dans ce quartier-là par rapport au parking. C'est la seule sortie qui avait été possible, même s'il est vrai qu'il faut se baisser. Ceci dit cela n'occulte pas le fait que ce soit très sale. Je suis d'accord.

M. le Président.- Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Dans cet ordre d'idée, la promenade du Larvotto a eu son temps. Je me souviens que pour le Centre Commercial on a demandé pendant des années que le revêtement du sol soit refait, c'était pareil pour les revêtements muraux qui s'effondraient, on nous répondait qu'on n'avait pas stocké suffisamment de parois pour remplacer celles qui étaient cassées, et donc on a attendu que l'ouvrage se désagrège complètement pour carrément le refaire. On a cette impression - et c'est pour cela que je rebondis sur ce que disaient M. CUCCHI et le Président - qu'une fois que les ouvrages sont réalisés, ils ne sont pas entretenus. C'est une impression générale dans Monaco, on a comme cela des espèces de *no man's land*, il y en a

un, en effet, à l'entrée du port de Fontvieille et cela fait des années que c'est comme ça, on se demande pourquoi.

Je vous ai cité l'exemple du Centre Commercial de Fontvieille. Le Larvotto, on peut parler de la promenade inférieure, le carrelage est dans un état lamentable suite à l'absorption de graisses des divers commerces et kiosques de bouche, il n'y a pas d'entretien de manière générale et je voudrais savoir pourquoi il n'y a pas une équipe dédiée qui passe et qui inspecte pour dire qu'à tel ou tel endroit il faut refaire. Cela procurerait en plus du travail aux entreprises du bâtiment. Cela fait partie de l'entretien, cela devrait être un souci de tous les instants pour vous parce qu'économiquement c'est porteur.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Vous avez raison M. CLERISSI et d'ailleurs mes Services dans les domaines qui sont les miens parce que ceux que vous avez évoqué ne sont pas tous de ma compétence, mais dans les domaines qui sont les miens, mes Services patrouillent régulièrement et lorsqu'ils ont la possibilité de faire des petits travaux ils les font et nous soumettons toutes les années à l'arbitrage du Gouvernement une multitude - cela coûte très cher de tout entretenir - de travaux et suivant les arbitrages qui sont opérés, nous pouvons ou pas faire certaines choses. Là, un gros effort financier a été fait pour le port cette année, l'année prochaine nous verrons, le Larvotto c'est une priorité en deuxième temps après la rue Caroline, après la darse nord, mais vous avez raison. Le petit entretien c'est une chose mais le gros entretien est une autre chose. En fait là il faudrait refaire tout le revêtement...

M. Philippe CLERISSI.- ... d'accord, mais à partir du moment où le petit entretien n'est pas fait cela suppose un gros entretien. C'est cela que je voulais vous faire dire, parce que nous avons l'impression que le petit entretien n'est jamais réalisé et donc comprenez qu'au bout d'un moment, cela suppose des travaux pharaoniques. Si le petit entretien avait été fait tous les mois, tous les deux mois ou tous les six mois, cela aurait pu durer bien plus longtemps parce qu'à ce moment-là ça n'aurait pas été la peine de tout refaire d'un coup et de se lancer dans des travaux qui, effectivement, nécessitent des budgets importants.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI, je crois que Mme GRAMAGLIA qui est maintenant en poste

depuis presque trois ans, a pris un engagement ce soir comme elle l'a fait pour la darse nord, pour l'entrée du port de Fontvieille, et nous sommes certains que cela va être suivi d'effet.

Madame ROSSI.

Mme Valérie ROSSI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais juste poser une question à Madame GRAMAGLIA. Il y a cinq ans que mon fils va à l'école St Charles et devant le magasin Nike, il y a une plaque d'aération qui est toujours entourée de barrières et qui est réparée régulièrement, qui est déformée. Vous voyez de quoi je veux parler ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Ce n'est pas tout à fait à la sortie de l'école, c'est de l'autre côté de l'Église devant chez Nike et c'est là où il y a de gros véhicules qui montent sur la plateforme, qui montent sur le trottoir pour décharger et qui endommagent à chaque fois cette plaque. Je vais voir avec mes Services.

Mme Valérie ROSSI.- Mais est-ce dangereux pour les enfants parce que c'est la sortie de l'école, il y a beaucoup de passage et...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... mais il y a des barrières autour...

Mme Valérie ROSSI.- ... oui mais les barrières peuvent être déplacées...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... c'est pour cela qu'il y a des barrières afin d'éviter que les enfants, effectivement, puissent aller sur cette plaque. Mais elle est régulièrement mise à mal par ces gros camions qui viennent, qui montent et qui déchargent. Je vais voir si techniquement on peut trouver une solution qui soit plus pérenne. Je le note et je vois.

Mme Valérie ROSSI.- Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci. Nous sommes, effectivement, indirectement dans l'équipement urbain.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 4 ?

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

J'utilise ce chapitre « Equipement Urbain » peut-être n'est-ce pas très juste mais cela m'évitera de la poser plus tard si je me trompe de chapitre et j'agis ici en tant que Président de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie, sujet un peu grave sans doute, mes questions seront très brèves, Monsieur le Ministre d'Etat. Quand pensez-vous être en mesure d'aborder le dossier de l'usine d'incinération ? Qu'elles sont vos propositions ? A quel horizon pensez-vous pouvoir organiser une C.P.E. pour aborder le sujet ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Pour moi c'est quand vous voulez. Demain matin si vous voulez. Moi, mon dossier est prêt, j'ai écrit avant l'été en envoyant un dossier complet au Conseil National avec toutes les considérations techniques et les choix relativement peu nombreux qui s'imposaient maintenant au Gouvernement puisque nous avons pris toutes les mesures possibles et nécessaires pour essayer de trouver avec le pays voisin un partenariat et que visiblement - d'ailleurs il y avait encore un article à ce sujet, aujourd'hui dans Nice-Matin - ils ont eux-mêmes de grosses difficultés et ils ne veulent absolument pas que nous montions avec eux une usine en France. Nous avons reçu une fin de non-recevoir après plusieurs courriers envoyés par Monsieur le Ministre d'Etat à toutes les différentes entités administratives locales françaises.

La seule solution qu'il reste pour notre usine d'incinération c'est de procéder à sa requalification. Les travaux sont programmés, nous sommes en train d'avancer avec un Cabinet spécialisé qui s'appelle le Cabinet MERLIN pour voir exactement techniquement comment on peut faire, quelle est la meilleure solution possible. Après diverses études, il s'avère que la meilleure solution reste l'incinération. Je ne vais pas vous faire une C.P.E. spéciale « usine d'incinération » aujourd'hui mais je suis à votre disposition. Nous sommes en train de voir comment on peut, dans le cadre d'un appel d'offres, lancer la construction de

cette usine, mais dans la C.P.E. des Grands Travaux j'aborderai ce point, mais le dossier est bien avancé.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller.

Docteur RIT.

M. Jacques RIT.- Monsieur le Président je voulais préciser à M. GRINDA que le budget prévoit je crois une ligne « incinération » d'ailleurs rectifiée. Donc nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler ultérieurement.

M. le Président.- Effectivement j'allais le préciser, mais on peut considérer que dans le cadre du marché performance énergétique et autre qui est une ligne rectifiée on pouvait intervenir là-dessus et donc nous n'y reviendrons pas. Sur le principe c'est un sujet important mais c'est surtout un sujet qui porte sur le Budget Primitif 2014. Dans le cadre de la Commission des Grands Travaux nous en avons parlé d'ailleurs les 5 et 6 septembre, nous l'organiserons et nous allons écouter la synthèse finale de Madame le Conseiller, parce que l'on ne va pas devenir nous des conseillers techniques sur ce sujet-là, c'est un élément du débat depuis maintenant deux ans et demi à trois ans. Les réponses du Département et de la région voisine finalement ont un peu structuré la décision de la plus Haute Autorité et, aujourd'hui, finalement nous n'avons pas beaucoup de solutions si ce n'est de nous mettre parfaitement aux normes dans les six ou sept ans qui viennent et pour une nouvelle génération, d'après ce que j'ai compris, en tous les cas avec les éléments qui dataient déjà de juillet il y a plus d'un an et que vous nous aviez fait une synthèse extrêmement bonne lors de la précédente mandature.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Juste une petite demande, Monsieur le Président, si on peut éviter de prévoir une réunion, je ne parle pas de demain matin, mais dans l'immédiat, parce que moi je fais partie de ceux comme la plupart des élus, qui viennent à toutes les commissions. C'est la plupart du temps entre 12 et 14 heures et tous les soirs à 18 heures. Donc jusqu'à la fin de l'année nous avons du travail par-dessus la tête et nous le faisons volontiers. Je suis très intéressé par cette commission mais s'il vous plaît qu'on n'en ajoute pas une maintenant parce qu'il nous reste entre 2 heures et 5 heures du matin !

M. le Président.- C'est la raison pour laquelle, merci, Monsieur BOISSON de votre intervention, nous allons demander dans le cadre de la Commission des Grands Travaux, une synthèse là-dessus puisque finalement le débat maintenant se situe sur le délai de rénovation et de réorganisation de l'usine d'incinération, son coût et l'impact que cela va pouvoir avoir sur nos finances dans les dix ans qui viennent...

M. le Ministre d'Etat.- ... et le mode de financement.

M. le Président.- ... et le mode de financement bien entendu.

S'il n'y a ou plus d'intervention je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 5 - EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

705.912 - Operation Tamaris.....	7.830.000
705.9301 - Ctre Gérontolog. Centr. Energie	4.258.000
705.9304 - C.H.P.G. - Solution 5	137.000
705.9306 - CHPG - Restaurant.....	46.500
705.9307 - CHPG Maintien à niveau.....	10.000.000
705.931 - Résidence "A Qietüdine".....	49.000
705.9321 - Rehabili./Reconst. Cap Fleuri.....	2.900.000
705.946 - Opération Testimonio.....	100.000
705.954 - Opér. 21-25 rue de La Turbie.....	60.000
705.982 - Acquisition terrains-immeubles.....	6.650.000
705.989 - Gestion Tech. Patrimoine Immob.....	10.000
705.990 - Gestion de l'amiante.....	40.000
	32.080.500

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Docteur CUCCHI et M. POYET ensuite.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai deux remarques à faire. La première concerne l'opération « Tamaris ». Je voudrais rappeler qu'en accord avec le Conseil National sur la réaffectation pour un certain temps du bloc C des « Tamaris », le Gouvernement s'était engagé à mener une réflexion

poussée afin de pouvoir rapidement, dans l'hôpital actuel, pouvoir créer une unité de soins palliatifs qui nous fait tellement défaut. Je voudrais savoir où est-ce que nous en sommes.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* L'utilisation, effectivement, du Bloc C, c'est-à-dire d'un tiers de l'opération « Tamaris » qui comporte trois blocs, et donc du bloc le plus proche de l'hôpital qui va aussi être celui le plus impacté par le chantier, nous a semblé la plus opportune pour les besoins importants de

l'hôpital. Ce « Bloc C » n'était certainement pas le mieux placé pour y loger des Monégasques. Je vous rappelle qu'il y aura au moins douze ou treize ans de chantier au pied de ce bâtiment.

Or, les besoins en surface supplémentaire du Centre Hospitalier Princesse Grace sont actuellement importants et en fait c'est un jeu de dominos, comme vous le savez Monsieur CUCCHI. Tout d'abord, on va se servir de ce Bloc C des « Tamaris » pour délocaliser, avec l'accord du Chef de Service, ici présent d'ailleurs, l'accueil des consultations d'orthopédie, ce qui va nous permettre d'améliorer considérablement l'accueil des urgences. On a fait beaucoup pour les urgences depuis des années, c'est le service phare qui reçoit 40.000 passages par an. Aujourd'hui il y a des hôtes multilingues et nous avons rénové le service, mais nous sommes bloqués et nous allons donc, en récupérant l'espace actuellement consacré à l'accueil de l'orthopédie, améliorer considérablement l'accueil du Service des urgences.

Ensuite, et j'arrive à votre question proprement dite, nous allons déplacer un certain nombre de services de l'hôpital actuel dans ce Bloc C, les réflexions à ce sujet sont en cours et les discussions internes se poursuivent. Je vous rappelle que nous avons un peu de temps, parce qu'il est nécessaire de créer une passerelle de liaison entre l'hôpital actuel et le Bloc et de conforter les structures, parce que ce n'est pas tout à fait la même chose de remplacer des logements par des services, certes non hospitaliers lourds et sans lits d'hospitalisation, mais quand même qui vont recevoir du public. Je parle là sous le contrôle de ma collègue de l'Équipement, c'est dans les premiers mois de l'année prochaine que nous allons attaquer tout cela et ce sera donc dans le courant de l'année 2015 que l'on pourra déménager. Donc cela nous laisse un peu de temps, Docteur, pour la réflexion interne sur les services à déménager, qui est en cours.

C'est pour deux raisons que nous allons procéder ainsi. La première, en plus de ce que j'ai déjà dit, va être de pouvoir trouver de l'espace pour créer un Service de soins palliatifs. Je tiens quand même à dire aujourd'hui que nous sommes déjà performants en ce domaine. Il y a une équipe mobile remarquable qui se déplace dans tous les services de l'hôpital actuel, donc nous ne sommes pas dépourvus de soins palliatifs à une période, évidemment, de la vie des malades et de leur famille, qui est particulièrement sensible et douloureuse. Pour avoir une amie proche en ce moment concernée, je peux vous dire que cela fonctionne bien. Il ne faut pas non plus laisser dire aujourd'hui que nous ne sommes pas équipés pour traiter ce genre de problèmes, mais il est vrai que dans les hôpitaux les

plus performants d'Europe, il y a des lits dédiés. Donc, Docteur, nous nous y sommes engagés dans le cadre de ce transfert, et après ce transfert au Bloc C, nous allons trouver au sein du C.H.P.G. actuel, un espace de cinq lits, ce sont les besoins que nous estimons, pour créer un service de soins palliatifs.

Il y a un autre objectif que va nous permettre aussi d'atteindre la récupération du bloc des « Tamaris », c'est de conserver au sein de l'hôpital un espace pour des opérations tiroirs, parce que nous avons notamment besoin rapidement de rénover complètement la pneumologie et nous n'avons plus d'espace pour cela, puisque pour rénover un service il nous faut le délocaliser pendant le temps nécessaire aux travaux, dans un autre espace. Donc c'est aussi la possibilité, en délocalisant à « Tamaris » certains locaux, de garder au sein de l'hôpital un espace qui va nous servir pendant les douze prochaines années à améliorer constamment le C.H.P.G., tant que le nouvel hôpital ne sera pas définitivement livré.

Je serai donc en mesure, dans le courant de l'année 2014, de vous présenter les modalités, le lieu et la réalisation de ce Service de soins palliatifs, au sein du Centre Hospitalier Princesse Grace.

M. le Président.- Merci de votre réponse, Monsieur le Conseiller.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller, parce qu'il aurait été difficile d'expliquer aux Monégasques et habitants de la Principauté qu'un immeuble à l'origine destiné aux Monégasques puisse servir, on va dire, pour faire des bilans certes utiles quant à l'attractivité et aux finances de notre hôpital mais des bilans pour les milliardaires étrangers alors qu'une unité qui serait plus qu'utile n'est pas encore prévue. Donc, je suis content d'entendre que nous aurons les dates de la mise en fonction de cette unité en même temps que celle de l'unité de bilan. Merci.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* L'unité de bilan, ce n'est pas la totalité du Bloc C des « Tamaris », c'est une toute petite partie et il y a aussi des résidents et des Monégasques qui font des bilans de santé et qui les feront ainsi dans de très bonnes conditions, donc ce n'est pas seulement pour attirer des financements extérieurs à la Principauté, même s'ils

sont aussi utiles aux finances publiques, parce que si nous faisons rentrer des patients avec des assurances privées à haut niveau de revenus, et bien évidemment ce sera d'autant moins de déficit pour l'hôpital et donc d'autant moins de budget publique qu'on viendra vous demander de voter pour compenser le déficit.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON, c'est strictement sur ce sujet, je crois.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup. Vous savez que je ne suis pas du tout d'accord avec cette manière de fonctionner mais je me permets de faire une remarque et une question budgétaire : quel est le surcoût ? Je ne suis pas d'accord du tout avec ce phénomène, parce qu'on avait prévu de loger des Monégasques, c'était une décision qui avait été prise par l'ensemble du Conseil National et le Gouvernement, on va enlever, comme je l'ai dit hier, une vingtaine d'appartements, des deux pièces essentiellement pour nos jeunes. Il est vrai qu'on dit que c'est pour des problèmes de nuisances sonores mais en général les Monégasques habitent le soir chez eux, je ne pense pas que vous allez travailler nuit et jour sur ce chantier de l'hôpital, donc les Monégasques auraient habité la nuit alors que les braves malades vont être là toute la journée à subir ces nuisances sonores, les milliardaires que vous allez faire venir pour faire des bilans coûteux et pour essayer de renflouer les finances de l'hôpital vont subir, effectivement, les nuisances sonores. Donc, je ne suis pas du tout d'accord pour cette raison et j'aurais aimé savoir quel était le surcoût.

M. le Président.- Madame le Conseiller pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je voudrais tout d'abord apporter une précision au niveau des travaux. Vous parliez de délai, il faut savoir qu'effectivement l'immeuble est terminé mais aménagé en tant qu'habitation et que des travaux de différentes natures sont à envisager. Donc, vous avez parlé de la création de la passerelle d'accès, bien sûr. Mais il faut également réaliser des renforts de structure pour tenir compte du changement de destination ; il faut rajouter un escalier de secours, il y a des travaux proprement dit de réaménagement, donc les services se mobilisent au maximum avec les services du C.H.P.G. et le Département pour les Affaires Sociales et la Santé.

Au niveau du surcoût, je n'ai pas le chiffre en tête.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Ce sera sans doute plusieurs millions d'euros, sur un budget d'équipement annuel de plus de 250 M€, pour donner une idée, donc c'est raisonnable et c'est surtout, comme je viens de l'expliquer, extrêmement utile et fondamental pour les dix prochaines années, pour les personnels hospitaliers et pour les malades.

Il y a un dernier argument que je n'ai pas donné tout à l'heure. Comme vous le savez, en matière du nouveau C.H.P.G., nous avons associé le Conseil National très étroitement. D'abord lorsqu'on a arrêté le projet médical, nous sommes venus en 2011 le présenter et en discuter avec les élus. Il y a eu ensuite le choix du groupement d'architectes. Tout d'abord le Président a participé au Jury et ensuite nous sommes venus aussi présenter aux élus le résultat de cet appel d'offres et donc du choix du groupement d'architectes et de maîtrise d'œuvre, qui a été retenu. Je vous rappelle que l'option qui a été choisie est la meilleure, elle va utiliser au mieux l'espace et donc permettre de construire l'hôpital le plus fonctionnel, le plus opérationnel pour Monaco. Toutefois, elle présente un inconvénient, c'est par rapport au phasage. Et, ce Bloc C va nous permettre à un certain moment, d'accélérer au moins d'une année le chantier du futur hôpital, en l'utilisant à une période déterminée, pour des opérations tiroirs. Donc c'est aussi très précieux et gagner un an sur le chantier du futur hôpital c'est aussi un gain très important sur le plan budgétaire.

M. le Président.- Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Monsieur le Président, mon intervention concernera le Cap Fleuri, alors si d'autres personnes souhaitent intervenir sur l'hôpital, on peut terminer.

M. le Président.- Alors oui, on va finir sur le sujet des « Tamaris ». Monsieur CLERISSI, c'est sur ce sujet ?

M. Philippe CLERISSI.- Oui, Monsieur le Président, c'est sur « Tamaris ». Moi, j'ai une opinion complètement différente de celle de M. ROBILLON en ce qui concerne « Tamaris », donc il y a une partie qui va être récupérée pour déplacer certains services de l'hôpital actuel....

M. le Président.- Un tout petit peu plus fort, Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- ... et l'autre partie, en effet, qui est aujourd'hui réalisée, qui devrait être attribuée à de jeunes Monégasques. Je n'ai pas visité « Tamaris » et je serai d'autant plus désolé de le visiter et de voir que les appartements sont beaux parce que, par exemple, en 1983, lorsque la livraison des premiers immeubles des « Papalins » ont été attribués, l'usine en face n'était pas encore construite. Lorsqu'elle a été construite cela a détruit les revêtements muraux, cela a détruit les sols, cela a détruit les terrasses des immeubles de l'avenue des Papalins, juste le fait d'avoir des travaux à côté. Alors imaginez les travaux de l'hôpital avec des nationaux qui vont habiter dans l'immeuble des « Tamaris ». C'est pour cela que je trouve que c'est vraiment du gâchis et qu'éventuellement et en dernier ressort et je l'assume, vous voyez c'est contre-productif, moi je suis un élu mais je dirais qu'il faudra peut-être se pencher sur le cas « Tamaris » et éventuellement savoir s'il n'est pas plutôt judicieux de transformer l'ensemble de l'immeuble en immeuble de bureaux. Voilà. C'est un loupé et j'en suis vraiment désolé.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI.

Monsieur le Ministre je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je pense, Monsieur CLERISSI, que vous pouvez penser ce que vous dites, bien sûr, mais il ne faut pas décrire une situation apocalyptique. Les appartements, je regrette que vous ne les ayez pas visités parce que les élus qui étaient avec moi ont constaté que c'étaient des appartements tout à fait corrects avec une belle vue, des balcons, des appartements qui sont très habitables et très bien finis. Alors, effectivement, il y aura des nuisances de travaux mais les techniques de travaux ont évolué. Il y a deux exemples, c'est la construction de la Tour Odéon et le mur anti-bruit pour le Collège, est-ce que vous avez eu des plaintes de parents d'élèves du Collège pendant les travaux de la Tour Odéon ? Non, parce qu'il y avait un mur anti-bruit dans le bureau de la Principale qui donnait directement sur le trou, au moment où cela faisait le plus de bruit avec des marteaux-piqueurs ou des grosses foreuses, on pouvait parler à voix normales avec Mme GAMBÀ dans son bureau. Je ne dis pas que c'est une situation idéale mais les techniques ont beaucoup évolué. Un autre exemple encore plus révélateur, les travaux à la « Petite Afrique »

de l'immeuble en cours, ces travaux ont été faits sans gêne des voisins, sans poussière et sans bruit. Donc, il faut garder espoir.

M. Philippe CLERISSI.- Juste pour répondre, c'est le chantier de l'hôpital, je connais le chantier de la « Petite Afrique » et c'est une autre affaire, croyez-moi...

M. le Président.- En plus c'est différent...

M. Philippe CLERISSI.- ... Nous verrons à l'usage.

M. le Ministre d'Etat.- Nous avons prévu, et je parle sous le contrôle de Mme GRAMAGLIA et M. VALERI, dans le coût de l'hôpital les murs anti-bruit et ce ne sont pas des sommes négligeables qui sont prévues.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Plus de 10 M€ alloués pour les murs anti-bruit.

M. Philippe CLERISSI.- Je conçois pour le bruit mais surtout pour la saleté. Si vous parvenez à réaliser ce chantier sans saleté...

M. le Président.- Bien. Sur ce sujet, Monsieur ALLAVENA et le Docteur ROBINO, ensuite je ferai la synthèse.

Je vous en prie, Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Très vite parce que M. CLERISSI a dit l'essentiel de ce que je voulais dire et que j'avais pu exprimer dans la C.P.E. tenue dernièrement. Je sais que nous sommes en période de pénurie je sais qu'on ne peut pas renoncer facilement à ces appartements et j'étais en décalage avec un certain nombre de mes collègues, mais oui, j'aurais souhaité qu'on puisse les transformer en bureaux et qu'on assume cette responsabilité, c'est comme cela, les techniques ont évolué, on va faire mieux contrairement à ce que dit le Docteur ROBILLON, je pense que les gens vivent aussi dans leur appartement le jour, donc ils vont avoir la poussière, le bruit etc... mais c'est ainsi.

M. le Président.- Docteur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais simplement remercier Monsieur VALERI de nous confirmer la décision d'étudier la faisabilité d'Unité de soins palliatifs qui, à mon sens, est une unité extrêmement précieuse pour les Monégasques et pour les familles.

Deuxièmement, je voulais rebondir sur ses propos concernant les besoins de surfaces pour assurer une transition en douceur entre l'actuel C.H.P.G. et la construction du nouvel hôpital. Ayant participé à certaines commissions d'études au préalable je peux vous assurer - et la Direction de l'hôpital s'en fait régulièrement l'écho - du besoin que nous avons de surfaces pour permettre, d'une part, la rénovation des Services dans les années qui viennent et ces surfaces que l'on va récupérer dans le bloc C du « Tamaris » vont nous permettre de gagner, effectivement, en efficacité et, d'autre part, par rapport à la construction du nouvel hôpital il y aura là aussi une réserve de surfaces qui va nous permettre, éventuellement, d'amortir les opérations tiroirs qui, on le sait, génèrent beaucoup de nuisances dans le fonctionnement d'un établissement hospitalier. Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

Monsieur le Conseiller VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Juste un mot parce que Jean-Michel CUCCHI a repris, non pas à son compte d'ailleurs mais pour la dénoncer, une critique que je trouve particulièrement déplacée, qui voudrait opposer l'unité de bilan à l'intérêt de la population de Monaco et des Monégasques.

Tout d'abord, je l'ai dit tout à l'heure, la santé nous en avons tous besoin, qu'on soit Monégasques, résidents ou non-résidents. Une unité de bilan c'est utile pour la prévention en médecine et aujourd'hui la prévention est plus importante que jamais, avec les moyens que nous avons de prévenir et « mieux vaut prévenir que guérir » comme on le sait depuis très longtemps. Deuxièmement, ces recettes que nous allons éventuellement réussir à avoir avec une unité de bilan, qui pourra aussi profiter effectivement à des gens venant de l'extérieur souhaitant, profiter de la qualité de la médecine monégasque et de la qualité de l'accueil en Principauté, eh bien ces recettes-là

nous en profiterons pour faire du social, nous en profiterons pour justement continuer à pouvoir financer une médecine de qualité pour toute la population de Monaco et une politique sociale avancée, dont on sait très bien qu'elle coûtera de plus en plus cher avec la dépendance, avec le vieillissement de la population. Ne l'oublions pas, malgré tous les efforts du Gouvernement monégasque, et Dieu sait que l'on en fait beaucoup, et que pour le moment on ne s'en est pas trop mal sorti, nous allons subir les remboursements nouveaux de la sécurité sociale française en T2A qui, dans quelques années, vont impacter considérablement à la baisse les recettes de notre hôpital. Donc, on sera bien content d'avoir une unité de bilan et d'attirer aussi des personnes avec des assurances privées, nous amenant des précieuses recettes pour Monaco.

Franchement, il y a parfois des choses qu'il est bon de rappeler, ne laissons pas se répandre ce genre de rumeur, je le dis franchement, infondée et déplacée.

M. le Président.- Bien, merci, Monsieur le Conseiller.

Effectivement, sur les « Tamaris » je voulais juste rappeler que la majorité élue depuis février dernier n'était pas favorable à ce projet et je pense que nous aurons dans les mois et les années qui viennent après la Commission d'attribution, tout le loisir de voir si les familles, jeunes ou moins jeunes, qui habitent les « Tamaris » restent malgré les travaux et à ce moment-là, les éléments de l'Etat, le Gouvernement, le Conseil National, serons tous suffisamment réactifs pour pouvoir, le cas échéant, s'il y a des demandes des familles monégasques qui voudront aller ailleurs eh bien, nous le gèrerons et ce sera un élément tout à fait factuel et qui s'imposera à nous tous et cela est important.

Monsieur POYET, concernant le Cap Fleuri.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, je voulais intervenir sur l'article qui concerne la réhabilitation et la reconstruction du Cap Fleuri. Avant toute chose je voulais déjà saluer l'initiative du Gouvernement pour cette reconstruction et cette réhabilitation, le tout accompagné d'un vaste projet qui prévoit également la desserte optimisée du Cap Fleuri par la création d'un giratoire.

Pour autant j'ai découvert au cours de la dernière Commission Administrative de l'Office de Protection Sociale, le 3 octobre dernier, un planning prévisionnel

de l'opération et qui devait être encore très largement étudié ou précisé. A trois mois de la fin de l'exercice comptable on nous a informés que la réalisation du giratoire d'accès allait être lancée alors que nous ne connaissons pas encore les volontés des parties françaises en présence, que le permis de construire n'a pas encore été déposé et donc n'a pas été approuvé. L'on étudie toujours les aspects pratiques de l'opération, notamment comment réhabiliter le Cap I avec des pensionnaires présents ou pas dans l'établissement.

Alors, Monsieur le Ministre, j'ai peur que cette précipitation ne soit pas à l'avantage des intérêts de la Principauté et de mon côté j'aurais préféré être rassuré sur la faisabilité de l'opération avant même son lancement, négociant au préalable des accords, plutôt que de se retrouver en position de faiblesse peut-être à un moment venu. Ce sont des principes de gestion, j'ai envie de dire de bon sens, qui pourraient aussi s'appliquer d'ailleurs à d'autres grandes opérations immobilières de plus grande envergure et dans lesquelles on commence à remuer ciel et terre avant même d'obtenir les moyens de financer les travaux, mais là nous n'allons pas relancer le débat d'hier soir, sur une société à monopole, je m'arrêterai là.

Alors, bien sûr, nous aurons l'occasion de rediscuter de ce projet au cours d'une prochaine C.P.E. réservée aux Grands Travaux et bien au Budget Primitif 2014.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur POYET. Il est rare que le Conseil National accuse le Gouvernement d'aller trop vite, donc je vous remercie de cette accusation.

Je crois que la difficulté, mais Mme GRAMAGLIA ou M. VALERI vont vous en dire plus, existait avec les bâtiments de France sur la marge de manœuvre que nous avons pour démolir et reconstruire l'immeuble en l'étendant ou pas. Les discussions je crois sont en cours mais Mme GRAMAGLIA va vous dire où on en est exactement.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* On va bientôt signer le contrat avec le Cabinet RAYMOND, le Conseil d'Administration de l'O.P.S. a validé la délégation de signatures pour Monsieur le Ministre, c'est une formalité qui nous a fait prendre un peu de retard puisque parallèlement même si le contrat n'est pas encore signé, le Cabinet RAYMOND a avancé sur le projet dans un rapport de confiance, pour essayer de nous faire perdre le moins

de temps possible. Maintenant que l'on a cette délégation de signatures on va pouvoir signer ce contrat très rapidement et cela va nous permettre d'aller voir avec le projet établi par le Cabinet RAYMOND qui est pratiquement achevé, l'architecte des bâtiments de France. Avec la Mairie de Cap d'Ail, on a rencontré certaines réticences à reconstruire un bâtiment qui n'est absolument pas une reconstruction à l'identique. Une reconstruction à l'identique de ce bâtiment ne nous permet pas, de par sa configuration, d'avoir un fonctionnement optimum avec des salles de travail mutualisées. Donc il faudrait modifier quelque peu la structure actuelle tout en respectant, bien sûr au maximum le bâtiment existant, en reprenant l'idée, l'essence même de ce bâtiment, l'architecture de ce bâtiment. C'est pour cela que nous voulions aller voir directement l'A.B.F. avec notre projet architectural terminé...

M. le Président.- ... L'architecte des bâtiments de France c'est cela ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... oui, et cela va se faire très très rapidement. Les travaux du rond-point, quant à eux, sont commencés puisque l'on va signer le lancement d'ici la fin de l'année, des travaux de voirie, l'appel d'offres a été fait, on est en train d'analyser le résultat de cet appel d'offres, on a également terminé l'appel d'offres pour le marché de travaux de désamiantage.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller.
Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Juste deux mots, Monsieur le Président.

D'une part, Monsieur le Ministre, ce n'était nullement une accusation vous l'avez bien compris et j'approuve tout à fait l'opération et, merci Madame pour ces réponses.

Effectivement, moi ce qui me gêne, et c'est juste un point de détail et c'est d'ailleurs un point de vigilance, c'est que Monaco va commencer à faire des travaux alors qu'en fait nous ne sommes pas rassurés du tout, je n'avais pas cité ces dossiers-là mais c'est bien à ceux-là que je faisais référence et on parle déjà de négociations en donnant plus ou moins des places de parking à la Mairie de Cap d'Ail ou pas. Moi je pense qu'il serait bien de négocier

cela en amont, avant de commencer les travaux plutôt que de se retrouver pieds et poings liés dans une opération qui a déjà commencé et devoir céder. A partir de là, j'approuve cette opération et il faut la faire et c'est très bien.

M. le Président.- Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Il n'y a pas de rapport direct effectivement entre ces places de parking, c'est pour nous un « levier » que l'on voudrait actionner pour essayer de convaincre la Mairie de soutenir notre projet devant l'architecte des bâtiments de France, c'est-à-dire respecter le plus possible la structure existante mais de rendre le bâtiment beaucoup plus fonctionnel. Le projet surélève le bâtiment d'un étage en gommant les deux décrochés qu'il y avait sur les côtés qui ne nous permettent pas d'avoir des étages de la même superficie et d'avoir cette optimisation de fonctionnement.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Bon nombre de personnes ont toujours été préoccupées par le problème de remplissage et donc de rentabilité de « A Qietüdine ». Cela n'a pas été facile depuis le début, d'ailleurs cela a nécessité des ajustements du prix par rapport à l'offre et à la demande. Il y a quelques mois, il y a eu un petit moment de creux, cela a suscité une interprétation de certaines personnes disant que le taux de remplissage était faible mais je pense et peut-être vous me le confirmerez, Monsieur le Conseiller VALERI, qu'à ce moment-là il y a eu une mutation puisqu'il y a un certain nombre de patients qui se trouvaient dans ce bâtiment pas forcément adapté pour eux et qui y étaient de manière transitoire avant de regagner le Centre de Gérontologie lorsqu'il a été ouvert. Et puis il y a seulement une dizaine de jours, j'ai eu écho, que c'était pratiquement rempli, qu'il ne restait qu'une chambre pour permettre un roulement, mais tout est complet. C'était un écho, plutôt qu'un écho j'aimerais bien avoir une confirmation ou une infirmation du Conseiller VALERI. Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

Monsieur VALERI.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Oui, Monsieur BOISSON, effectivement c'est un débat que nous avons eu plusieurs fois dans cette enceinte depuis quelques années, depuis l'ouverture de « A Qietüdine » et j'ai toujours dit la même chose : cette maison de retraite peu médicalisée a été créée pour les besoins de la population dans les prochaines décennies et même si elle n'était pas pleine à l'ouverture, il fallait plutôt s'en réjouir parce que justement elle allait nous aider à absorber les besoins des prochaines années de notre population qui, vous le savez, est vieillissante. Grâce à la qualité de la médecine et à la qualité de vie à Monaco, nous vivons de plus en plus longtemps en Principauté de Monaco.

En janvier 2013 nous étions à 51 chambres remplies sur 70, mais à l'époque on n'avait ouvert que trois étages sur quatre. Lorsqu'on a vu qu'on allait être quasiment plein avec notre capacité d'accueil, on a décidé d'ouvrir le dernier étage et, évidemment, par définition on n'est pas plein du jour au lendemain. Donc, le taux moyen d'occupation a baissé puisqu'on a ouvert la pleine capacité de la résidence en début d'année 2013, ce qui a valu nécessairement quelques dépenses supplémentaires. Pour ouvrir un étage supplémentaire il faut du personnel et des frais fixes plus élevés et on ne pouvait pas les financer immédiatement par le nombre de chambres louées.

Ceci dit, c'est une résidence de grande qualité et je crois que tous ceux qui l'ont visitée peuvent en témoigner. Nous avons une direction et du personnel particulièrement dévoués et efficaces. Monsieur BOISSON, vous êtes effectivement parfaitement informé, parce qu'avec les opérations mises en place avec la Direction, avec les journées portes ouvertes, avec la communication, eh bien nous sommes pleins depuis quelques jours. Donc, nos 70 chambres sont louées, ce qui me permet d'ailleurs de vous dire que la demande de subvention sera sans doute minorée, puisque nous avons calculé un taux d'occupation sur une soixantaine de chambres, en étant raisonnables et prudents et en fait nous avons atteint les 100 % d'occupation depuis quelques jours.

La bonne nouvelle aussi c'est donc qu'à la fin de l'année nous vous demanderons moins d'argent que ce qui était prévu et je pense que l'année prochaine, en 2014, on pourra viser quasiment l'équilibre des comptes.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

La parole est à Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Cela concerne le C.H.P.G., je souhaitais intervenir tout à l'heure mais vous ne m'avez pas vu....

M. le Président.- Pardon ! Je suis désolé.

Je vous laisse la parole volontiers, le tout c'est que le débat ne reparte pas sur le C.H.P.G...

M. Jacques RIT.-... non, non c'est simplement pour exprimer du pessimisme par rapport aux conditions de circulation.

M. le Président.- Je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Ces derniers temps, en se rendant au Centre Hospitalier, chacun de nous peut avoir, non sans effroi, une vision ultra-minimaliste et momentanée de l'enfer quotidien en plein paradis monégasque, enfer auquel nous sommes en train de souscrire pour une bonne dizaine d'années futures, avec le projet de Nouvel Hôpital à bâtir dans le goulet de l'avenue Pasteur. Et, dès maintenant, il faut bien peu de choses pour amorcer le chaos : les Tamaris, pratiquement achevés, ne sont que l'infime bonsaï du futur chantier. Pourtant, une simple réfection de trottoir, associée à une circulation alternée pour permettre à une discrète foreuse de travailler, le tout agrémenté de la rotation des navettes du CHPG, qui cherchent désespérément à stationner, fossilisant à certains moments la circulation dans le rond-point de l'athanée. Et je n'évoque même pas l'hypothèse de la simultanéité d'une levée de corps devant ce dernier...

Je ne me pose plus la question de savoir si le meilleur choix a été fait pour le site d'implantation du nouvel Hôpital. Je ne cherche plus une réponse aux raisons qui ont pu pousser des décideurs responsables à valider en hâte le verrouillage de son site d'édification, au fond des gorges déjà étroites de l'avenue Pasteur, au moyen de trois parallélépipèdes de béton du nom de Tamaris. Prenons malgré tout le temps d'une pensée pleine de compassion pour les cigales compatriotes qui vont courageusement coloniser deux de ces arbres pétrifiés, au-dessus de l'immense fourmilière qui va bientôt s'édifier tout autour d'eux.

Et, même si elle ne dure que 3 minutes, je pense très souvent avec amertume, à cette petite vidéo, techniquement irréprochable du point de vue de la science de la communication, qui nous démontre que, après tout, une apocalypse d'une dizaine d'année est bien vite passée.

Alors je m'adresse au Gouvernement, concerné dans son ensemble par ce que je n'hésiterai pas une seconde à qualifier de longue tragédie totalement prévisible et minutieusement programmée, une sorte de suicide de lemmings à la monégasque sans en avoir encore les motivations démographiques. Et je lui demande de faire preuve de la plus grande inventivité... Non, à ce stade, le mot est trop faible. Je lui demande solennellement de faire preuve de génie pour trouver et promouvoir toute solution susceptible d'atténuer l'impact de cette machine infernale qui assombrie notre futur immédiat. Au service de cette cause, toutes les audaces sont permises. Et si l'audace a souvent un prix élevé, je ne doute pas une seconde du soutien que vous trouverez sur ce point chez une grande majorité d'Elus, lors des votes de Budget.

J'attends de vous, vous l'avez entendu, rien de moins que du génie. Mais pourquoi ne pas commencer modestement pas une simple manifestation de bon sens. Par exemple, encouragé par les multiples exemples de cet ordre fonctionnant déjà en Principauté, nous serions enthousiastes de voir le Département de Mme GRAMAGLIA se pencher dès maintenant sur un projet de communications verticales de type ascenseurs à haut débit, assorti d'une galerie avec trottoirs roulants de type gare souterraine, assurant la jonction entre le parking de la Z.A.C. St Antoine...

(Sonnerie).

... et l'Hôpital. J'ai pratiquement terminé. Alors, pour tous ces sacrifiés du futur, patients, familles, agents hospitaliers, riverains, ouvriers du chantier, et même boucs-émissaires tout désignés travaillant dans votre département d'Etat, pour tous ceux dont la vie quotidienne va, sans votre intervention, basculer dans le misérable pour une longue décade, soyez, par avance, remerciée de votre action.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Docteur de votre intervention.

Après cette intervention je ne peux plus rien dire...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* ... deux mots Président quand même pour dire que le Gouvernement...

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* ... que le Gouvernement est bien conscient que construire un hôpital sur le site actuel cela est, évidemment, très compliqué. On est à cheval entre les responsabilités, notamment de l'Équipement et de la Santé, et je parle donc sous le contrôle de Mme GRAMAGLIA. Vous le disiez tout à l'heure et à cela on va veiller, nous prendrons toutes les précautions pour les murs anti-bruit, ce n'est pas rien 10 M€, cela devrait effectivement protéger le mieux possible du bruit. Vous avez commencé à voir d'ailleurs aussi que nous sommes intervenus, et parfois c'est difficile, il faut un certain courage et d'ailleurs je remercie les personnels hospitaliers qui comprennent dans l'immense majorité des cas les efforts qu'on leur demande, nous sommes donc intervenus en déplaçant plusieurs centaines de voitures, appartenant au personnel, des parkings du C.H.P.G., pour limiter la circulation sur ce site. Vous parliez des navettes, mais le bon côté des navettes c'est qu'au lieu d'avoir quinze voitures sur place, on a une navette ! On a déplacé beaucoup de personnel sur le parking de la Z.A.C. St Antoine, en coordination avec Mme GRAMAGLIA. Une chose importante aussi parce qu'il faut limiter, vous avez tout à fait raison, au maximum, la circulation sur le site de ce futur chantier, c'est que nous continuerons certainement à demander des efforts dans les prochaines années au personnel pour libérer encore des places pour les visiteurs.

Ensuite, pour le choix du projet pour l'hôpital, un élément qui a beaucoup compté aussi, c'est que le projet retenu est celui qui va livrer le plus vite des centaines de places de parking puisque, Mme GRAMAGLIA, le chantier démarre fin 2014 et nous livrons, de mémoire, 650 places de parking...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... pour 2017, les premières places de parking.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* ... c'est deux ou trois ans avant tous les autres projets qui nous étaient présentés. Le Gouvernement est donc conscient de tout de ce que vous dites, il fera tout ce qu'il peut et tout ce qu'il doit faire pour limiter au maximum les gênes. Je ne reviens pas sur le débat très long qui a eu lieu ici, dans cette enceinte, pour le choix du site de l'hôpital et je crois que toutes les personnes qui connaissent ce dossier savent que c'était de loin le meilleur des sites pour notre futur hôpital.

M. le Président.- Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Monsieur le Conseiller, 10 M€ pour des murs antibruit et ne pas envisager d'ascenseur me semble quelque chose d'hallucinant.

M. le Président.- Mais on va en parler dans le cadre de la C.P.E. des Grands Travaux, c'est une suggestion qui peut, effectivement, être importante et intéressante.

M. le Ministre d'Etat.- On peut même imaginer, Docteur, un ascenseur, pas pour aller vers la Z.A.C. St Antoine, mais pour monter vers un futur parking qui sera devant le Jardin Exotique. Parce qu'il y a aussi des projets au-delà de la « Villa Engelin » au-delà de l'extension possible du parking de la « Villa Engelin » sous le parcours Vita, il y a un projet privé qui est en train de se développer pour faire un grand parking en sous-sol et dont le bas ne sera pas très loin de l'hôpital et donc, on pourra le relier aussi par le Jardin Exotique. Tout cela va aller vite en étude, on a quand même un peu de temps pour résoudre cette question.

M. le Président.- Merci beaucoup Monsieur le Ministre de ces précisions.

Je vais à présent mettre ce chapitre 5 Equipement Sanitaire et Social aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 6 - EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS

706.919 - Yacht Club	24.500.000
706.937 - Acquisitions d'œuvres d'art.....	220.000
706.945 - Batiments Domaniaux amélior.	1.210.000
706.9451 - Batiments Domaniaux Travaux	300.000
706.960 - Grimaldi Forum	1.900.000
706.9601 - Grimaldi Forum Trvx Décoration	3.000.000
706.970 - Décoration Urbaine	60.000
706.975 - Reboisement.....	357.000
	<u>31.547.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais juste faire deux ou trois remarques. La première tout d'abord est pour dire ma satisfaction de voir que la politique d'achat d'œuvres est repartie et que si on veut des Musées il faut bien acheter des œuvres. Donc je crois que cela est quand même un bon point qu'il faut souligner et qu'il faut continuer.

La deuxième observation concerne le Grimaldi Forum. Alors, c'est surtout une question parce que je ne sais pas si cela correspond à l'exception aux ouvrages non entretenus dont faisait allusion notre collègue Philippe CLERISSI, mais chaque année, on met entre 4 M€ et 5 M€ en dehors de l'exploitation et en dehors des événements culturels, dans le Grimaldi Forum. Donc est-ce que cela correspond à des anomalies ? Bref, c'est vraiment une question pour aller plus loin et je rajouterai, non malicieusement, mais comme nous faisons maintenant un Yacht Club et que jusqu'à présent nous n'avons pas du tout de compte d'exploitation sur le futur Yacht Club - je pense que cela va venir - est-ce que le futur Yacht Club va nous poser le même genre de dépenses complémentaires à celui-là ?

Voilà, cela fera une réponse globale, équipement, culturel et divers, chapitre 6. Je pense que c'est une remarque tout à fait symbolique mais les blessures symboliques sont importantes et dans le cadre où on veut mettre la culture comme un investissement et non comme une simple dépense, je crois qu'un jour il

serait bien que les investissements culturels ne se retrouvent pas simplement dans le classement divers.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Alors, il y a différents sujets que vous avez abordés sur la dotation des œuvres d'art, nous aurons l'occasion et le loisir d'en parler dans le cadre du Budget Primitif qui arrive et nous verrons la dotation qui a été décidée par le Gouvernement Princier. Vous avez raison de souligner que l'on ne peut pas avoir une politique muséale et arrêter l'achat d'œuvres d'art, cela me paraît tout à fait cohérent.

Concernant le Grimaldi Forum, j'appelle juste votre attention, si nous engageons une discussion sur le Grimaldi Forum, pour vous rappeler que le Grimaldi Forum intervient au titre du chapitre 6. Cette année et depuis trois ans maintenant -

je crois que c'est la dernière année, puisqu'il y a eu, effectivement, des travaux de rénovation qui se sont montés à une somme substantielle, je crois de 5 M€ ou 6 M€ - nous arrivons à la dernière tranche sinon vous trouvez en règle générale le Grimaldi Forum sur les interventions publiques.

Ce n'est pas moi qui vais répondre à votre question, je ne sais pas si le Gouvernement souhaite répondre, mais il y a un problème de déficit structurel sur le Grimaldi Forum. Je pense que c'était l'objet de l'intervention de M. PASQUIER, sur le futur Yacht Club, mais vous voulez peut-être intervenir de manière à ce que le Ministre d'Etat puisse nous répondre sur ce sujet-là.

M. Bernard PASQUIER.- Je voudrais intervenir sur le Grimaldi Forum, Monsieur le Président, pour rebondir sur ce qu'a dit M. BOERI, s'agissant des dépenses d'investissements qui se répètent année après année, pour moi sont toujours suspectes et je me demande si ce ne sont pas les dépenses de fonctionnement qui sont déguisées en dépenses d'investissements, mais ça c'est mon côté un petit peu suspicieux. 4,9 M€ de dépenses d'équipement plus encore 9,6 M€ de subventions « culture » le Grimaldi Forum nous a coûté presque 15 M€ cette année et ça c'est ce qu'ils ont reçu de l'Etat. Ils ont eu aussi des revenus des facturations de leurs prestations, ils ont reçu des revenus des partenariats qu'ils ont avec plusieurs sociétés monégasques de la place. Je crois qu'il est temps de demander un bilan du Grimaldi Forum. Dans la partie rose de ce rapport il y a une série d'établissements publics qui présentent leur bilan et certains coûtent bien moins à l'Etat que le Grimaldi Forum.

Donc, moi ce que je voudrais, Monsieur le Ministre, dès l'année prochaine, c'est qu'il y ait une ligne Grimaldi Forum, dans « établissements publics », cela me paraît tout à fait logique et ce serait beaucoup plus transparent que ça ne l'est à présent.

Pour terminer je voudrais vous dire que 14,5 M€ c'est 50 % de plus que nous coûtent les Services Judiciaires dans leur ensemble, c'est 5 fois plus que le Musée Océanographique, c'est 2 fois plus que l'Orchestre et c'est 50 % de plus que nous dépensons pour l'A.N.L.. Merci.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Juste une précision : il s'agit d'un bâtiment qui a été livré en 2000 donc cela fait treize ans qu'il est utilisé. C'est un bâtiment qui, effectivement, coûte assez cher en entretien et il y avait 15 M€ de frais de travaux qui avaient été programmés sur cinq ans. Pour essayer d'être à la hauteur de l'offre de la Principauté avec un bâtiment emblématique, en matière de congrès, spectacles, etc..., il faut réaliser des travaux conséquents.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CASTELLINI va répondre à votre question de technique budgétaire, mais je pense que dans la réflexion il faut intégrer aussi les retombées économiques qui sont produites par les événements de plus en plus importants organisés

par le Grimaldi Forum. Si on n'avait pas le Grimaldi Forum on ne dépenserait peut-être pas 15 M€ mais on n'aurait pas tous les congrès qui se bousculent à la porte du Grimaldi Forum. Cependant, je pense qu'il est illusoire de penser que la location des salles pour les congrès équilibrerait le fonctionnement et encore moins les investissements nécessaires.

Mais, Monsieur CASTELLINI sur la présentation budgétaire je suis d'accord.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie.-* Ou encore simplement pour dire que cette idée du bilan semble une bonne idée. Je pense qu'il faudrait que l'on se livre à cet exercice. En revanche les dépenses sont de vraies dépenses liées à des travaux, à de l'entretien, ce ne sont pas des subventions déguisées. Quelque part ici on se retrouve un peu dans le débat que nous avons eu tout à l'heure où on s'aperçoit que beaucoup d'établissements ou de structures se dégradent et qu'ensuite, évidemment, cela coûte très très cher. Peut-être faudrait-il tout reconstruire ? Là, l'avantage c'est que, si j'ose dire, même si les sommes sont considérables, les dépenses se font au fur et à mesure, mais elles sont significatives.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- C'est à peu près tout ce que je voulais dire. Il est vrai que la Commission des Finances et de l'Économie Nationale avait posé la question sur le 1 M€ et il se trouve qu'il s'agit bien des dépenses et des rénovations de ce bâtiment qui rappelons-le a été livré en 2000.

Je voudrais revenir aussi sur ce qu'a dit M. PASQUIER parce qu'effectivement, il faut se poser la question, car on l'a dit Monsieur le Ministre, il y a des retombées directes et indirectes. Aujourd'hui, on a un instrument qui est l'I.M.S.E.E. qui pourrait calculer les retombées directes et indirectes pour savoir exactement ce que nous coûte le Grimaldi Forum. Mais ce n'est pas parce que l'on parle culture qu'il ne faut pas parler d'argent. Je me souviens que toutes les villes qui organisaient les Jeux Olympiques perdaient de l'argent et les premiers qui ont réussi à équilibrer et gagner de l'argent c'étaient les Jeux Olympiques de Los Angeles en 1984. Alors, il est vrai que nos amis américains arrivent à rentabiliser certains événements.

Je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas justement une réflexion au niveau du Grimaldi Forum pour savoir si on ne peut pas plus rentabiliser la chose afin que cela coûte moins cher au budget de l'Etat, parce que la culture cela a toujours été une affaire d'argent. Les artistes de la Renaissance ne peignaient pas pour des Musées - il n'y avait d'ailleurs pas de Musée - ils travaillaient pour des particuliers qui ouvraient leur maison pour montrer leur collection. Le Musée est une invention moderne. Ainsi tout le monde a toujours voulu gagner de l'argent dans l'art. Je pense que si MOZART revenait aujourd'hui parmi nous, peut-être aurait-il un groupe de rock et d'ailleurs il était très connu à son époque, BALZAC voulait prendre sa retraite à cinquante ans, il rêvait d'être riche - d'ailleurs on ne parle que d'argent dans BALZAC, de rente... aujourd'hui il écrirait probablement des scénarii pour des séries américaines qui rapportent beaucoup plus que des bouquins ou de la poésie. Donc je pense qu'il ne faut pas dissocier les deux et je crois que « culturel » ne veut pas nécessairement dire « perte d'argent ».

Quant aux acquisitions pour en revenir au Musée, je ne sais pas ce que l'on peut avoir pour 200 000 € par an, je ne sais pas, peut-être quelques lithographies d'ALECHINSKY, mais c'est très difficile aujourd'hui de créer un Musée ex-nihilo, même le Louvre ne pourrait pas constituer une collection aujourd'hui : il vit sur sa collection, sur son fonds. On voit que ce sont les milliardaires de tous les pays qui acquièrent les œuvres les plus chères et non les Musées, c'est un retour aux origines.

(Sonnerie).

M. le Président.- Merci, Monsieur BURINI.

Monsieur STEINER. Tout est dit, bien.

Docteur RIT.

M. Jacques RIT.- Pour revenir brièvement sur le Grimaldi Forum, oui, Monsieur le Ministre, comme vous le dites, c'est un bâtiment emblématique. Je crois qu'il ne faut pas confondre, il y a réalisation et réalisation. Il y a des réalisations qui sont de type « high tech » c'était le cas de cette construction déjà au départ et ce sont des réalisations dont l'Etat porte ad vitam ou, du moins tant qu'elles sont debout, des coûts d'entretien et surtout de mise à niveau, qui sont importants. J'appellerai cela, avec peut-être quelque irrespect, les « danseuses » de l'Etat. Le tout, c'est de ne pas avoir, effectivement, un Corps de Ballets. Nous

avons la digue du large par exemple : elle coûte également un certain prix chaque année. Il faudra penser à ces coûts de fonctionnement et ces coûts d'entretien, très soigneusement, dans l'étude de l'urbanisation en mer, et nous serons très heureux d'en avoir l'information.

M. le Président.- Merci, Docteur.

M. le Ministre d'Etat.- Vous avez raison, Monsieur le Conseiller, c'est un débat que nous avons déjà eu. Investissements et fonctionnement sont liés. Lorsque vous essayez de poursuivre une politique de sagesse budgétaire, vous êtes bien obligés d'anticiper sur la dépense de fonctionnement que crée votre investissement parce que non seulement d'ailleurs votre dépense d'investissement il faut continuer à l'entretenir donc vous ne l'avez pas faite une fois pour toute, parce que si vous ne l'entretenez pas cela se dégrade, mais en plus vous créez des emplois. Je sais bien que notre situation économique est enviable par rapport à beaucoup de pays mais ce n'est peut-être pas une raison pour ne pas être disciplinés sur ces sujets, au moins d'avoir conscience de ces sujets.

M. le Président.- Oui, Monsieur le Ministre, je pense que c'est important qu'avant de donner la parole à MM. GRINDA et CUCCHI, de dire qu'effectivement l'Etat n'a pas vocation à créer ou à engendrer des établissements publics ou parapublics enfin surtout parapublics, structurellement déficitaires, parce qu'un jour ou l'autre nous aurons des soucis pour les entretenir, les faire fonctionner et même si Monaco - pour reprendre l'expression très imaginée du Docteur RIT - peut se payer un certain nombre de « danseuses »...

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Monsieur le Président, merci beaucoup. C'est quand même terrible que dès qu'on parle de culture il faut qu'on parle de danseuses et je vous dis cela sérieusement parce qu'à titre personnel cela m'attriste, ma femme en étant une, mais je le prends bien.

Je constate que M. STEINER est, en matière de musique quelque peu Léopoldiste, LÉOPOLD, roi des Belges disait que la musique était un bruit qui coûte cher... dont acte. N'oublions pas une chose, la culture en Principauté cela représente de l'emploi et cela représente quand même cinq cents personnes qui

travaillent régulièrement dans la culture. Donc, même si je comprends très bien que l'on n'ait pas envie d'avoir des déficits un peu partout qui s'empilent et qui s'accumulent, j'aimerais bien, puisque je suis de ce milieu-là, qu'on évite, mais votre liberté est entière bien évidemment, les clichés de ce type-là qui ont quand même tendance à dévaloriser le métier que j'exerce avec beaucoup de modestie, vous l'aurez tous constaté.

La culture est un élément indispensable de la vie en Principauté de Monaco, bien évidemment, et je partage votre avis M. STEINER ainsi que celui de M. RIT, ceci doit se faire au grand jour et je regrette à titre personnel de n'avoir jamais été invité au Conseil National précédemment et cela suit une conversation que j'ai eue avec le Docteur CUCCHI il y a un certain temps, pour expliquer quel était l'emploi de nos budgets. Certes que le Conseiller de Gouvernement est parfaitement habilité à le faire mais je pense, qu'en tant que sachant, et pour une fois il y aura des sachants qui en savent peut-être un petit peu plus encore, eh bien je crois que ce serait la place juste pour qu'une fois de temps en temps, on vous explique ce qu'est véritablement notre métier, ce qui éviterait des digressions quelque peu, pas désagréables mais enfin, légères. Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur CASTELLINI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je voudrais dire un mot parce que simplement je suis encore sous l'effet tout à fait positif de ce merveilleux voyage en Russie et parce que vous avez utilisé cette expression de danseuses et de Corps de Ballet, d'avoir vu les ballets de Monte-Carlo danser côte à côte avec ceux du Bolchoï au Bolchoï, quelle que soit la dépense occasionnée, on n'imagine pas les retombées économiques directes ou indirectes que cela peut avoir, déjà en termes de position du pays à l'étranger, je pense que c'est un événement exceptionnel avec tout ce que le public russe comportait ce soir-là d'investisseurs, d'entrepreneurs, etc... de personnes de très haut niveau potentiellement intéressées par la Principauté, qui ne seraient peut-être pas allées voir les Ballets ce soir-là s'ils ne s'étaient pas produits et qui ne seraient peut-être pas intéressés pour investir à Monaco s'ils n'avaient pas vu ce dont nos entités culturelles sont capables. Je soutiens bien évidemment la position qui est exprimée ici qui consiste à dire que la culture peut être, doit être souvent considérée

comme un investissement et non pas seulement comme une dépense.

L'autre point que je voulais mentionner, et c'est pour revenir sur ce que le Ministre a dit, oui, 10 M€, 15 M€ etc... je prends juste un exemple : le « FundForum dans le domaine de la gestion d'actifs. S'il n'y avait pas le Grimaldi Forum il n'y aurait pas de FundForum à Monaco. Le FundForum se tient en Principauté depuis dix ans, c'est 1 500 personnes qui restent trois ou quatre nuits en Principauté, cela fait 6 000 nuits, c'est en juin, donc le taux d'occupation des hôtels et le prix des chambres est relativement élevé. Il faut compter 300 € par chambre, multipliés par 6 000 nuits cela fait 1,8 M€. Ensuite, il y a les restaurants, les bouteilles de champagne et puis il y a tout ce que les congressistes dépensent. Top Marques : un autre événement de très haut niveau, de grande qualité qui, lui, se produit au mois d'avril, et on pourrait multiplier ainsi les exemples. Donc, je pense aussi que, malgré les coûts qui peuvent paraître élevés chaque année en termes de fonctionnement, et je souscris aussi à ce que disait le Ministre, on estime parfois assez précisément ce que sont les investissements, mais les coûts de fonctionnement, c'est une autre affaire. En revanche, sans aller jusqu'à dire que peut-être malgré cette subvention, et je laisse de côté la subvention à la culture et à l'exposition d'été, mais si on regarde seulement le fonctionnement lié au Centre de congrès, peut-être que quelque part le Grimaldi Forum n'est pas loin de s'autofinancer.

Enfin, ce serait intéressant d'avoir un audit un peu plus détaillé grâce à toutes les retombées économiques directes et indirectes que ce Centre de congrès procure à la Principauté. Une fois encore, si ces congrès ne se déroulaient pas en Principauté ils seraient à Cannes, ils seraient à Barcelone, ils seraient ailleurs, ils ne seraient pas à Monaco et on n'aurait pas, justement, cette politique ambitieuse de congrès en Principauté qui permet à la Direction du Tourisme, si j'ose dire, « de marcher sur deux jambes » ; d'un côté les touristes, personnes privées et de l'autre, les congrès et les manifestations d'affaires.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, nous vous écoutons.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Juste une remarque : il ne vous aura pas échappé que le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur et la Culture est un Conseiller de

Gouvernement heureux qui bénéficie du soutien actif et fructueux de son collègue chargé des Finances et de l'Economie.

M. le Président.- Merci. On ne va pas entamer le débat parce qu'on est en train de bifurquer sur les interventions publiques. Monsieur le Conseiller, lorsque vous faites référence à deux évènements, le FundForum qui rassemble des professionnels des marchés financiers et un autre, Top Marques qui n'est pas du tout dans le même registre, je regrette d'ailleurs que cet évènement ait lieu la semaine de l'Open de Tennis ce qui provoque un étouffement quasi systématique de la circulation à Monaco et qu'il vaudrait mieux le programmer à un moment creux puisque l'on sait, étant donné que c'est un évènement bien structuré et bien organisé, qu'il attire énormément de monde.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Cela fait deux ans au moins que nous essayons, avec M. MASSERON et Mme BIANCHERI et ses collaborateurs, à partir de plannings de réservations du Grimaldi, de trouver un autre moment pour déplacer Top Marques. C'est absolument impossible !

M. le Président.- Vous y arriverez !

M. le Ministre d'Etat.- Non, il n'y a pas de place parce que...

M. le Président.- Vous serez obligés d'y arriver parce que de toutes les façons la semaine de l'Open de Tennis à Monaco, on ne peut plus circuler. Cela devient pire que pendant le Grand Prix.

M. le Ministre d'Etat.- Les études de circulation montrent qu'au dernier Master de Tennis, on a mieux circulé que précédemment. On a limité...

M. le Président.- Vous peut-être, Monsieur le Ministre !

M. le Ministre d'Etat.- Non, pas moi...

(Rires).

... Non, non, Monsieur MASSERON peut le confirmer, on peut vous donner des chiffres. En tout cas, je

termine sur Top Marques, il n'y a pas d'espace libre sauf si une réservation tombe, parce qu'il n'y a pas seulement le temps du salon, il y a le montage et le démontage des stands et donc les plages sont beaucoup plus longues et on n'a pas trouvé d'autres dates. On a vraiment essayé avec beaucoup de détermination et pour l'instant on n'a pas trouvé.

M. le Président.- Bien. Monsieur CUCCHI, ensuite je mets le chapitre 6 aux voix. Merci.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, Monsieur GRINDA, je ne sais pas si vous exercez votre profession avec modestie, mais en tous les cas avec passion.

Je crois que l'on ne s'est pas bien compris. Personne ne remet en cause, enfin il me semble, le fait qu'une structure telle que le Grimaldi Forum est indispensable à Monaco. Je crois que là n'est pas le débat. Le débat, à mon sens, se situe ailleurs et quand le Conseiller pour les Finances et l'Economie dit : « *on n'imagine pas* », eh bien moi j'aimerais justement qu'on imagine. Qu'on imagine combien coûtent les frais de fonctionnement et de maintien à niveau d'un bâtiment avant de le construire, combien coûtent les frais d'optimisation et d'agrandissement des locaux s'il y en a besoin, et puis surtout combien il rapporte. Cela s'appelle de la comptabilité analytique et je suis tout à fait heureux d'entendre le Conseiller pour les Finances et l'Economie dire qu'il faudrait faire un audit pour savoir exactement combien coûte et combien rapporte le Grimaldi Forum.

Moi, j'engage le Gouvernement à faire des audits sur d'autres sujets comparables à celui-ci, parce qu'il est important de savoir ce que cela coûte et ce que cela rapporte et je l'avais déjà dit plusieurs fois auparavant, je pense que c'est quelque chose que nous aurions dû faire depuis longtemps parce qu'aujourd'hui, ce qui est important, c'est de savoir où on met les pieds avant de les mettre, c'est peut-être plus intéressant qu'une fois qu'on les a mis - si vous voyez ce que je veux dire -. Surtout, de construire des bâtiments en sachant combien ils coûtent et combien ils vont coûter, j'ai plusieurs exemples où je ne suis pas persuadé que ce soit le cas, on s'en rend compte, par exemple, avec la nécessité peut-être de donner au Yacht Club la gestion d'une partie du port ou sur le coût de l'entretien des panneaux solaires par rapport à ce que cela rapporte sur les toits des immeubles domaniaux. Nous n'avons pas eu de réponse sur ces

points. Ce n'est pas du tout polémique, on peut prendre la décision sachant que ça coûte de l'argent, il n'y a pas de problème, mais au moins on le sait. Je crois que l'important c'est de savoir.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI, de votre intervention.

Monsieur Boisson, après c'est terminé, je mets le chapitre 6 aux voix.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais souligner une chose et Monsieur le Conseiller MASSERON m'a volé mon intervention dans la mesure où ce n'est rien de le dire, mais quelle chance nous avons d'avoir un Conseiller des Finances et de l'Economie qui est un homme de culture et qui a bien l'intention de s'intéresser au sujet ! Ce n'est pas évident, il y a souvent une dichotomie entre les économistes et les financiers et puis les hommes de culture. Là, je pense que nous aurons un écho favorable.

Monsieur GRINDA, heureusement qu'il y a des gens comme vous et comme M. BOERI qui sont là pour défendre la culture. J'ai bien éliminé les malentendus, je crois qu'il y avait un malentendu. Croyez que, dans cette majorité, tous les élus ont, et on l'a bien senti au moment de la campagne, puisque j'étais impliqué avec M. BOERI sur ce sujet, bien l'intention de pouvoir défendre dès le Primitif 2014 les sujets qui concernent la culture. Nous aurons besoin de votre concours et en ce sens je pense que l'on doit travailler tous ensemble pour formuler des idées et des propositions. On a d'ailleurs déjà l'occasion de travailler dans de bonnes conditions, tant dans votre commission que dans celle de M. BOERI, et nous continuerons.

M. le Secrétaire Général.-

CH. 7 - EQUIPEMENT SPORTIF

707.9141 - Stade Louis II	1.298.000
707.9145 - Réhabilitation Stade Louis II.....	2.288.000
707.9243 - Aménagement Terrains de Football	60.000
707.970 - Stade Nautique Rainier III	200.000
707.992 - Investissements Gd Prix Automobile.....	1.784.700
707.994 - Extension Quai Albert 1 ^{er}	500.000
	<u>6.130.700</u>

M. le Président.- Je vous remercie de ne pas m'oublier aussi en termes de culture Monsieur BOISSON, cela me ferait plaisir...

(Rires).

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je ne doute pas que la majorité et la minorité trouvent des terrains d'entente, nous en avons un déjà tout trouvé avec M. BOERI et nous y reviendrons pour la préparation du Budget Primitif 2014.

Je souhaiterais juste ajouter une toute petite chose, étant un praticien de l'art en Principauté et notamment un partenaire régulier du Grimaldi Forum, j'aimerais dire ici, très solennellement, que la Direction du Grimaldi Forum fait remarquablement bien son travail à tous les niveaux, dans la gestion de ses plannings et dans les concessions qu'elle sait faire au bon moment pour aider une opération qui peut être un petit peu délicate en terme ne serait-ce que d'horaires. Je voulais que ce soit bien clair ici, c'est un établissement remarquablement géré.

M. le Président.- Je mets ce chapitre 6 aux voix, il ne vous a pas échappé que nous ne parlerons plus du Grimaldi Forum au titre des interventions publiques.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président, je vais être très concis et précis, je voulais poser une question sur la Z.A.C. St Antoine.

Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, je me fais l'écho de nombreux Présidents de Clubs de plus en plus gênés par le problème des créneaux horaires pour des installations sportives et qui attendent avec impatience la salle Omnisport de la Z.A.C. St Antoine.

Pouvez-vous leur dire quand sera mise à disposition cette salle et qui la gèrera ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller.

M. Paul MASSERON,- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- La réponse est simple. Quand ? Prochainement...

(Rires et brouhaha).

... on ne peut promettre que ce que l'on est capable de tenir, donc : très prochainement. Nous avons encore des réunions prévues - d'ailleurs dès demain - pour les quelques équipements aujourd'hui indispensables, de sécurité essentiellement, pour pouvoir ouvrir les équipements sportifs.

Qui va gérer ? Le Stade Louis II qui a l'expérience de la gestion d'un grand équipement et pour lequel la Z.A.C. St Antoine sera une extension de son

périmètre d'intervention avec, évidemment, les moyens supplémentaires nécessaires.

M. le Président.- Merci. Monsieur SVARA.

M. Pierre SVARA.- Très prochainement c'est début de l'année prochaine peut-être ?

M. Paul MASSERON,- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Probablement, en tout cas le plus vite possible.

M. le Président.- Vous auriez pu travailler au Quai d'Orsay, Monsieur le Conseiller.

(Rires).

M. Paul MASSERON,- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il n'est jamais trop tard pour bien faire, Monsieur le Président.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur les Equipements Sportifs ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 8 - EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

708.904 - Acquisition inst. matériel info.....	390.000
708.9041 - Refonte Syst. Info. Prop. Indus.....	400.000
708.9042 - Mise en œuvre système Inform.....	2.500.000
708.905 - Rés. Radio Numerique de l'Adm.....	280.000
708.907 - Agrandissement Palais Justice.....	300.000
708.945 - Acquisit. Equipements Pompiers.....	257.000
708.948 - Ext. Caserne Pompiers Fontvieille.....	83.000
708.979 - Amélior. & Extens. bâtiments publics.....	2.900.000
708.9792 - Travaux Bd -Batiments Publics.....	750.000
708.992 - Opération de la Visitation.....	6.560.000
	<u>14.420.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est au niveau de l'informatique, je voulais savoir eu égard aux technologies nouvelles, on dit qu'on va changer tous les systèmes et que cela sera fait en 2015. Quelle est la durée de vie de ces systèmes aujourd'hui, leur obsolescence ? On sait que tout change très vite mais tous les combien faut-il renouveler ce type de matériel ?

M. le Président.- C'est une bonne question, je ne suis pas sûr qu'on puisse vous répondre sur le siège.

Monsieur COLLE.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Je vais essayer de m'y aventurer. Tout dépend de quoi on parle. Dans les crédits qui sont inscrits au Budget Rectificatif, là on parle de crédits nécessaires à la fois au schéma directeur qui est en cours d'établissement mais aussi à la migration. Alors, la migration c'est une migration technique, je vous passe les détails ce sont des appareils que nous avons acquis avec des logiciels, que nous avons acquis à I.B.M. il y a maintenant plus de dix ans et donc qui, aujourd'hui, nécessitent une migration. Donc, nous nous assurons qu'à périmètre constant, c'est-à-dire avec la même qualité pour les utilisateurs, nous allons pouvoir passer sur des technologies plus modernes et que, par ailleurs, ces développements sont compatibles avec notre schéma directeur. Donc, vous dire qu'effectivement les logiciels deviennent obsolètes au bout de « X » temps ce n'est pas ce que je vais vous dire mais en tout cas nous nous inscrivons dans la durée et vous le verrez lorsque l'on présentera notamment la gestion des Bâtiment Domaniaux, avec un souci d'adaptation et d'avoir des logiciels métiers qui soient des logiciels les plus adaptés, les plus performants possible.

Il y a un autre domaine qui est celui des équipements dont bénéficient les agents de l'Etat et par là-même les usagers. Ce sont des équipements qui sont loués car nous nous gardons bien, effectivement, de procéder à des acquisitions pour des matériels qui deviennent extrêmement vite obsolètes et qui, quelques fois, deviennent défaillant aussi car vous savez comme moi qu'aujourd'hui ces équipements sont faits avec une durée de vie limitée et que donc les équipementiers se font un réel plaisir de pouvoir avoir des taux de

renouvellement rapides et donc la location est une meilleure solution.

M. le Président.- Merci, Monsieur COLLE de vos précisions.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais non pas compléter ce qui a été dit par M. COLLE, mais si vous souhaitez rencontrer le nouveau Directeur du Service Informatique qui vient d'être recruté, qui est un Monégasque, pour vous présenter en compagnie de Mme Sosso, d'ailleurs, le schéma directeur, l'organisation informatique de l'Etat avec les contraintes de sécurité, de souveraineté, c'est aussi faisable soit en annexe d'une C.P.E. déjà prévue...

M. le Président.- Ce serait intéressant - et je parle sous le contrôle de mes collègues en direct - on peut faire cela au début janvier.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, bien sûr, comme le Directeur vient de prendre ses fonctions...

M. le Président.- ... Ce sera très instructif.

M. le Ministre d'Etat.- C'est mieux d'attendre...

M. le Président.- Absolument, je reviendrai vers vous, Monsieur le Secrétaire Général, si vous pouvez le noter.

M. le Ministre d'Etat.- Et on pourrait dans cette réunion faire aussi un bilan ou une présentation plus générale de la communication de l'Etat, avec les outils de communication, intranet, tout cela. A la fois, M. Jean-Claude CHANTELOUBE, le nouveau Directeur du Service Informatique et Mme SOSSO pour la Direction Informatique de l'Administration aux usagers.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

Je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 9 - INVESTISSEMENTS

709.996 - Rachats au FRC	685.000
709.997 - Nouveau CHPG.....	<u>40.000.000</u>
	<u>40.685.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 11 - EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE

711.984 - Parking du Quai Antoine 1 ^{er}	100.000
711.9845 - Im. Quai Antoine 1 ^{er} Extension.....	<u>1.964.000</u>
	<u>2.064.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas ou plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 3 - MOYENS DES SERVICES

A) *MINISTERE D'ETAT*

CH. 1 - MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL

301.111 - Traitements Titulaires	1.977.700
301.211 - Traitements Non Titulaires.....	607.500
301.213 - Personnel Hôtel Particulier	470.600
301.261 - Frais de Représentation.....	66.000
301.010 - Frais de Personnel.....	3.121.800
301.251 - Missions & Etudes.....	150.000
301.2511 - Commission de Spoliation.....	5.000
301.020 - Frais d'Etudes & Formation	155.000
301.262 - Déplacements	75.000
301.264 - Réceptions	170.000
301.2641 - Relations Publiques	388.000
301.323 - Frais d'Administration	385.500
301.030 - Frais de Fonctionnement	1.018.500
301.350 - Entretien Matériel.....	34.000
301.351 - Achat Matériel.....	71.500
301.040 - Achat & Entretien Matériel.....	105.500
	<u>4.400.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 1^{er} ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 2 - RECOURS ET MEDIATION

302.111 - Traitements Titulaires.....	113.300
302.211 - Traitements Non Titulaires	21.800
302.010 - Frais de Personnel.....	135.100
302.323 - Frais d'Administration.....	4.500
302.030 - Frais de Fonctionnement.....	4.500
	<u>139.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 4 - CENTRE DE PRESSE

304.111 - Traitements Titulaires.....	448.300
304.211 - Traitements Non Titulaires	574.200
304.010 - Frais de personnel.....	1.022.500
304.262 - Déplacements	135.000
304.264 - Réceptions de Journalistes	110.000
304.323 - Frais d'Administration	72.800
304.357 - Photocomposition.....	105.000
304.030 - Frais de Fonctionnement	422.800
304.325 - Publicité	1.130.000
304.347 - Chaîne Cablée	1.590.000
304.060 - Frais propres activité service	<u>2.720.000</u>
	<u>4.165.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 5 - SERVICE DES AFFAIRES CONTENTIEUSES

305.111 - Traitements titulaires	73.900
305.211 - Traitements Non Titulaires	237.600
305.010 - Frais de Personnel.....	311.500
305.251 - Missions & Etudes	170.000
305.020 - Frais Etudes & Formation	170.000
305.252 - Frais de Contentieux.....	617.000
305.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>617.000</u>
	<u>1.098.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Je voulais faire en fait une intervention groupée sur le Service des Affaires Législatives et le Service des Affaires Contentieuses qui doit avoir probablement un certain nombre de liaisons, Monsieur le Ministre, c'est la même Direction. C'est un sujet à cheval sur le Budget Primitif mais je souhaitais vous dire que la représentation nationale est toujours d'accord pour renforcer les équipes et les effectifs de ces deux Services, étant donné que la matière juridique est de plus en plus spacieuse, elle est de plus en plus technique, et qu'étant donné les perspectives que nous avons de textes, et des mises au point de textes de plus en plus nombreux. Vous trouverez toujours le Conseil National avec vous bien que déjà il y ait un travail très important fait par son responsable et l'équipe autour de lui.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président, je transmettrais aux délégués vos remarques positives. Evidemment, nous accompagnons au maximum la montée en puissance de cette Direction qui comporte, de mémoire, trente-cinq collaborateurs, c'est quand même un gros Service, pour la plupart

très diplômés, il faut des spécialistes, ce n'est pas toujours facile à trouver mais le Délégué a vraiment réorganisé complètement sa Direction autour de deux Services dont celui dont nous parlons au chapitre 5 mais les affaires contentieuses sont dirigées par une des collaboratrice proche de M. Laurent ANSELMi, et il y a maintenant une vraie spécialisation sur le contentieux dans ce Service de la Direction des Affaires Juridiques.

Un des jeunes du vivier que j'ai accueilli hier, qui commence la formation, se destine me semble-t-il à la Direction des Affaires Juridiques. Il a une très bonne formation juridique, donc on peut penser qu'au-delà même du budget 2014, on va renforcer encore les moyens de la Direction des Affaires Juridiques.

M. le Président.- Bien. Merci, Monsieur le Ministre.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 7 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

307.111 - Traitements Titulaires.....	2.124.000
307.211 - Traitements Non Titulaires	1.014.200
307.217 - Pre-Salaires	52.300
307.218 - Contrats d'apprentissage.....	17.100
307.010 - Frais de Personnel.....	3.207.600
307.267 - Formation Professionnelle.....	1.000.000
307.020 - Frais Etudes & Formation.....	1.000.000
307.323 - Frais d'Administration	46.000
307.030 - Frais de Fonctionnement.....	46.000
307.350 - Entretien Matériel.....	2.500
307.040 - Achat & Entretien Materiel.....	2.500
	<u>4.256.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 7 ?

S'il n'y en a pas, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 10 - PUBLICATIONS OFFICIELLES

310.000 - Publications Officielles	<u>974.200</u>
--	----------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 11 - DIRECTION INFORMATIQUE

311.111 - Traitements Titulaires	396.300
311.211 - Traitements Non Titulaires	1.101.500
311.010 - Frais de Personnel	1.497.800
311.323 - Frais d'Administration	6.000
311.030 - Frais de Fonctionnement.....	6.000
311.350 - Entretien Materiel	530.000
311.351 - Achat Matériel.....	20.000
311.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>550.000</u>
	<u>2.053.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 12 - DIRECTION ADMINISTRATION ELECTRONIQUE & DE L'INFORMATION AUX USAGERS

312.111 - Traitements Titulaires.....	201.900
312.211 - Traitements Non Titulaires	153.100
312.010 - Frais de Personnel.....	355.000
312.323 - Frais d'Administration.....	12.000
312.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>12.000</u>
	<u>367.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 12 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 14 - SERVICE DES AFFAIRES LEGISLATIVES

314.111 - Traitements Titulaires.....	312.500
314.211 - Traitements Non Titulaires	610.900
314.010 - Frais de Personnel.....	923.400
314.254 - Comité Sup. Etudes Juridiques.....	112.000
314.323 - Frais d'Administration.....	74.000
314.364 - Fournitures Techniques	22.000
314.030 - Frais de Fonctionnement.....	208.000
314.350 - Entretien de Matériel	1.500
314.040 - Achat & Entretien Matériel.....	1.500
	<u>1.132.900</u>

M. le Président.- Je voulais juste faire une remarque, même s'il n'y a pas d'écriture rectificative sur le chapitre 13, nous en reparlerons au Budget Primitif pour saluer le travail de ce Service.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, dont les moyens seront renforcés si vous votez le budget.

M. le Président.- Exactement, parce que c'est un Service qui devient un élément pour vous, pour nous

un élément d'aide à la prise de décision qui est absolument essentiel.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 14 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-*B) DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES*

CH. 15 - CONSEILLER GOUVERNEMENT

315.111 - Traitements Titulaires.....	1.063.700
315.211 - Traitements Non Titulaires	253.800
315.261 - Frais de Représentation	31.000
315.010 - Frais de Personnel.....	1.348.500
315.251 - Missions & Etudes.....	290.000
315.020 - Frais Etudes & Formation.....	290.000
315.262 - Déplacements.....	47.000
315.264 - Réceptions.....	24.000
315.323 - Frais d'Administration.....	55.500
315.325 - Promotion.....	12.000
315.030 - Frais de Fonctionnement.....	138.500
315.350 - Entretien de Matériel.....	1.500
315.040 - Achat & Entretien Materiel.....	1.500
315.266 - Particip. Conférences Intern.....	255.000
315.314 - Manifest. Intervent. Extérieures	30.000
315.060 - Frais propres activité service	285.000
	<u>2.063.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Monsieur le Président.

J'aurais deux petites remarques alors peut-être que les trois minutes seront un peu limite mais ce sont deux lignes différentes.

La première, hier soir notre excellent collègue Bernard PASQUIER a cru bon de s'étonner que de nombreuses Conventions Internationales étaient non ratifiées par la Principauté. C'est toujours très intéressant d'entendre ça de la part de quelqu'un qui n'a pas cru utile de s'inscrire à la Commission des Relations Extérieures et qui la connaît aussi peu à tel point qu'il continue à l'appeler « les affaires étrangères ». On aurait pu bénéficier un peu plus de ses lumières et de ses conseils. Ceci dit c'est aussi une conscience qu'il aurait pu prendre un peu plus tôt, comme cela il aurait pu souffler l'idée à ses collègues de la majorité précédente, puisque dans la plupart des cas, ces textes datent de cinq à dix ans a minima, mais il n'est jamais trop tard et profitons-en.

Pour revenir à l'article budgétaire lui-même, je dirai que l'amateur qui préside actuellement la Commission des Relations Extérieures s'est vite soucié de ce problème des Conventions Internationales au point d'en avoir parlé quasi immédiatement avec le Conseiller pour les Relations Extérieures, ensuite avec M. Laurent ANSEMI il y a assez peu de temps. Discussions tout à fait fructueuses puisque les deux sont d'accord pour dire, évidemment, qu'il y a beaucoup de textes en attente, de textes qui pourraient être ratifiés et ils nous disent aussi que ces textes sont parfois pas si simples que cela, pas tous, qu'il faut les analyser correctement, qu'ils ont parfois des conséquences cachées pour la Principauté et que les ressources humaines sont loin d'être pléthoriques, voire insuffisantes.

Alors, évidemment, cette situation n'a aucune raison de s'améliorer avec le temps et on peut penser que les textes vont continuer à s'empiler. Il n'est pas question de la régler au niveau du Budget Rectificatif, on y reviendra mais, sous couvert du Conseiller pour les Relations Extérieures, je pense que le recrutement dans l'un ou l'autre de ces Services de jeunes Monégasques avec des formations adaptées devrait être envisagé à relativement court terme.

Sur l'autre sujet, c'est la ligne en dessous, cela concerne les « frais d'études et de missions », juste pour rappeler ce que j'évoquais hier lorsqu'on parlait

de nos relations et du travail préparatoire avec l'Union Européenne. C'est aussi un sujet où il y a vivement des mouvements, il y en aura l'année prochaine pour rappeler que comme le disait le Président, le Conseil National est tout à fait prêt à soutenir le Département des Relations Extérieures, surtout par rapport à l'analyse stratégique et à la réflexion de fond sur le travail préparatoire aux discussions avec l'Union Européenne. Les lignes que nous voyons là sont aujourd'hui très inférieures à celles que nous voyons ou que nous avons vu sur le domaine de communication et que...

(*Sonnerie*).

... peut-être les priorités doivent être intégrées.

M. le Président.- Merci, Monsieur ALLAVENA.

Je ne sais pas si Monsieur le Conseiller pour les « Affaires Extérieures » souhaite dire un mot ?

M. José BADIA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.*- Merci, Monsieur le Président.

J'ai entendu effectivement hier la liste des Conventions qui avaient été proposées à signature.

Je peux déjà dire que la Convention 201 qui traite de la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, la fameuse Convention dite « de Lanzarote », a été signée et qu'elle devrait être ratifiée prochainement, comme la Princesse de Hanovre l'avait annoncé en 2011.

Quant à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, elle a été signée par le Directeur des Services Judiciaires, il y a peu de temps.

Les autres Conventions, effectivement, ont été presque toutes examinées. Elles sont toutes importantes au plan de la morale et on peut tout à fait comprendre, et je suis le premier à le faire ici, le caractère capital que l'on peut leur attacher.

S'agissant des Conventions Internationales, il ne faut pas voir un succès dans la quantité de Convention que l'on signe, mais dans la qualité de ces textes. L'expérience démontre qu'une Convention peut cacher beaucoup de choses, notamment des dépenses régulières annuelles et des contraintes de suivi appelant souvent des analyses complémentaires et des demandes techniques postérieures. Ainsi, j'ai eu à connaître la

Convention sur la lutte contre les armes chimiques. Parce qu'elle est d'actualité avec les problèmes survenus en Syrie, que cette Convention coûte extrêmement cher, qu'elle oblige, chaque année, de nombreux suivis des produits fabriqués à Monaco, qui n'ont pourtant rien à voir avec les armes chimiques. L'Ambassade de Bruxelles travaille trois semaines par an uniquement sur ce sujet, avec deux diplomates.

C'est un exemple, qui démontre qu'il faut être vigilant et qu'avant toute intention noble de signer ou ratifier une Convention, il faut une analyse au plan pratique, au plan financier et bien sûr au plan juridique, puisque beaucoup d'entre elles emportent des modifications sensibles de notre contexte juridique.

Le Ministre d'Etat a rappelé tout à l'heure que la Direction des Affaires Juridiques s'était structurée. Sa Direction bénéficie maintenant d'une troisième division, (une troisième Direction) qui analyse plus particulièrement le Droit international et ses conséquences sur la législation monégasque. Le but de cette division, qui a été prélevée en partie sur la Direction des Affaires Internationales, est de juger de l'homogénéité de nos textes. Je pense que c'est une avancée importante pour que l'efficacité de nos engagements actuels et futurs prenne tout son effet.

Juste un mot au sujet du personnel que M. ALLAVENA a soulevé. Oui, nous sommes bien sûr tout à fait conscients, au niveau de la Direction des Affaires Internationales notamment, que nous avons besoin de personnel de plus en plus nombreux. Nous avons fait le maximum jusqu'ici et je crois que cette Direction fait partie des Services qui ont recruté le plus de jeunes Monégasques émanant du vivier. C'est une voie que nous poursuivons. Ceci dit, il y a des limites à de tels recrutements ; il leur faut bien un chef. Il y a donc un ratio de personnes expérimentées par rapport à des moins expérimentées qu'il convient de respecter.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller, de votre intervention et des précisions que vous nous apportez, y compris sur les Conventions qui est un sujet soulevé hier par un de nos collègues, c'est extrêmement important.

Il y a également un élément qu'a relevé M. ALLAVENA, c'est le principe de créer finalement une « filière » très noble en matière de formation pour nos jeunes qui ont des débouchés en ce qui concerne le domaine de la coopération des affaires internationales, mais comme vous le dites très justement ce n'est pas extensible à l'infini étant donné les ressources du budget mais cela rentre dans un processus et dans une présence de Monaco à

l'international toujours plus importante, donc je crois que cela va dans le bon sens mais vous l'avez également rappelé et j'ai beaucoup apprécié votre intervention, ces jeunes qui arrivent formés ont besoin d'une Direction et d'un chef pour pouvoir les diriger et leur montrer la voie et cela fait partie des principes structurants et fondateurs et vous avez bien fait de le rappeler.

Je crois que M. BARILARO souhaite intervenir, ainsi que M. CLERISSI.

Monsieur PASQUIER vous souhaitez intervenir ?

M. Bernard PASQUIER.- Je voulais d'abord remercier Monsieur le Conseiller pour son intervention, je crois que, nous, de notre côté nous sommes les grands supporteurs de la projection internationale de Monaco et je crois que nous sommes d'accord aujourd'hui sur le fait que les Services que vous dirigez ne sont pas staffés correctement.

Je crois qu'il faut aussi réfléchir à la carrière diplomatique des Monégasques, on a souvent l'impression que c'est un petit peu par défaut que l'on devient un diplomate, ce sont des gens que l'on recase ici ou là, qu'on met dans une Ambassade ou une autre et je pense qu'il n'y a pas assez de mouvements entre les diverses Ambassades. Je crois que toute réflexion dans ce sens serait la bienvenue, mais je ne pouvais pas laisser dire M. ALLAVENA que je ne suis pas membre de la Commission des Relations Extérieures. Je lui ai expliqué en privé pourquoi je n'étais pas membre de cette commission, je ne souhaitais pas nécessairement le faire en public, mais puisqu'il a soulevé le problème je vais donc lui répondre. Monsieur ALLAVENA lorsque vous avez traité M. MARQUET et M. GARDETTO de traîtres, j'ai trouvé cela complètement déplacé et pour cette raison - et je vous l'ai dit - je ne ferai pas partie de la Commission des Relations Extérieures avant que vous ne présentiez vos excuses. Voilà ma position et si elle ne vous plaît pas, tant pis pour vous. Merci.

M. le Président.- Bien. Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, en effet, Monsieur BADIA, je vous remercie des précisions que vous avez apportées sur la Convention de Lanzarote, lors de la dernière session d'automne au Conseil de l'Europe, le Directeur de la Convention de Lanzarote qui est un Français nous a

réunis - M. PASQUIER n'a pas vu qu'à l'ordre du jour il était présent - et en effet, il nous a dit que Monaco était sur le point de ratifier cette Convention.

S'agissant, dans un autre domaine, des difficultés que rencontrent les étudiants monégasques pour étudier à l'étranger il est important désormais de trouver une solution qui soit pérenne et vraiment définitive et ce n'est pas parce que ce point est difficile à régler qu'il ne faut pas s'y atteler sérieusement. Les parents ou les étudiants eux-mêmes qui viennent nous exposer les soucis qu'ils rencontrent sont à la fois concernés par des inégalités financières, frais d'inscription parfois cinq fois supérieurs à ceux payés par les étudiants européens de l'espace Schengen, soit par une impossibilité de s'inscrire ou une procédure si complexe qu'ils renoncent à le faire. Or, malheureusement, la seule solution qui s'offre aujourd'hui à nos compatriotes qui se trouvent face à ces blocages est de recourir à l'utilisation de la nationalité du conjoint non monégasque. Certains vont même jusqu'à tenter des procédures administratives lorsque l'Ambassade de France refuse de les aider dans leurs démarches. Ce ne sont pas hélas des cas isolés. Qu'on ne nous oppose pas l'argument qui consiste à dire que rien n'oblige ces jeunes compatriotes à s'orienter vers des études pour lesquelles les conditions d'admission sont complexes ou les frais d'admission exorbitants. Chaque année le taux de réussite au baccalauréat prouve la qualité du niveau d'éducation et d'excellence de nos jeunes. Dès la première année de maternelle ils ont une initiation à la langue anglaise et peuvent, en fonction de leur choix d'option, se retrouver en classe terminale avec jusqu'à 9 heures d'anglais par semaine. Ils rencontrent des représentants des universités américaines, canadiennes ou britanniques et nous les engageons sans cesse à partir se former à l'étranger pour revenir en Principauté armé pour y travailler. Il est donc normal et même très positif que nos étudiants s'expatrient.

Monsieur le Ministre, dans le cadre des négociations avec Bruxelles sur l'avenir de Monaco vis-à-vis de l'Union Européenne, vous avez réussi avec le Conseiller VALERI à arracher un accord pour la libre circulation des médicaments. Pouvez-vous engager les mêmes tractations pour favoriser l'intégration de nos étudiants dans les établissements universitaires à l'étranger ? Pouvez-vous sur un modèle similaire à celui qui permet à chaque Monégasque de voyager librement comme s'il était ressortissant de l'espace Schengen, parvenir à un accord donnant à nos jeunes compatriotes des droits identiques aux étudiants français ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BARILARO, de votre intervention.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- La réponse est oui, bien sûr, que cela fera l'objet des discussions qui seront ouvertes, je pense, en début d'année. Ce qui est certain c'est que nous demanderons que les étudiants monégasques aient accès au programme Erasmus. Alors, aujourd'hui, la situation sur le programme Erasmus est variable selon les Universités dans lesquelles sont inscrits les jeunes monégasques. Certaines Universités, en France, en Italie, en Espagne, considèrent les Monégasques comme des Européens et dans les échanges pour partie de la formation avec une autre université ne signale pas que l'étudiant est Monégasque et donc ce dernier va pouvoir profiter d'Erasmus comme s'il était européen. Mais dans d'autres pays, cela ne marche pas notamment en Grande-Bretagne. Il y a donc un problème d'accès à ce programme Erasmus.

Ensuite il y a aussi une autre réalité pour les jeunes qui vont à l'étranger faire leurs études c'est que, si un jeune Monégasque veut s'installer pour travailler, pour devenir salarié, en Suède, en Grande-Bretagne, en Allemagne je ne sais pas, en France cela ne pose pas de difficulté, en Italie je ne crois pas non plus, mais en tout cas dans les pays que je viens de citer, c'est un parcours du combattant terrible.

Nous avons, avec M. José BADIA, aidé un jeune Monégasque à s'installer dans un pays nordique, il a fallu multiplier les interventions par le Consul ici, l'Ambassadeur à Paris, cela a duré quatre à cinq mois de courriers, d'échanges, de coups de téléphone. Nous y sommes arrivés mais cela a été très compliqué. Donc, bien sûr, cela fait partie des sujets qui seront abordés en priorité par nous, ça c'est l'aspect positif que nous pouvons espérer de ces échanges avec la commission et les négociations, sans doute, de l'an prochain.

M. le Président.- Mais, Monsieur le Ministre, avant de redonner la parole à M. BARILARO, je ne comprends pas très bien le problème, c'est quoi le problème ? C'est la France qui ne joue plus son rôle ou c'est l'Union Européenne qui veut nous ostraciser ?

M. le Ministre d'Etat.- Nous ne sommes pas dans l'Union Européenne.

M. le Président.- Non, mais ça d'accord, grand bien nous fasse.

M. le Ministre d'Etat.- Mais le programme Erasmus et j'étais le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Education Nationale lorsqu'Erasmus...

M. le Président.- ... je reconnais que c'est un sujet que vous connaissez bien.

M. le Ministre d'Etat.- ... je connais un peu le sujet. Chacun des pays membres de l'Union finance le programme Erasmus pour ses étudiants. D'ailleurs, à l'époque le Ministre des Finances qui était M. BALLADUR refusait d'augmenter la part possible de la France et c'est le Ministre dont j'étais le Directeur de Cabinet qui, à Bruxelles, sans autorisation du Ministre des Finances, a donné l'accord de la France

M. le Président.- ... c'est dangereux cela...

M. le Ministre d'Etat.- ... c'est dangereux, mais c'est le Directeur de Cabinet qui s'est fait attraper après, mais peu importe. En tout cas, c'est grâce à la France qu'Erasmus s'est mis en place, mais évidemment pour Erasmus chacun finance pour ses étudiants... et nous, nous ne payons pas.

M. le Président.- Mais il n'y a pas moyen, Monsieur le Ministre, on a fait une dotation hier sur le siège de près de 500 000 € pour un fonds, notamment pour les espaces marines protégés, en collaboration avec la France, ce que notre collègue Marc BURINI a appelé de manière très astucieuse le « soft fawer », il n'y a pas un moyen de passer un accord avec l'Union Européenne afin de pouvoir subventionner un tout petit peu, selon nos moyens, Erasmus de façon à obtenir la possibilité pour nos nationaux de faire leurs études en Europe ?

M. le Ministre d'Etat.- C'est tout l'enjeu des discussions en cours. La commission ne veut plus d'accord sectoriel parce qu'elle discute avec la Suisse sur 120 accords sectoriels mis à jour et qu'ils considèrent qu'ils n'ont pas le temps de s'occuper de ça et donc ils ont décidé qu'il n'y avait plus d'accord sectoriel avec les petits Etats périphériques comme ils disent. Nous nous avons trois accords sectoriels, la

directive épargne, l'euro et les produits pharmaceutiques. Si nous avons la possibilité de négocier d'autres accords au fur et à mesure que les sujets se posent, nous essaierions de négocier un accord Erasmus, échange de jeunes avec la solution que vous préconisez, mais aujourd'hui ce n'est plus possible. Donc, c'est dans le cadre de l'accord global de partenariat que nous essaierons d'inclure cet accord sectoriel.

M. le Président.- Dans le laps de temps en fait, la seule possibilité c'est que nos nationaux qui veulent faire des études dans les pays européens ou parfois qui ont des difficultés dans un pays plus lointain, à ce moment-là se retrouvent aidés par les représentants diplomatiques de Monaco, soit dans le cadre des Ambassades, mais il n'y en a pas beaucoup...

M. le Ministre d'Etat.- Nous en avons quinze.

Monsieur BADIA c'est bien ça ?

M. le Président.- Non, mais je ne vous parle pas des itinérants.

M. José BADIA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.*- Il y en a treize, bilatérales.

M. le Président.- D'accord. Donc, en fait nos jeunes compatriotes trouvent leur salut dans le cadre des négociations que les Ambassadeurs sur place ou les Consuls peuvent leur apporter et cela prend, vous l'avez dit, entre trois et cinq mois au minimum.

M. le Ministre d'Etat.- Pour l'installation comme salarié, pour avoir un poste de travail. Pour aller dans une Université c'est variable mais les Universités américaines ne font pas de réduction aux sujets européens, pas plus qu'aux Monégasques, donc cela ne change pas tellement les choses.

Mais simplement le programme Erasmus est quand même un grand plus pour les études donc là il faut que le jeune Monégasque essaie de s'inscrire dans une Université qui va le mettre dans le cercle des étudiants européens.

M. le Président.- M. BARILARO, ensuite M. ALLAVENA, Mme LAVAGNA ainsi que M. CLERISSI.

M. Christian BARILARO.- Monsieur le Ministre, Erasmus est une partie de la problématique. Moi, ce que je regrette c'est que Monaco et les Monégasques sont une petite communauté avec une identité vraiment forte et ce qui ne me plaît vraiment pas c'est que l'on soit dans l'obligation, enfin certains se voient être dans l'obligation de renoncer à leur nationalité monégasque afin de pouvoir étudier à l'étranger et la solution bilatérale entre Ambassades n'est pas forcément le recours comme le dit le Président, c'est plutôt avoir un passeport d'une autre nationalité que la nationalité monégasque pour ne plus avoir de problème. Cela je trouve que c'est juste devenu inadmissible et insupportable.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur BARILARO, je ne sais pas si vous avez beaucoup d'exemples, mais il y a quand même une politique de bourses pour aider les étudiants monégasques à aller faire leurs études dans des Universités étrangères et des bourses qui peuvent s'élever à des montants conséquents.

M. Christian BARILARO.- Vous me demandez des exemples, si vous voulez je pourrai vous les donner parce qu'ils sont nombreux. Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, oui.

M. le Président.- Nous n'avons pas vocation en Séance Publique à faire état de cas particuliers vous le savez et nous nous y sommes, bien entendu, engagés.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais revenir sur ce que vous avez déclaré : en fait, qu'est-ce que vous négociez ? Parce que nous on entend parler souvent du problème des médicaments et là, je parle sous le contrôle de M. VALERI, quels sont les autres problèmes et qui vous pousse à négocier ? Est-ce que c'est l'Europe ou c'est vous qui êtes proactifs ? On ne comprend pas très bien ce qu'il se passe à ce niveau. Je sais que vous êtes en plein dedans, donc encore une fois si vous pouvez répondre c'est très volontiers et si vous ne pouvez pas, je comprendrai.

M. le Ministre d'Etat.- C'est simple, nous sommes en discussion, négociation, si on peut dire sur deux accords sectoriels sur trois. La directive épargne avec la visite du Commissaire européen, une réunion technique qui a eu lieu à Bruxelles et une autre qui se profile. Donc là, ce sont vraiment des discussions, je ne sais pas si on peut appeler cela des négociations mais en tous les cas nous discutons vraiment des textes concrets.

Ensuite, le deuxième accord sur lequel nous sommes encore en discussion c'est l'accord sur les produits pharmaceutiques car nous avons, avec M. VALERI, remporté une victoire politique, d'ailleurs pas juridique, pour que les laboratoires de production pharmaceutique ou cosmétique à Monaco puissent s'inscrire sur une annexe exigeant les produits de base pour fabriquer ces médicaments sans l'accès à laquelle on ne pouvait plus exporter.

Donc, cela a été réglé, politiquement. Je l'ai réglé avec M. BARROSO en janvier dernier lorsque je suis allé le voir et M. VALERI, ensuite, l'a réglé avec les fonctionnaires de la commission avec, il faut le dire, l'appui de la France sur ce point. Mais l'accord de 2003 qui prévoit l'exportation des produits fabriqués à Monaco en respectant les directives européennes, ce qui est le cas puisque même la fabrication est contrôlée par les inspecteurs français que nous désignons. Ce produit, fabriqué dans ces conditions, est considéré d'après cet accord comme étant fabriqué dans le territoire de l'Union Européenne et donc peut circuler et être vendu librement sur le territoire. Dès la signature de l'accord, l'Allemagne a refusé de respecter cet accord et comme, malheureusement, signant l'accord, nos prédécesseurs n'ont pas prévu d'instance de recours pour porter à un tiers, un arbitre, un conflit, nous sommes restés comme cela avec l'Allemagne depuis 2003. Maintenant, depuis un an, la France, pour des raisons de protection de certains professionnels français, remet en cause partiellement l'accord et donc là, le Gouvernement est en discussion serrée avec la France et avec les autorités européennes. Nous espérons obtenir un changement d'attitude de la France.

Ce sont les deux seuls points sur lesquels il y a des discussions. Pour le reste, il ne s'agit pas de discussions il s'agit d'échanges d'informations, c'est la conséquence du traité de Lisbonne. Le traité de Lisbonne a indiqué que l'Union Européenne devait améliorer ses relations avec les Etats européens non membres de l'Union. Donc, le Conseil européen, c'est-à-dire le Conseil des Ministres, a décidé en décembre dernier de missionner la commission, le service d'action extérieure de la commission, pour engager un échange d'informations et de discussions avec les

trois petits pays, c'est-à-dire Andorre, Saint Marin et Monaco. Le service d'action extérieure a commencé à demander aux trois pays beaucoup de renseignements, d'où le questionnaire de 450 questions environ, qu'un groupe de fonctionnaires sous la responsabilité, évidemment, du Gouvernement et de la plus Haute Autorité, a rempli. Le service a communiqué un autre questionnaire, donc on a repris une centaine de questions, juste avant l'été et maintenant la commission prépare pour les Commissaires européens un projet de résolution du Conseil européen. Ce projet de résolution n'est pas encore élaboré. Cependant, lorsqu'il va être élaboré, il va passer à l'approbation des Commissaires européens puis, si ceux-ci sont d'accord - pour résumer, parce que j'oublie une ou deux étapes - ce sera proposé au Conseil européen qui, normalement, devrait statuer sur cette question avant la fin 2013, sachant que ce n'est pas sûr, cela peut-être en 2014. Si le Conseil européen accepte, le Conseil européen va missionner la commission pour entamer des discussions avec les petits Etats. Donc, nous n'en sommes pas encore là.

Alors, ce n'est pas nous qui avons demandé à entrer en discussion avec l'Union Européenne, même si pour un certain nombre de produits fabriqués à Monaco ou pour les étudiants, pour reprendre l'exemple d'Erasmus, nous sommes demandeurs d'améliorer les relations avec l'Union Européenne, mais nous n'avons rien demandé et, interrogés par la commission, nous avons deux solutions : dire que cela ne nous intéressait pas du tout, donc au revoir, mais à ce moment-là nos trois accords risquaient d'être figés pour toujours et, si on se projette dans l'avenir on peut quand même imaginer que beaucoup de secteurs de l'activité économique de la Principauté auront besoin du débouché européen pour fonctionner. Donc, le Gouvernement a pensé qu'il était de bonne méthode d'accepter de discuter et d'échanger avec eux.

Ensuite, je l'ai dit à M. BARROSO, je l'ai dit à l'adjoint de la Secrétaire à l'action extérieure, je le redirai à M. BARNIER que je vais rencontrer très prochainement, la Principauté n'est pas prête à sacrifier ce qui fait son identité pour obtenir des avantages ponctuels. Donc, c'est clair, pas d'intégration à l'Union Européenne, mais de toute manière l'Union Européenne ne veut pas nous intégrer, parce que si elle nous intégrait il faudrait rajouter une chaise autour du Conseil et trois chaises s'il y avait Andorre et Saint Marin et déjà vous savez comme c'est difficile pour fonctionner. Il faudrait réviser tous les traités, donc c'est une tâche exclue complètement par l'Europe.

J'ai dit clairement que nous ne voulions pas non plus de l'espace économique européen qui est un

espace de libre échange qui a été créé au moment où la Grande Bretagne refusait de rentrer dans l'Europe, pour faire un peu d'histoire, et depuis que la Grande Bretagne est rentrée, restent dans l'espace économique européen la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. Là c'est moins contraignant que l'intégration européenne mais s'appliquent les quatre principes fondamentaux du marché commun, dont la liberté d'établissement qui est la seule liberté qui nous pose problème puisqu'elle est contraire à la priorité nationale, elle est contraire à la priorité aux entreprises monégasques, elle est contraire au contrôle de la création d'entreprises dans le pays, elle est même contraire aux contrôles des résidents qui arrivent dans le pays. Donc, au moins quatre raisons pour nous, vitales, de ne pas accepter la liberté d'établissement.

L'enjeu de la discussion à venir, et je m'arrête là, est ce que nous pourrions trouver, pour reprendre une expression bruxelloise ou eurocrate, dans la boîte à outils de l'Union Européenne les instruments pour avoir un accord d'association que nous espérons propre à Monaco et qui nous permette de préserver ses spécificités. Voilà exactement l'état du sujet.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre, je crois que votre exposé est très précis et il y a un certain nombre de collègues qui ont sûrement reçu des réponses aux questions qu'ils avaient l'intention de poser.

Je voulais juste vous dire qu'il est 19 heures 45, que nous devons nous arrêter vers 20 heures 30 et que nous avons encore du chemin à parcourir. Donc je vous demande d'être concis et précis s'il vous plaît.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Je voulais remercier Monsieur le Ministre de cette réponse exhaustive. Rien à rajouter. On comprend bien, en effet, la problématique.

M. le Président.- Absolument. Merci.

Madame LAVAGNA.

Mme Sophie LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir sur un autre sujet mais je voudrais quand même remercier Monsieur le Ministre pour son exposé clair et précis sur la situation avec

l'Europe qui, effectivement, me semble le seul moyen de préserver notre identité, voire même notre existence.

Alors, le sujet sur lequel je voulais revenir après ce petit voyage en Europe est plus dans nos frontières. Je voulais également dire à Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures que j'approuvais totalement le fait de ne pas signer une Convention avant de voir les conséquences qu'elle aurait sur la Principauté, parce que des fois on ne les imagine pas toujours et à ce titre et, pour revenir aux portes de chez nous, voire chez nous, je voudrais revenir sur les modifications qui doivent être entraînées pour notre Code de procédure civile et Code de procédure pénale par une Convention que nous avons ratifiée, la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Je crois que d'ailleurs plusieurs d'entre vous ont assisté à la rentrée des Tribunaux Judiciaires et j'étais très heureuse de voir que Madame le Premier Président de la Cour d'Appel avait salué notre initiative de proposition de loi sur le principe pas de « nullité sans grief » afin d'éviter que des procédures s'enlisent pour des motifs qui n'ont pas lieu d'être. Il y en a d'autres à modifier, par exemple dans le Code de procédure pénale, il n'y a pas de double degré de juridiction en matière criminelle. Je crois que, malheureusement, nous nous exposons à un recours d'une personne qui serait condamnée par le Tribunal criminel et qui irait dire à la Convention Européenne des Droits de l'Homme que ses droits ne sont pas respectés. Un simple délit de franchissement d'une ligne blanche peut donner lieu à un appel et pas le fait de commettre un crime avec des jurés qui, malheureusement, pour être des êtres humains, peuvent se tromper.

Alors, sur ces sujets il me semblait avoir compris, mais c'était il y a déjà un certain temps, peut-être que le vent a encore changé, il me semblait avoir compris que ce qui était préconisé par le Gouvernement Princier c'étaient des réformes, des petites réformes, c'est-à-dire partiellement. C'est une des raisons pour laquelle nous n'avons pas cru devoir proposer une réforme d'ensemble du Code de procédure civile et nous avons proposé une bricole, une avancée qui permettrait, peut-être d'en faire certaines d'autres de la même manière que cela a été fait pour le Code de procédure pénale.

Voilà ce que je tenais à dire ce soir. C'est vraiment un vœu, je pense, de toutes les professions juridiques et judiciaires. Il me semble que dans une bonne intelligence avec le Gouvernement Princier, nous avons convenu que la Commission de Législation se faisait fort d'améliorer, autant que faire se peut, et avec votre

concours, évidemment, les Services de l'Etat parce que nous, nous ne pouvons pas tout faire tout seul...

(Sonnerie).

... excusez-moi, d'améliorer la sécurité juridique qui est fondamentale et qui est aussi un facteur très attractif pour les personnes qui viennent s'installer à Monaco. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame LAVAGNA, de votre intervention.

M. le Ministre d'Etat.- Je partage les réflexions de Madame LAVAGNA et je pense qu'il vaut mieux procéder comme cela, parce que premièrement cela va plus vite, et deuxièmement nous n'avons pas besoin de faire une réforme fondamentale de la procédure pénale, si vous voulez, c'est le contraire de la situation de la loi sur la modernisation de l'économie. Autant je crois à la cohérence et à la vertu d'un texte global pour la modernisation de l'économie, autant en matière de procédure pénale, c'est l'inverse. Est-ce que nous avons besoin d'un débat sans fin sur : est-ce que le Parquet doit être indépendant, est-ce qu'il faut supprimer le Juge d'instruction, etc... des débats qui peuvent vous occuper pendant des mois ? Il y a des sujets plus urgents que ceux-là. En revanche, nous protéger, ce que l'on a fait d'ailleurs pour la garde à vue, c'est nous mettre en conformité avec les exigences de la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, pas plus mais pas moins, et même chose pour les nullités. Continuons ainsi le double degré de juridiction si c'est une exigence de la Cour, je ne sais pas si c'est le cas aujourd'hui, oui.

M. le Président.- Oui, Madame LAVAGNA.

Mme Sophie LAVAGNA.- Je ne sais pas si c'est le cas, effectivement, pour le double degré. Je sais qu'il y a des recours qui sont en passe d'être jugés et en plus c'est un motif acceptable. Ensuite, pour en revenir au Code de procédure civile puisque c'est quand même le quotidien de l'avocat que je suis, vous connaissez les problèmes que nous pouvons rencontrer. Justement, à la rentrée Judiciaire, était présent le Doyen JULIEN, que vous avez sans doute rencontré, et c'est lui qui a mené les travaux de modernisation du Code procédure civile français. Effectivement, il a procédé par petits bouts en disant que cela n'était pas possible de faire autrement. Pourquoi ne pas le faire ainsi ? En tout cas c'est dans cet esprit que la Commission de

Législation avait déposé une proposition de loi concernant le principe, pas de nullité sans grief, qui pose un certain nombre de problèmes mais, effectivement, il y en a d'autres, les appels en garantie préalable, pas de conclusion de défendeur à défendeur, je ne vais pas vous faire la liste exhaustive de ce qu'il faudrait réformer. Mais effectivement par petites touches il me semble que cela serait indispensable et que cela viendrait vraiment faciliter à la fois la vie du Monégasque moyen, à la fois les résidents et aussi surtout des investisseurs à qui on pourrait donner une réponse précise selon les cas. Voilà ce qu'il se passe et voilà comment nous pouvons faire.

M. le Président.- Merci, Madame LAVAGNA.

Monsieur ALLAVENA vous souhaitiez intervenir ? Parce qu'il va falloir qu'on avance, mes chers collègues.

Alors, on avance, merci beaucoup, Monsieur ALLAVENA.

Monsieur CROVETTO, rapidement sur ce sujet.

M. Thierry CROVETTO.- Je voulais juste revenir sur les difficultés des étudiants voulant faire des études à l'étranger et sur le côté financier qui a été abordé. L'Administration a également besoin de Monégasques bien formés, mais une autre perspective pourrait être la mise en place de prêts étudiants qui pourraient être remboursés de façon pécuniaire en nombre d'années à l'Administration. Ce serait une solution que l'on pourrait mettre en place.

M. le Président.- Absolument. Merci, Monsieur CROVETTO.

La majorité va, dans les mois qui viennent, déposer une proposition de loi sur le prêt étudiant qui est une idée qui a été lancée d'ailleurs par notre collègue Marc BURINI et qui figurait en bonne place dans notre projet politique.

M. le Ministre d'Etat.- Vous savez qu'il y a un rapport de l'inspection générale sur les bourses, je parle sous votre contrôle M. MASSERON, et qu'une des pistes est aussi le prêt étudiant. Donc le Gouvernement est tout à fait ouvert pour qu'on trouve une avancée sur les prêts aux étudiants.

M. le Président.- Parfait, merci, Monsieur le Ministre.

Je mets ce chapitre 15 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 15 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 16 - POSTES DIPLOMATIQUES

316.111 - Traitements Titulaires.....	3.104.200
316.211 - Traitements Non Titulaires	211.500
316.218 - Personnel Ambassades	3.431.000
316.261 - Frais de Représentation	180.100
316.010 - Frais de Personnel.....	6.926.800
316.252 - Indemnités de Scolarité	140.000
316.262 - Déplacements.....	626.000
316.264 - Réceptions.....	763.000
316.323 - Frais d'Administration	272.000
316.335 - Fonctionnement des Ambassades	1.363.600
316.030 - Frais de Fonctionnement.....	3.164.600
316.351 - Achat Matériel.....	115.000
316.040 - Achat & Entretien Matériel.....	115.000
	<u>10.206.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 17 - DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMATIQUES & CONSULAIRES

317.111 - Traitements Titulaires.....	381.100
317.211 - Traitements Non Titulaires	73.800
317.010 - Frais de Personnel.....	454.900
317.264 - Réceptions.....	500.000
317.323 - Frais d'Administration	44.800
317.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>544.800</u>
	<u>999.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 17 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 18 - DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES

318.111 - Traitements Titulaires.....	244.900
318.211 - Traitements Non Titulaires	164.800
318.010 - Frais de Personnel.....	409.700
318.323 - Frais d'Administration	14.000
318.030 - Frais de Fonctionnement.....	14.000
	<u>423.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 18 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 19 - DIRECTION DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

319.111 - Traitements Titulaires.....	320.100
319.211 - Traitements Non Titulaires	230.300
319.010 - Frais de Personnel.....	550.400
319.251 - Missions & Etudes.....	160.000
319.020 - Frais Etudes & Formation.....	160.000
319.262 - Déplacements	120.000
319.323 - Frais d'Administration	85.000
319.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>205.000</u>
	<u>915.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 19 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

C) DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

CH. 20 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

320.111 - Traitements Titulaires.....	712.300
320.211 - Traitements Non Titulaires	456.900
320.261 - Frais de Représentation	31.000
320.010 - Frais de Personnel.....	1.200.200
320.251 - Missions & Etudes.....	23.500
320.020 - Frais d'Etudes & Formation.....	23.500
320.262 - Déplacements	65.000
320.264 - Réceptions.....	20.000
320.323 - Frais d'Administration	22.000
320.358 - Protection Civile.....	130.000
320.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>237.000</u>
	<u>1.460.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 20 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 21 - FORCE PUBLIQUE - CARABINIERS

321.111 - Traitements Titulaires.....	5.004.100
321.121 - Indemnités diverses	802.000
321.211 - Traitements Non Titulaires	263.000
321.010 - Frais de Personnel.....	6.069.100
321.252 - Indemnités & Vacations.....	51.000
321.265 - Transport & Déménagement	30.000
321.323 - Frais d'Administration	13.000
321.371 - Habillement.....	152.000
321.030 - Frais de Fonctionnement.....	246.000
321.350 - Entretien Matériel.....	104.800
321.351 - Achat Matériel.....	148.200
321.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>253.000</u>
	<u>6.568.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 22 - SÛRETÉ PUBLIQUE - DIRECTION

322.111 - Traitements Titulaires.....	21.269.600
322.121 - Indemnités Diverses	2.790.000
322.211 - Traitements Non Titulaires	1.286.100
322.010 - Frais de Personnel.....	25.345.700
322.252 - Indemnités & Vacations.....	1.500
322.323 - Frais d'Administration	162.000
322.030 - Frais de Fonctionnement.....	163.500
322.350 - Entretien Matériel.....	577.900
322.351 - Achat Matériel.....	680.300
322.371 - Habillement.....	321.500
322.040 - Achat & Entretien Matériel.....	1.579.700
322.352 - Groupe de Sécurité	658.000
322.514 - Frais Financiers	2.000
322.060 - Frais Propres Activité Service.....	660.000
	<u>27.748.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 25 - MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE

325.111 - Traitements Titulaires.....	97.400
325.211 - Traitements Non Titulaires	337.600
325.010 - Frais de Personnel	435.000
325.313 - Prospection, Fouilles & Etudes.....	7.200
325.323 - Frais d'Administration	28.100
325.371 - Habillement.....	1.000
325.030 - Frais de Fonctionnement.....	36.300
325.350 - Entretien Matériel.....	10.200
325.351 - Achat Matériel.....	9.900
325.040 - Achat & Entretien Matériel.....	20.100
	<u>491.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 25 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 27 - EDUCATION NATIONALE - DIRECTION

327.111 - Traitements Tit Direction.....	1.473.300
327.112 - Pers Tit Affect Ets Priv Div.....	3.107.700
327.122 - Heures Suppl Pers Tit Affecté	129.400
327.211 - Traitements Non Tit Direction	1.068.000
327.212 - Pers Non Tit Affec Et Priv Div.....	507.300
327.222 - Heures Supp Pers Non Tit Affec.....	19.700
327.010 - Frais de Personnel.....	6.305.400
327.252 - Vacations Inspection & Examens.....	4.000
327.253 - Orientation Scolaire.....	15.900
327.254 - Promotion Sociale	35.000
327.323 - Frais d'Administration.....	16.500
327.030 - Frais de Fonctionnement.....	71.400
327.350 - Entretien Matériel.....	1.000
327.040 - Achat & Entretien Matériel.....	1.000
327.262 - Transport d'élèves	471.400
327.312 - Hygiène scolaire	19.000
327.324 - Commission Langue Monégasque.....	19.500
327.3281 - Loisirs Dirigés.....	19.800
327.3282 - Prix.....	49.200
327.3283 - Modernisation Equip. Pédag.	17.100
327.329 - Foyers Socio-Educatifs	12.600
327.340 - Cantines Scolaires-Part. Etat	11.700
327.341 - Comité Monégasque Anti Dopage.....	17.800
327.359 - Option Inter.-Anglais Renforcé.....	20.400
327.060 - Frais Propres Activité Service.....	658.500
	<u>7.036.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je m'adresse, bien évidemment, au Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur en charge des problèmes de l'Education Nationale et voici qu'elle est ma question : Les Services de l'Education Nationale qui relèvent de votre compétence nous permettent de nous enorgueillir chaque année et, à juste titre, de remarquables résultats

au baccalauréat, que ce soit dans les filières générales ou professionnelles, que je souhaite ici remercier pour la qualité de leur travail ainsi que pour leur dévouement. Cela dit, ces succès sont aussi et peut-être surtout ceux des élèves, ce sont eux qui sont au cœur du projet éducatif de notre Principauté et c'est en pensant à eux que j'aimerais vous interroger quant à la possibilité d'étendre jusqu'à la terminale le système des horaires aménagés en matière artistique et sportive.

En effet, ce système n'est toujours possible que jusqu'en seconde - et je parle sous votre contrôle - par la suite, l'élève doit se débattre avec des horaires

extrêmement chargés voire quasiment impossibles. Dès lors, nombreux sont ceux qui sont contraints d'abandonner ce qui peut apparaître comme le superflu au profit d'un cursus normal. Ma question prend tout son sens si l'on pense notamment aux remarquables possibilités qui leurs sont offertes jusqu'en seconde incluse. Soyons donc logiques. Continuer d'accompagner ces jeunes jusqu'au terme de leurs études secondaires, comme cela se fait dans de nombreux pays, rendrait ainsi plus utile et pertinent l'investissement que fait déjà la Principauté.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Paul MASSERON,- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je remercie Monsieur GRINDA pour ses félicitations et ses compliments à l'ensemble des personnels de l'Education Nationale et, bien entendu, également à nos élèves qui chaque année obtiennent des résultats tout à fait exceptionnels en terminale effectivement, mais également en troisième, et pour les différents examens auxquels ils se présentent. L'année scolaire 2012/2013 n'a pas failli à la règle avec des résultats qui sont parmi les meilleurs que nous ayons jamais rencontrés.

En ce qui concerne votre question sur plus particulièrement l'enseignement musical et artistique au-delà de la seconde, c'est une question certainement intéressante mais qui ne porte que sur un nombre d'élèves relativement limité. Par exemple pour la musique, quatre ou cinq seulement seraient probablement intéressés en terminale ; donc c'est compliqué de faire un emploi du temps adapté pour un aussi petit nombre d'élèves. D'autre part, nous avons en Principauté, comme vous le savez, un certain nombre d'établissements qui enseignent les arts et, tout particulièrement la musique ou le théâtre avec l'Académie de Musique dépend de la Mairie. Je crois qu'on arrive quand même globalement à satisfaire les demandes des parents et surtout de nos élèves à moins que, Monsieur GRINDA, vous n'ayez une opinion différente ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Non, je n'ai pas une opinion différente, peut-être une appréciation légèrement biaisée.

Je crois qu'effectivement vous avez peu de candidats parce qu'ils sont découragés parce qu'ils savent qu'il n'y a pas de possibilité ensuite. D'ailleurs je ne vous

questionne pas seulement sur la musique, ce qui serait dommage, mais je le fais également pour le sport. Il y a tellement d'investissement que l'on fait et que la Mairie fait formidablement bien avec l'Académie de Musique, ainsi que vous l'avez dit et certainement en matière sportive, il y a certainement là une matière que l'on pourrait encore développer. Je vous assure que je ne suis pas certain que les réponses que l'on vous a faites dans ce sens soient tout à fait exactes. Je ne mets en cause personne, je crois que cela mériterait peut-être d'être creusé un tout petit peu plus, si vous l'acceptez.

M. Paul MASSERON,- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je reconnais que ce n'est pas parce que cela est difficile qu'il ne faut pas le tenter et c'est vrai qu'il y a probablement matière à améliorer les choses. En tout cas, je m'engage, avec l'Education Nationale, à revoir la question, non seulement comme vous le dites pour les enseignements artistiques, mais également pour le sport puisqu'un certain nombre de vos collègues sont intervenus en ce sens, ici même, sur ce sujet, il y a peu, M. BARILARO par exemple.

M. le Président.- Monsieur BARILARO, vous souhaitiez intervenir, nous vous écoutons.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne viens pas au secours du Gouvernement, mais il est vrai qu'en effet, en ce qui concerne la musique et l'art, je n'ai pas vraiment de réponse à apporter à M. GRINDA. En ce qui concerne le sport, en revanche, de nombreux parents sont venus nous dire, en effet, qu'il y avait des difficultés, à partir de la classe de première, pour continuer des activités extra-sportives un peu poussées. Le problème est lié tout simplement au système éducatif français et évidemment, aux problèmes d'infrastructures que nous rencontrons en Principauté puisque ce que l'on appelle les sportifs de haut niveau, lorsqu'ils arrivent en première ou en terminale, sont inclus dans des structures propres où les notes de baccalauréat pour le sport sont occultées et ils ont des notes forfaitaires, mais ils sont dans des structures comme l'Unité d'Enseignement et de Recherche d'Education Physique Sportive en France ou des établissements assimilés que nous ne pouvons pas mettre en œuvre aujourd'hui.

Il y a une réflexion avec le Gouvernement Princier, avec la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports sur ce thème pour trouver un

système, pourquoi pas une proposition de loi, qui fasse que ces problèmes soient réglés et, pourquoi pas, intégrer les jeunes artistes dans cette réflexion. Mais il y a quelque chose qui est fait et la Commission de l'Éducation et de la Jeunesse a reçu de nombreux parents et de nombreux étudiants qui sont dans ces problématiques, jamais de jeunes artistes, mais pourquoi pas, je suis à leur disposition si besoin.

M. le Président.- Merci, Monsieur BARILARO de votre intervention. Avant de donner la parole à M. CUCCHI, moi je voudrais quand même dire une chose. A Monaco, l'Éducation Nationale a la charge je crois, Monsieur le Conseiller, de près de 6 000 enfants scolarisés...

M. Paul MASSERON,- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* ... 5 900.

M. le Président.- ... ce qui est considérable, mais nous ne sommes pas la France, nous ne sommes pas l'Italie et il ne faut pas rêver, il faut être réaliste. Même s'il y a eu une filière créée « sportifs de haut niveau » dont nous connaissons parfaitement la genèse il ne faut pas non plus croire que tout est possible. On peut tout demander mais c'est difficile. Une filière, de par sa nature, il faut qu'il y ait un nombre suffisant d'élèves et un nombre suffisant de demandes. Enfin, vous connaissez cela beaucoup mieux que moi, Monsieur le Ministre, étant donné une de vos fonctions précédentes. Parfois le mieux est l'ennemi du bien, bien que dans ce domaine je comprenne les demandes des uns et des autres, c'est tout à fait naturel. La Commission de l'Éducation et de la Jeunesse, qu'il s'agisse d'ailleurs de M. BARILARO ou de Mme FRESKO-ROLFO qui travaillent tous les deux de concert sur ce sujet, a reçu un certain nombre de demandes mais je pense qu'il faut aussi avoir de temps en temps le courage de dire à nos compatriotes ou à certains résidents que tout n'est pas possible à Monaco, parce que sinon on n'y arrivera pas et cela risque de se faire, finalement, au détriment de l'enseignement général. Je note d'ailleurs là-dessus que l'on a une école des arts plastiques sur le Rocher, en face de nous, qui a une réputation remarquable. Par l'intermédiaire de la filière française, elle est très très cotée et il y a un travail précis de la part de la Directrice. Il y a une Académie de musique tout à fait superbe, notamment, qui dépend de la Mairie mais bon, on est une petite ville Etat de 35 000 ou 36 000 habitants et tout n'est pas possible dans tous les domaines. Enfin, je vous dis ce que moi je ressens

et ce n'est pas pour engager un débat qui n'a pas lieu d'être, d'ailleurs.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Ecoutez puisque vous dites les choses comme vous les ressentez, je vais vous répondre de la même façon. Supprimons cette interrogation et puis faites un questionnaire et vous verrez bien ce qu'il en ressortira.

M. le Président.- Oui, ça ce sont des interventions « gadgets » M. GRINDA.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci beaucoup.

Je vais peut-être venir un peu au secours de M. GRINDA parce que je pense qu'en effet, certes pour le sport on en avait parlé avec M. BARILARO, c'est difficile parce que cela demande des structures adaptées qui existent en France et c'est plus simple d'orienter nos jeunes sportifs de haut niveau dans des structures adaptées mais ce que je trouve dommage s'agissant des filières artistiques, on peut prendre l'exemple des classes musicales qui marchent excessivement bien, c'est qu'il est vrai qu'il y a un arrêt avant la fin des études et que beaucoup de jeunes se retrouvent à avoir le choix soit d'essayer de continuer tout seul de leur côté, soit de laisser tomber et toute une partie de cet enseignement, de ce « terreau » qui a été mis en place, il est un peu gâché parce que malgré tout, les jeunes ont du travail à côté et ils ont parfois besoin d'être plus accompagnés pour continuer. Si on prend l'exemple des filières musicales il est vrai que si on compte le nombre de ceux qui sont en 3^{ème} et ceux qui continuent jusqu'à la fin de la terminale, il y a une certaine partie qui arrête parce que rien n'est prévu pour une suite.

Alors, on ne peut pas le faire sur tout, bien évidemment, mais on a choisi et ce n'est pas pour défendre la musique plus que d'autres activités artistiques, mais à Monaco on ne peut pas dire que les classes musicales marchent mal, cela fait longtemps qu'elles y sont, on peut toujours améliorer. C'est un cursus qui est rodé maintenant et je crois que l'on pourrait déjà, sur ce sujet-là, essayer d'aller un peu plus loin, même pour l'avenir des élèves qui deviendront étudiants. Toutes les études prouvent que ceux qui ont suivi en même temps que le cursus classique, des formations artistiques, eh bien ils performant plus dans le reste.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI, mais personne ne remet en cause tout cela, nous sommes tous d'accord. Le problème c'est que nous avons des infrastructures qui sont limitées. Regardez cette année Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur a dû procéder de façon drastique à une réduction d'un certain nombre de dérogations pour les enfants de communes limitrophes parce que les classes sont pleines, que nous avons un problème de superficie, de place pour construire un Collège et que cela ne se fait pas en cinq minutes.

Bien sûr, vous avez raison en ce qui concerne l'épanouissement, on a tous été jeunes, nous avons tous été à l'école, on a suivi des études et on a un équilibre personnel beaucoup plus important lorsqu'on peut pratiquer un certain nombre de disciplines. Mais ce n'est pas simple à Monaco et on se heurte de façon pratique à une question d'infrastructure, pas tellement de moyens, mais d'infrastructure. Mais enfin, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur va réfléchir à tout cela.

Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je voudrais parler du Service des sports de l'Education Nationale. Aujourd'hui, c'est un secret de polichinelle, c'est un service qui est saturé. Alors, comme vous venez de le dire, Monsieur le Président, à juste titre, Monaco c'est 35 000 habitants et moi ce que je ne comprends pas c'est comment dans un pays de 2 km² on peut avoir autant de personnes qui s'occupent du sport avec des entités différentes. La Mairie, il y a le Comité Olympique, il y a l'Education Nationale, j'ai été confronté parfois, pour avoir une

salle, à faire trois lettres à trois entités différentes, et je crois qu'aujourd'hui il est temps de donner les moyens au Service des sports et lui donner surtout les moyens de ses ambitions et essayer de recentrer tout cela afin que tout le monde puisse y voir plus clair. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ELENA.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Paul MASSERON,- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il est vrai, également, que la multiplication du nombre d'associations, notamment dans le domaine du sport, et parfois dans les mêmes disciplines, a pu amener quelques difficultés supplémentaires, que vous comprenez fort bien, bien sûr...

M. le Président.- Ce qui n'est pas une réaction civique. Lorsqu'on est à Monaco et qu'on a un problème d'infrastructure et de place, eh bien, il faut que les nationaux qui sont à la tête de ces associations se regroupent, s'entendent parce que les infrastructures ne sont pas extensibles et il faut qu'on assume et qu'on ait le courage de le dire, c'est ce que je fais ce soir !

Je vais mettre ce chapitre 27 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 28 - EDUCATION NATIONALE - LYCEE

328.111 - Traitements Titulaires.....	6.246,200
328.122 - Heures Supplémentaires - Tit.....	308.500
328.123 - Nourriture Personnel Cantine.....	2.000
328.211 - Traitements Non Titulaires.....	862.800
328.222 - Heures Supplémentaires - Non/Tit.....	18.900
328.010 - Frais de Personnel.....	7.438.400
328.323 - Frais d'Administration.....	8.900
328.348 - Aumonerie - Fonctionnement.....	200
328.359 - Matériel d'enseignement.....	81.500
328.366 - Matériel des cantines.....	2.700
328.371 - Habillement.....	1.700
325.030 - Frais de Fonctionnement.....	95.000
	<u>7.533.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 30 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE SAINT-CHARLES

330.111 - Traitements Titulaires	2.196.900
330.122 - Heures Supplémentaires-Tit.	1.000
330.123 - Nourriture Personnel Cantine	2.700
330.211 - Traitements Non Titulaires	428.300
330.222 - Heures Supplémentaires-N Tit.....	11.400
330.010 - Frais de Personnel.....	2.640.300
330.323 - Frais d'Administration	4.100
330.359 - Matériel d'enseignement	29.400
330.366 - Matériel des Cantines	2.800
330.030 - Frais de Fonctionnement.....	36.300
	<u>2.676.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 36 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DU PARC

336.111 - Traitements Titulaires	865.800
336.123 - Nourriture Personnel Cantine	3.400
336.211 - Traitements Non Titulaires	136.800
336.010 - Frais de Personnel.....	1.006.000
336.323 - Frais d'Administration	3.200
336.359 - Matériel d'enseignement	12.700
336.366 - Matériel de Cantine	1.500
336.371 - Habillement.....	800
336.030 - Frais de Fonctionnement.....	18.200
	<u>1.024.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 36 ?
 S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.
 Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
 Abstentions ? Pas d'abstention.
 Le chapitre 36 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 37 - EDUCATION NATIONALE - PRÉSCOLAIRE DES CARMES

337.111 - Traitements Titulaires.....	635.500
337.123 - Nourriture Personnel Cantine.....	3.100
337.211 - Traitements Non Titulaires.....	210.300
337.010 - Frais de Personnel.....	848.900
337.323 - Frais d'Administration.....	2.400
337.359 - Matériel d'enseignement.....	9.500
337.366 - Matériel des Cantines.....	900
337.371 - Habillement.....	900
337.030 - Frais de Fonctionnement.....	13.700
	<u>862.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?
 S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.
 Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
 Abstentions ? Pas d'abstention.
 Le chapitre 37 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 40 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE AÉRÉ

340.211 - Traitements Non Titulaires.....	319.000
340.010 - Frais de Personnel.....	319.000
340.258 - Fonct. Ctre d'hébergement.....	1.000
340.341 - Frais de Transport.....	123.000
340.343 - Frais Généraux.....	146.000
340.030 - Frais de Fonctionnement.....	270.000
	<u>589.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?
 S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.
 Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 40 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 43 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE DE FORMATION PEDAGOGIQUE

343.111 - Traitements Titulaires.....	386.400
343.211 - Traitements Non Titulaires	220.100
343.010 - Frais de Personnel.....	606.500
343.262 - Déplacements.....	1.500
343.323 - Frais d'Administration	13.400
343.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>14.900</u>
	<u>621.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 48 - FORCE PUBLIQUE - POMPIERS

348.111 - Traitements Titulaires.....	6.598.300
348.121 - Indemnités Diverses	937.300
348.211 - Traitements Non Titulaires	104.600
348.256 - Prestations.....	248.600
348.010 - Frais de Personnel.....	7.888.800
348.252 - Indemnités & Vacations.....	12.500
348.265 - Transport & Déménagement	35.500
348.323 - Frais d'Administration	41.000
348.371 - Habillement.....	262.500
348.030 - Frais de Fonctionnement.....	351.500
348.350 - Entretien Matériel.....	325.000
348.351 - Achat Matériel.....	360.200
348.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>685.200</u>
	<u>8.925.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

D) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

CH. 50 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

350.111 - Traitements Titulaires.....	770.400
350.211 - Traitements Non Titulaires	407.700
350.261 - Frais de Représentation	31.000
350.010 - Frais de Personnel.....	1.209.100
350.262 - Déplacements	115.000
350.264 - Réceptions.....	13.000
350.323 - Frais d'Administration	22.000
350.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>150.000</u>
	<u>1.359.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 50 ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 50 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 53 - SERVICES FISCAUX

353.111 - Traitements Titulaires.....	1.290.900
353.211 - Traitements Non Titulaires	1.086.500
353.010 - Frais de Personnel.....	2.377.400
353.256 - Frais de Poursuites.....	9.800
353.323 - Frais d'Administration	124.000
353.030 - Frais de Fonctionnement.....	133.800
353.350 - Entretien Matériel.....	1.100
353.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>1.100</u>
	<u>2.512.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 53 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 54 - ADMINISTRATION DES DOMAINES

354.111 - Traitements Titulaires.....	677.000
354.211 - Traitements Non Titulaires	624.200
354.010 - Frais de Personnel.....	1.301.200
354.252 - Frais de Contentieux.....	45.000
354.323 - Frais d'Administration	62.500
354.030 - Frais de Fonctionnement.....	107.500
354.350 - Entretien Matériel.....	2.000
354.351 - Achat Matériel.....	18.000
354.040 - Achat & Entretien Matériel.....	20.000
354.387 - Exploitation Plate-Forme Frêt	126.000
354.060 - Frais Propres Activité Service.....	126.000
	<u>1.554.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CUCCHI, sur l'Administration des Domaines, vous souhaitez faire une intervention ?

M. Jean-Michel CUCCHI.- Bien sûr, Monsieur le Président.

En fait, pour faire remarquer que nous étions pendant la campagne électorale favorable à un rapprochement entre les Domaines et l'Habitat et créer ce que l'on appelle une « Foncière ». Donc aujourd'hui le Gouvernement a choisi une autre voie en nommant un fonctionnaire chargé, on va dire, de faire travailler ces deux structures ensemble et de les optimiser. Nous, nous ne sommes pas bloqués sur un terme. C'est une bonne chose, il faut voir les résultats, je ne doute pas qu'ils vont arriver, il faut laisser à ce fonctionnaire le temps de pouvoir étudier le cas et mettre en pratique des améliorations indispensables parce que derrière ce regroupement, ce travail en commun, il y a la nécessaire amélioration en termes de délai de remise en état des appartements. Je dispose d'une liste d'appartements qui sont en cours de rénovation depuis plusieurs semestres et c'est dommage parce que si ces appartements étaient remis plus rapidement dans le circuit, ceux-ci compenseraient très largement les vingt

appartements du Bloc C des « Tamaris » et permettraient en plus d'offrir une meilleure mobilité au parc. Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI.

Monsieur le Ministre souhaitez-vous répondre à M. CUCCHI ?

M. le Ministre d'Etat.- Juste pour répondre à M. CUCCHI que le Gouvernement a décidé cette mission pas seulement parce qu'il ne voulait pas faire plaisir à la majorité qui avait proposé la fusion, d'ailleurs proposition hors de ses compétences puisque l'organisation des Services Administratifs de l'Etat dépend du Ministre et non du Conseil National. Mais, ce n'est pas le sujet....

M. le Président.- ... c'est une proposition, on a le droit de réfléchir...

M. le Ministre d'Etat.-... c'était une proposition, mais pour une autre raison de pragmatisme vous décidez, imaginez que vous dites : très bien on fusionne, alors aujourd'hui on fusionne l'Habitat et les Domaines,

que ce serait-il passé ? On aurait mis un an à réaliser la fusion, parce que, concrètement, lorsque vous fusionnez deux directions administratives, ce sont de multiples réunions : qui fait quoi ? Comment on organise ? Comment on organise la future Direction ? Vous perdez au moins six mois, complètement stériles, tout est arrêté pour mettre sur le papier une Direction idéale. Donc, ce n'est pas une bonne méthode d'administration. C'est pour cela que je vous ai proposé de faire cette mission. On verra. Si cela ne marche pas, si cela ne donne pas les résultats que l'on souhaite, c'est-à-dire accélérer la rénovation des appartements, accélérer l'attribution des appartements, réduire les coûts de rénovation, eh bien on cherchera une autre solution. Mais je pense, malgré les réserves exprimées par tel ou tel fonctionnaire, je suis persuadé que ma méthode de mission est la bonne méthode pour avancer quand on a un objectif précis et là, nous avons un objectif précis que nous partageons. Pour atteindre cet objectif, on missionne quelqu'un qui sert d'aiguillon et qui travaille avec des responsables administratifs normalement en charge et qui ne sont en rien dépouillés de leurs compétences.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre, de votre intervention.

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- C'était juste pour dire, Monsieur le Ministre, que ce n'était qu'un conseil « National » qui a permis d'entamer une réflexion et une solution qui, nous l'espérons tous, apportera ses fruits.

M. le Ministre d'Etat.- Et comme vous l'avez noté, réflexion d'ailleurs qui rejoint les résultats de la mission d'inspection générale. Donc si vous voulez c'est tout à fait intéressant d'essayer d'avancer concrètement dans cette direction.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Il fallait bien quand même que lors des élections, dans notre programme, on ait des idées, des propositions, donc cela était quand même notre rôle. Par contre...

M. le Ministre d'Etat.- ... Monsieur BOISSON, les propositions du programme ne me posent aucun problème. Les propositions ne me posent aucun

problème. Il y a un problème - je l'ai dit hier, je ne vais pas me répéter - si cela doit se traduire obligatoirement par l'exécution par le Gouvernement de l'engagement. Pour cela on est sorti du régime Institutionnel qui assure la stabilité de la Principauté, je vous le dis clairement, je l'ai dit hier et je le redirai tant qu'il le faudra.

M. Claude BOISSON.- Il n'y a aucun malentendu et d'ailleurs mon intervention, celle que je comptais faire, vous allez voir, neutralise complètement votre argument même s'il est bêtement fondé, parce que ce que j'allais vous dire c'est que cette majorité, eh bien, elle n'est pas attachée à des principes dogmatiques. C'est-à-dire que nous avons une idée et que lorsque vous êtes venus nous faire cette proposition, notamment par le Président de la Commission du Logement, elle a été accueillie très favorablement. Pourquoi ? Parce que ce qui importe, ce n'est pas justement cette idéologie de pouvoir dire aux Monégasques : vous voyez on a une idée et on va se battre pour l'obtenir. Ce qui nous importe, c'est l'objectif et, vous venez de le dire, nous avons un objectif commun. Alors, si le moyen est un peu différent, ce n'est pas grave, l'important et vous voyez que l'on va bien dans le même sens. Comme l'a dit le Président, évidemment nous allons voir - et vous l'avez dit - comment cela va se passer.

Mais nous sommes bien d'accord, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

M. le Ministre d'Etat.- Je m'en réjouis beaucoup, je pense que c'est aussi une des utilités de ces débats de pouvoir mieux se comprendre et comme je l'ai indiqué dans ma réponse au rapport de M. BURINI, le Gouvernement est à votre disposition pour, courant janvier, faire venir le petit Comité de Pilotage, c'est-à-dire Stéphane BRUNO, M. ORSINI, Mme MATTHYSSENS-ORECCHIA qui, devant vous, exposeront les avancées sur le sujet.

M. le Président.- Tout à fait, mais je crois que nous sommes d'accord. Le logement est d'ailleurs un exemple qui fonctionne bien, entre le Gouvernement et le Conseil National. Nous sommes des gens pragmatiques, pour reprendre le mot du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale dans son rapport, ce qui nous importe ce sont les résultats, les objectifs, je crois que Monsieur

le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie aussi, souhaitait d'ailleurs dire un mot.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Le seul mot que je souhaitais dire c'est - même si le sujet du logement bien sûr nous est cher à tous - que la solution qui a été retenue est d'autant plus pragmatique que l'Administration des Domaines, dont je salue le travail ce soir, fait également un travail formidable dans tout ce qui concerne les locaux commerciaux.

Donc, il y a une mission, évidemment, et je rejoins là ce que disait Monsieur le Ministre, avec cette possible paralysie ou paralysie temporaire, qui aurait résulté d'une fusion, comme vous avez pu le constater. Le pragmatisme qui est le vôtre et qui est le nôtre, et on l'a vu à l'œuvre pas plus tard que la semaine dernière lorsqu'il y a eu cette première Commission d'Attribution d'appartements domaniaux transformés en locaux commerciaux. Je me suis engagé et je le redis ce soir, à ce que dans les meilleurs délais, si possible encore d'ici la fin de l'année pour autant que nous soyons calés au niveau des agendas et que nous ayons pu visiter certains de ces appartements qui ne sont pas considérés comme propres à l'habitation, qu'il puisse se tenir une seconde commission. En effet, cela a été également mentionné je crois dans la journée d'hier par le Président, cette première Commission d'Attribution a eu un grand succès. Il y a eu beaucoup de demandes, on sait que ces demandes ne pourront

pas toutes être satisfaites, mais évidemment plus on travaille ensemble, plus on va vite dans ces visites et plus on pourra, le cas échéant, je le redis, organiser cette commission sous quelques mois.

J'insiste justement à ce niveau-là sur la grande réactivité qui est celle de l'Administration des Domaines qui réalise cette petite mission dans le domaine plus spécifique du logement, mission que le Ministre lui a confiée.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller. Bien entendu l'ensemble des élus ce soir vous accompagne et salue le travail à la fois de l'Administration des Domaines qui est très très réactive, ainsi que des Services de l'Habitat puisqu'ils ont vocation à travailler ensemble sous votre autorité et sous l'autorité du Ministre. Ils sont pour nous des Services absolument clefs et surtout pas uniquement pour des raisons électorales mais pour le bien de nos compatriotes et pour leur besoin en logement et dans le cadre de leurs activités.

Je mets ce chapitre 54 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 54 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 55 - EXPANSION ECONOMIQUE

355.111 - Traitements Titulaires.....	947.500
355.211 - Traitements Non Titulaires	566.600
355.010 - Frais de Personnel.....	1.514.100
355.251 - Surveillance Dépôt des Marques	6.000
355.323 - Frais d'Administration	65.000
355.030 - Frais de Fonctionnement.....	71.000
355.350 - Entretien Matériel.....	500
355.040 - Achat & Entretien Matériel.....	500
355.322 - Contribution Off. Europ. Brevets.....	1.100.000
355.385 - Gest. Titres Propriété Indust.	52.000
355.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>1.152.000</u>
	<u>2.737.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 57 - TOURISME ET CONGRES

357.111 - Traitements Titulaires.....	1.346.000
357.211 - Traitements Non Titulaires.....	1.073.300
357.010 - Frais de Personnel.....	2.419.300
357.323 - Frais d'Administration.....	45.000
357.325 - Publicité.....	1.861.000
357.329 - Transferts Hélicoptères.....	775.000
357.371 - Habillement.....	9.000
357.030 - Frais de Fonctionnement.....	2.690.000
357.350 - Entretien Matériel.....	4.000
357.351 - Achat Matériel.....	130.000
357.357 - Achat Matériel Communication.....	883.200
357.040 - Achat & Entretien Matériel.....	1.017.200
357.314 - Exposit. & Foires à l'Etranger.....	770.000
357.315 - Bureaux de Monaco à l'Etranger.....	3.569.300
357.060 - Propres Activité Service.....	<u>4.339.300</u>
	<u>10.465.800</u>

M. le Président.- Je vais mettre ce chapitre 57 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 60 - REGIE DES TABACS

360.000 - Régie des Tabacs.....	<u>4.777.300</u>
---------------------------------	------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 61 - OFFICE DES EMISSIONS DES TIMBRES-POSTE

361.000 - O.E.T.P.	<u>3.175.800</u>
-------------------------	------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 63 - CONTRÔLE DES JEUX

363.211 - Traitements Non Titulaires	516.700
363.010 - Frais de Personnel.....	516.700
363.251 - Missions et Etudes.....	89.500
363.020 - Frais Etudes & Formation.....	89.500
363.323 - Frais d'Administration	1.900
363.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>1.900</u>
	<u>608.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 63 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-*E) DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE*

CH. 67 - ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

367.111 - Traitements Titulaires.....	1.576.000
367.211 - Traitements Non Titulaires.....	1.047.800
367.010 - Frais de Personnel.....	2.623.800
367.323 - Frais d'Administration.....	53.700
367.325 - Publications.....	18.000
367.030 - Frais de Fonctionnement.....	71.700
367.350 - Entretien Matériel.....	4.500
367.351 - Achat Matériel.....	2.500
367.040 - Achat & Entretien Matériel.....	7.000
367.252 - Indemnités & Vacations.....	16.000
367.254 - Conseil Supérieur Médical.....	100
367.262 - Déplacements Travailleurs Soc.	15.000
367.312 - Vaccins & Produits Pharmac.	100
367.313 - Analyses.....	70.000
367.314 - Frais de Vaccination.....	60.000
367.337 - Participation Jeunes Majeurs.....	19.500
367.338 - Logements Sociaux.....	6.000
367.060 - Frais Propres Activité Service.....	186.700
	<u>2.889.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CLERISSI et Monsieur POYET certainement.

M. Philippe CLERISSI.- Je voudrais saluer le travail qui a été effectué par le Département des Affaires Sociales en collaboration avec les partenaires sociaux pour le rétablissement du régime de la C.A.R., de la Caisse Autonome des Retraites qui aujourd'hui est à peu près à l'équilibre puisque je crois qu'elle présente un déficit cette année de 700 000 € alors que l'année dernière elle était déficitaire de 13 M€. Si cette année on n'avait pas effectué cette réforme, il y aurait un déficit de 18 M€.

Cela dit, je voudrais savoir si, dans les années qui viennent et en fonction des résultats que vous avez eus dès la première année, vous estimez que cette mesure sera pérenne dès lors que la situation ne produira son effet que dans très longtemps, voire vingt ou trente ans. L'augmentation de 0,8 pour la partie patronale et de 0,4 pour la partie salariés, estimez-vous que ce sera suffisant en fonction des heures travaillées et en fonction de l'augmentation du nombre de salariés ?

J'aimerais savoir aussi l'impact qu'aura la future possibilité d'introduire le télétravail dans la société monégasque sur l'avenir du régime.

C'est une question qui est un bloc de plusieurs questions mais si vous arrivez à y répondre, je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI.

Monsieur VALERI.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Merci, Monsieur CLERISSI, de me donner l'occasion de faire un point rapide sur la réforme des retraites des salariés de la Caisse Autonome des Retraites, c'est en pleine actualité. Nous avons les bilans, et vous savez que l'année des Caisses Sociales de Maladie et de Retraites n'est pas l'année civile, l'année des Caisses va du 1^{er} octobre au 30 septembre, donc on a depuis quelques jours tenu les réunions des Comités de contrôle et on a les bilans de l'exercice qui s'est arrêté au 30 septembre 2013. C'était le premier qui suivait le vote de la loi qui a réformé les retraites et qui a été votée en septembre 2012, rappelez-vous.

Je vous avais déjà donné quelques chiffres importants. L'année dernière, avant la réforme, le déficit de l'activité principale du régime de la C.A.R. était de 14 M€, il aurait été cette année de 18 M€, sans la réforme. Ce que je veux dire c'est que pour ceux qui ont vécu ce débat ou qui l'ont suivi à l'extérieur de l'hémicycle, contrairement à ce que nous affirmaient un certain nombre d'adversaires de cette réforme, le régime ne retrouve pas du tout naturellement l'équilibre. Je dis bien que s'il n'y avait pas eu de réforme, on passait de - 14 M€ à - 18 M€. Nous avons notamment une courbe qui ne trompe pas - c'est un peu loin mais vous voyez le trait rouge - c'est le nombre d'actifs, et particulièrement le ratio actifs par rapport aux retraités touchant des pensions. Nous étions à 1,66 actif pour 1 retraité en l'an 2000, nous étions avant la réforme en 2011 à 1,36 actifs pour 1 retraité. Nous sommes passés dans cet exercice terminé à 1,33 et la projection pour l'année prochaine c'est 1,31. Donc le régime continue à se dégrader et les chiffres sont incontestables, ils le prouvent. Il fallait bien faire cette réforme, c'est certain. Pour le moment nous pouvons dire qu'elle est efficace, puisqu'elle nous a permis de ramener - vous l'avez dit aussi Monsieur CLERISSI - le résultat du régime à - 0,7 M€, c'est-à-dire quasiment à l'équilibre, comme nous l'espérions. Alors, vous me demandez si cela va continuer ainsi et si l'augmentation des taux, qui n'est pour l'instant que partielle, suffira. Ecoutez, il y a un paramètre qui est une variable, donc il faut toujours être extrêmement prudent, parce que l'on ne peut pas la prédire avec certitude des années à l'avance, je veux parler de l'augmentation des heures travaillées, qui contribuent évidemment à l'augmentation des recettes.

Vous savez que nous avons basé cette réforme sur une augmentation de 2,5 % des heures travaillées par an, qui est une moyenne raisonnable de ce qu'a connu la Principauté ces dernières décennies. Dans cet exercice, nous sommes, effectivement, à 2,4 % mais nous avons prévu une légère baisse l'année prochaine, parce que sur les derniers mois il y a un léger ralentissement. Par conséquent, on a prévu 2,1 % pour l'année prochaine, ce qui nous amènerait à un très léger déficit dans le budget prévisionnel 2014, de 2 M€ environ.

Pour autant, nous sommes optimistes parce que je vous rappelle tout d'abord que la loi qui a été votée par cette Assemblée permet de faire évoluer les taux de cotisation. Nous sommes actuellement à + 0,8 pour les employeurs et à + 0,4 pour les salariés et dans le cadre de la réforme, la loi permet, jusqu'à + 1,3 pour les employeurs et + 0,7 pour les salariés. Ceci dit, l'année prochaine nous ne touchons pas à ces taux, nous restons à 0,8 et 0,4, mais nous avons cette marge

de manœuvre pour les années suivantes, si cela est nécessaire. Ensuite, ce qui doit nous rendre optimistes, c'est l'autre mesure de la réforme, c'est-à-dire la dissociation de la valeur d'achat du point de retraite du salaire de base, c'est-à-dire d'un salaire que l'on fait évoluer sur l'inflation. Or le salaire moyen distribué, Dieu merci, dans ce pays, est toujours supérieur depuis l'origine du régime, à l'inflation. Pourquoi ? Parce que nous avons des entreprises qui sont performantes et nous avons des salaires qui augmentent en moyenne donc plus vite - je parle bien d'un salaire moyen - que l'inflation. Nous avons constaté sur les dernières décennies l'augmentation de 1,1 point de plus du salaire moyen que l'inflation. Donc, on distribuait chaque année toujours plus de points, puisqu'on calculait les points achetés par les salariés sur un paramètre qui était inférieur à l'évolution de leur salaire. Donc, chaque année, le futur retraité avait toujours un peu plus de points de retraite et cela on ne pouvait plus le financer. Nous étions en train de distribuer des assignats, que nous aurions été incapables de payer d'ici dix ou vingt ans. Le deuxième volet important de cette réforme, c'est donc que nous avons désormais dissocié de 1,1 point, la valeur d'achat du point de retraite par rapport au salaire de base. En résumé, cette mesure a un effet très progressif parce que la première année elle pèse pour 1/37^{ème}, puisqu'en moyenne il faut 37 ans de carrière. Donc vous achetez vos points pendant 37 années. La dissociation ne nous sert actuellement quasiment à rien, mais plus les années vont passer, plus on aura freiné la distribution de points et donc, plus on va contenir et maîtriser les dépenses. Je suis ainsi tout à fait serein et optimiste. L'année prochaine peut-être l'on notera un très léger déficit, mais sans problème majeur, car nous avons des revenus immobiliers importants, de l'ordre de 15 M€ par an et des revenus financiers qui sont estimés l'année prochaine à environ 10 M€ sur les réserves gérées par la C.A.R.. Donc, nous avons largement les moyens maintenant de faire face à quelques légers déficits, mais nous pensons qu'avec la dissociation qui va produire ces effets progressivement et de plus en plus, oui, nous n'aurons pas, au moins pour deux ou trois décennies, à toucher encore au système et à le réformer.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller, de vos propos.

Je vais mettre ce chapitre 67 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 69 - PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT

369.111 - Traitements Titulaires.....	467.300
369.211 - Traitements Non Titulaires	290.800
369.010 - Frais de Personnel.....	758.100
369.323 - Frais d'Administration	360.000
369.030 - Frais de Fonctionnement.....	360.000
369.252 - Contrôle Médical.....	30.000
369.253 - Office Médecine Travail.....	257.000
369.254 - CNAMTS	178.000
369.364 - Fournitures Techniques.....	7.000
369.060 - Frais Propres Activité Service.....	472.000
	<u>1.590.100</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 69 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 71 - D.A.S.S - FOYER DE L'ENFANCE

371.111 - Traitements Titulaires.....	34.600
371.211 - Traitements Non Titulaires	1.032.700
371.010 - Frais de Personnel.....	1.067.300
371.264 - Réceptions.....	6.000
371.323 - Frais d'Administration	10.000
371.371 - Habillement.....	17.800
371.030 - Frais de Fonctionnement.....	33.800
371.350 - Entretien Matériel.....	15.000
371.351 - Achat Matériel.....	47.000
371.356 - Alimentation.....	80.000
371.359 - Matériel Enseignement.....	5.000
371.040 - Achat & Entretien Matériel.....	147.000
371.252 - Indemnités et Vacations	47.500
371.258 - Fonctionn. Foyer Intermédiaire.....	45.000
371.262 - Déplacements Travailleurs Soc.....	6.000
371.312 - Vaccins & Produits Pharma	6.000
371.338 - Loyer Foyer Intermédiaire	10.000
371.060 - Frais Propres Activité Service.....	114.500
	<u>1.362.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 71 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

CH. 75 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

375.111 - Traitements Titulaires.....	733.800
375.211 - Traitements Non Titulaires	332.600
375.261 - Frais de Représentation	31.000
375.010 - Frais de Personnel.....	1.097.400
375.251 - Missions & Etudes.....	270.000
375.020 - Frais d'Etudes & Formation.....	270.000
375.262 - Déplacements.....	94.000
375.264 - Réceptions.....	9.000
375.323 - Frais d'Administration	18.000
375.325 - Communication.....	104.000
375.030 - Frais de Fonctionnement.....	225.000
	<u>1.592.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 76 - TRAVAUX PUBLICS

376.111 - Traitements Titulaires.....	278.900
376.211 - Traitements Non Titulaires	2.030.500
376.010 - Frais de Personnel.....	2.309.400
376.323 - Frais d'Administration	47.500
376.364 - Fournitures Techniques.....	5.500
376.030 - Frais de Fonctionnement.....	53.000
376.350 - Entretien Matériel.....	2.200
376.040 - Achat & Entretien Matériel.....	2.200
376.389 - Entretien Ouvrages Maritimes.....	1.185.000
376.050 - Entretien & Amélioration	1.185.000
	<u>3.549.600</u>

M. le Président.- Nous avons beaucoup parlé des Travaux Publics tout à l'heure, sur la Section 7.

Je mets ce chapitre 76 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 78 - DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN

378.111 - Traitements Titulaires	524.700
378.211 - Traitements Non Titulaires.....	1.725.200
378.212 - Traitements Tit. Serv. Urbains.....	5.155.000
378.010 - Frais de Personnel	7.404.900
378.323 - Frais d'Administration.....	24.000
378.364 - Fournitures Techniques	20.700
378.371 - Habillement	90.000
378.030 - Frais de Fonctionnement.....	134.700
378.350 - Entretien Matériel	310.000
378.351 - Achat Matériel.....	330.000
378.040 - Achat & Entretien Matériel.....	640.000
378.381 - Entretien Passages Publics.....	1.210.000
378.3811 - Ouvrages d'art.....	660.000
378.384 - Entretien de la Voirie.....	2.050.000
378.386 - Signalisation Routière Entret.	697.000
378.3871 - Four. Tech. Voirie & Prest. Serv.....	193.000
378.050 - Entretien & Amélioration.....	4.810.000
378.365 - Entretien Jardins	480.200
378.3872 - Purges Falaises	38.100
378.388 - Entr. des Ouvrages d'assainiss.	726.000
378.412 - T.V.A.	1.600
378.060 - Frais Propres Activité Service.....	1.245.900
	<u>14.235.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Juste un mot sur la Direction de l'Aménagement Urbain, je vais faire rire M. GRINDA, mais je vais parler de la rue Princesse Caroline. Je dois dire qu'ils ont fait le maximum pour essayer de réaliser une rénovation complète et qui sera pérenne. Ils ont bénéficié de l'aide d'un architecte paysagiste

et je pense que le projet qui sera dévoilé et présenté, je l'espère, au moment de la C.P.E. sur les Grands Travaux, recevra l'agrément de l'ensemble des Conseillers Nationaux, parce que c'est vraiment un très très beau projet.

Je voudrais vraiment les remercier parce qu'ils ont fait un point d'étape avec moi mais je peux aujourd'hui en parler, c'était vraiment très sympathique de leur part et c'est un exemple du travail qui peut être réalisé en bonne intelligence avec les Services du Gouvernement. Je vous en remercie encore.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vous remercie, Monsieur CLERISSI, je transmettrai au Service de l'Aménagement Urbain.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller. Moi j'aimerais bien aussi mais je n'ai toujours pas vu ce que cela donnera dans la rue Princesse Caroline. L'ensemble des élus lors de la Commission des Grands Travaux aimeraient bien le découvrir, ce serait gentil.

Monsieur CLERISSI vous deviez me montrer mais...

M. Philippe CLERISSI.- Je pensais qu'avec l'accord de M. le Directeur de l'Aménagement Urbain, c'est Mme GRAMAGLIA qui devait vous montrer ce projet.

M. le Président.- Ce n'est pas grave, c'était juste pour faire un peu d'humour avant d'aller dîner...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est prévu.

M. le Président.- Je mets ce chapitre 78 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 78 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 84 - POSTES ET TELEGRAPHES

384.000 - Postes & Télégraphes..... 11.275.500

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

(Adopté).

Avec l'adoption de ce chapitre et avant le chapitre 85 qui va probablement entraîner un débat, je vous propose de suspendre la séance afin que nous puissions nous restaurer.

Il est 20 heures 35, je souhaite recommencer vers 21 heures 15, 21 heures 20 au maximum.

Comme hier, je vous recommande d'être ponctuels car je reprendrai la séance à l'heure dite. Soyez

attentifs à l'annonce qui sera faite cinq minutes avant la reprise.

(Séance suspendue à 20 heures 40).

(Reprise de la séance à 21 heures 30).

M. le Président.- Mes chers collègues, nous allons reprendre la séance, nous sommes presque dans les temps.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, nous allons reprendre l'examen de l'étude du Budget Rectificatif, où nous nous étions arrêtés, c'est-à-dire au chapitre 85 concernant le Service des Titres de Circulation.

M. le Secrétaire Général.-

CH. 85 - SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

385.111 - Traitements Titulaires.....	623.000
385.211 - Traitements Non Titulaires	1.126.700
385.010 - Frais de Personnel.....	1.749.700
385.323 - Frais d'Administration	136.400
385.364 - Fournitures Techniques.....	5.000
385.371 - Habillement.....	1.600
385.514 - Frais Financiers	7.000
385.030 - Frais de Fonctionnement.....	150.000
385.350 - Entretien Matériel.....	84.000
385.351 - Achat Matériel.....	121.000
385.040 - Achat & Entretien Matériel.....	205.000
385.386 - Signalisation Routière Entret.....	337.800
385.050 - Entretien & Amelioration	337.800
	<u>2.442.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je profite de l'inscription rectifiée pour demander au Gouvernement comme j'avais déjà eu l'occasion de le faire en C.P.E. s'il pouvait étudier la possibilité d'introduire la conduite accompagnée comme modalité d'apprentissage de la conduite automobile. Je ne reviens pas sur le succès rencontré par cette formule en France, vous le savez tous, la contrainte semble être celle de pouvoir faire mille kilomètres sur le territoire. Des difficultés évidentes sur notre territoire et donc cela passerait par un accord avec la France.

Si vous pouviez inscrire ce point au cours d'une de vos prochaines commissions avec le pays voisin, c'est quelque chose qui serait en tout cas bien agréable. Je vous remercie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vais réitérer la réponse que je vous avais faite. Malheureusement, nous sommes en train d'essayer d'avancer avec le pays voisin, parce qu'effectivement une conduite accompagnée sur nos 2 kilomètres, ce n'est pas évident donc c'est à l'ordre du jour, nous essayons d'avancer là-dessus. Pour l'instant on éprouve quelques difficultés à ce qu'ils reconnaissent le parcours mais je pense que l'on devrait arriver à une solution.

M. Thierry POYET.- Le fait d'essayer, pour moi, c'est déjà bien. Merci.

M. le Président.- Madame FRESKO-ROLFO, je vous en prie.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais en profiter pour rebondir sur les propos de M. POYET pour savoir si vous avez pu envisager un permis de conduire pour les véhicules électriques de manière à ce que nos jeunes de 16 ans n'aient pas à passer par la case permis moto-deux roues et puissent accéder directement à des véhicules électriques quatre roues. Certains parents, certains jeunes, ne veulent pas passer par le stade moto. Donc, je voulais savoir si vous aviez pu avoir une réponse. Merci.

M. le Président.- Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Alors, pour un jeune de 16 ans, on peut passer le permis B1 qui est un permis quadricycle et tricycle avec une épreuve théorique et une épreuve pratique que vous pouvez passer sur une « twizy ». Il faut que l'engin ait une puissance de moins de 15 kilowatts et un poids de moins de 500 kilos. Nous ne pouvons pas obliger les auto-écoles à acheter ce véhicule approprié pour passer ce genre de permis, mais répondant à une demande de plus en plus importante des personnes de la Principauté de Monaco,

effectivement, il y a déjà une auto-école qui vient de s'équiper d'un véhicule de ce type-là pour faire passer ce genre de permis donc le permis B1. Je gage que les autres auto-écoles vont également s'équiper.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur BOERI, je vous en prie.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président, ce n'est pas pour le Service des Titres, c'est pour la circulation.

M. le Président.- Il n'y a pas de problème, si on fait le débat tout de suite sur le Service de la Circulation, nous n'y reviendrons pas.

Je vous en prie, Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Je vais faire deux remarques. Tout d'abord, je ne sais pas s'il y a un lien de cause à effet puisque les deux derniers matches de football étaient plutôt qualifiés à risque, donc on a supprimé l'obligation lorsqu'on descendait de l'avenue de Fontvieille de passer par le giratoire de Cap d'Ail ce qui fait que cela a diminué les embouteillages. Maintenant on contourne le stade à gauche au lieu de le contourner à droite avec l'avenue de Cap d'Ail et comme nous en avons parlé lors d'une C.P.E. je ne sais pas si c'est un lien à effet.

Je voudrais intervenir également sur un autre point tout « bête », c'est l'arrivée à la Place d'Armes - quartier que je connais bien - plus particulièrement pour éviter la Place d'Armes au moment où tout le monde quitte Monaco, autour de 17 heures après le travail. Lorsqu'on veut aller à la Condamine et à la rue de Millo - que

je connais bien aussi - nous sommes obligés de passer par le giratoire de la Place d'Armes parce qu'il y a une chaîne qui empêche de passer à la rue de Millo et comme ceux qui semblent commander la chaîne...

M. le Président.- ... pour relier à la Place du Canton, Monsieur ?

M. Daniel BOERI.-... non, non j'ai changé de sujet, Place d'Armes... et ceux qui semblent commander la chaîne de l'entrée de la rue de Millo sont au parking du Port et ils sont en aveugle donc ils appliquent les horaires. Je pense qu'entre 17 heures et 19 heures, si on laissait la possibilité aux voitures de tourner à gauche sans passer par la Place d'Armes, cela permettrait de gagner quelques embouteillages et vous le savez, en matière d'embouteillages il suffit de gagner 5 % à 10 % pour qu'il n'y en ait plus.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI. Je vous demande juste, nous avons tout loisir de nous exprimer dans le cadre des problèmes de circulation lors des séances privées avec le Gouvernement qui à la fois concernent Madame le Conseiller pour l'Urbanisme et Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur et je vous demande de bien vouloir intervenir dans ces séances prévues à cet effet plutôt qu'en Séance Publique s'il vous plaît. Merci beaucoup. Madame le Conseiller va regarder cela et elle interviendra plus précisément.

Je vais mettre ce chapitre 85 aux voix concernant le Service des Titres et Circulation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 86 - SERVICE DES PARKINGS PUBLICS

386.000 - Parkings Publics 18.301.800

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 87 - AVIATION CIVILE

387.111 - Traitements Titulaires.....	325.700
387.211 - Traitements Non Titulaires.....	520.000
387.010 - Frais de Personnel.....	845.700
387.323 - Frais d'Administration.....	8.000
387.371 - Habillement.....	3.200
387.030 - Frais de Fonctionnement.....	11.200
387.351 - Achat Matériel.....	4.000
387.352 - Achat Kérosène.....	1.500.000
387.040 - Achat & Entretien Matériel.....	1.504.000
387.343 - Hélicoptère - Frais Généraux.....	484.000
387.381 - Hélicoptère - Entretien Général.....	84.300
387.412 - T.V.A.....	56.000
387.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>624.300</u>
	<u>2.985.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 87 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 89 - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

389.111 - Traitements Titulaires.....	269.600
389.211 - Traitements Non Titulaires.....	521.300
389.010 - Frais de Personnel.....	790.900
389.2511 - Etudes.....	76.000
389.020 - Frais Etudes & Formation.....	76.000
389.323 - Frais d'Administration.....	19.300
389.325 - Information et Sensibilisation.....	60.000
389.364 - Fournitures Techniques.....	2.500
389.371 - Habillement.....	800
389.030 - Frais de Fonctionnement.....	82.600
389.350 - Entretien Matériel.....	132.700
389.351 - Achat Matériel.....	57.000
389.040 - Achat & Entretien Matériel.....	189.700
389.3813 - Surveillance des Milieux.....	92.000
389.393 - Protection des Biocénoses.....	59.500
389.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>151.500</u>
	<u>1.290.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 92 - DIRECTION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

392.111 - Traitements Titulaires.....	406.000
392.211 - Traitements Non Titulaires	95.500
392.010 - Frais de Personnel.....	501.500
392.251 - Missions et Etudes.....	10.000
392.020 - Frais Etudes & Formation.....	10.000
392.323 - Frais d'Administration	24.500
392.030 - Frais de Fonctionnement.....	24.500
392.350 - Entretien Matériel.....	14.500
392.351 - Achat Matériel.....	10.000
392.040 - Achat & Entretien Matériel.....	24.500
392.330 - Frais de Gestion des Ressources	1.685.000
392.060 - Frais Propres Activité Service.....	685.000
	<u>2.245.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Sauf erreur d'imputation mais je pense que c'est dans ce chapitre là qu'on a l'occasion de reparler de notre ami satellite puisque j'avais dit hier, que j'y reviendrais de manière un peu plus détaillée.

C'est une question, on va dire, à trois volets. La première, dans la logique de ce que j'ai dit hier pour revenir, sans insister trop, sur notre désir d'information sur ce sujet-là et pour relever dans votre réponse d'hier, Monsieur le Ministre, un point qui quelque part m'inquiète sur la situation actuelle. Vous nous avez dit : « on a appris au mois de février que le concessionnaire ne saurait pas tenir ses engagements, etc.. » or, l'échéance de la fin du mois de juin on la connaissait depuis une éternité, on va dire depuis le début du contrat, et donc, sur un sujet de cette importance, essayer de comprendre comment le

concessionnaire en question est suivi et je m'interroge si on ne devrait pas tenir la laisse un peu plus courte, peut-être. Donc ça c'est une première question.

Ensuite, puisque le Conseil National vous avait donné un avis immédiat et favorable sur le virement de crédits que vous avez sollicité, c'est de prendre des nouvelles et de savoir depuis un peu plus de trois mois si le satellite se porte bien, si tous les problèmes ont été réglés.

Et puis la troisième question, c'est pour voir un peu plus loin puisqu'on parle ici à travers la position orbitale d'un bien qui est attribué à la Principauté de Monaco, d'un bien que celle-ci a décidé d'exploiter, a décidé de concéder. Donc, comme on parle de concession, ce qui au départ ne supposait pas de dépenses publiques mais plutôt des recettes publiques relativement importantes, moi je voudrais savoir pourquoi, sauf mauvaise information de ma part, il n'y a pas eu de véritable appel d'offres à l'origine mais une négociation de gré à gré avec une société qui certes est une S.A.M., mais avec des actionnaires pas totalement monégasques, enfin ce n'est pas Monaco

Telecom, clairement. J'espère que les conditions du contrat que vous nous avez transmises sont conformes à celles du marché, marché dont on sait qu'il est relativement ouvert et porteur car il y a beaucoup d'acteurs sur ce marché. Peut-être qu'avec un appel d'offres, on aurait pu avoir de meilleures conditions, c'est un élément. Pour finir puisque j'ai prononcé deux ou trois fois le mot de concession, pourquoi est-ce qu'un tel dossier ne figure pas dans les dossiers de la Commission des Concessions et, dans ce cas-là, est-ce que l'on ne pourrait pas imaginer qu'il y soit un jour, afin que le Conseil National, au même titre que les autres concessions, puisse avoir un regard sur un bien de la Principauté. Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur ALLAVENA.

Madame le Conseiller.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* En ce qui concerne le contrat qui lie l'Etat avec cette société je vais faire un point parce que j'avoue que je ne sais pas. Donc je reviendrai vers vous et je vous donnerai les explications nécessaires.

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- De mémoire, les conditions de location du satellite, enfin de la position orbitale plutôt, ont été décrites dans la lettre que j'ai adressée à Monsieur le Président, et il y avait l'espoir que cela rapporte, effectivement, à terme à la Principauté. Parce que vous nous dites que vous l'apprenez en février alors que c'était en juin et qu'on aurait dû anticiper. C'est vrai, mais en février non seulement on apprend que la société a des difficultés, mais en plus, que dès le mois de mars la position évolue. Il a fallu réagir tout de suite, donc on a eu en fait un mois....

Ceci dit notre satellite est très beau, enfin ce n'est pas le nôtre c'est celui du Turkménistan....

(Quelqu'un intervient en dehors du micro, inaudible).

... non, non il n'est pas encore lancé, il sera lancé en novembre 2014 parce que c'est long.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- ... mais aujourd'hui la substitution à travers S.E.S., le procédé sur lequel

vous avez demandé un financement, est-ce que cela est acquis ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui, moi je suis allé dans le laboratoire qui fabrique le satellite et on voit notre satellite qui commence à être fabriqué, enfin le satellite qui va être sur notre orbite.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Je ne parlais pas de celui-là. L'ouverture de crédits que vous avez demandée c'était pour avoir un accord avec S.E.S. pour qu'il mette sur l'orbite, pendant la durée intermédiaire, un satellite de substitution qui nous permettra de conserver nos droits.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Cela a été fait en juin.

M. le Ministre d'Etat.- Mais par la suite, le contrat qui va engendrer des recettes est celui avec le Turkménistan et ce sont eux qui vont nous payer la position orbitale normalement.

M. le Président.- Monsieur ALLAVENA êtes-vous satisfait de la réponse ?

M. Jean-Charles ALLAVENA.- En partie. Si on peut avoir, sans mettre de pression, une réponse sur la dernière partie, par rapport à la Commission des Concessions, par rapport à cette relation, est-ce que cela est envisageable ?

M. le Président.- Il vous sera répondu ultérieurement, Monsieur ALLAVENA.

Je mets le chapitre 92 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 92 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 93 - DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA MOBILITÉ

393.111 - Traitements Titulaires.....	247.300
393.211 - Traitements Non Titulaires	1.193.600
393.010 - Frais de Personnel.....	1.440.900
393.323 - Frais d'Administration	26.000
393.364 - Fournitures Techniques.....	22.500
393.371 - Habillement.....	2.000
393.030 - Frais de Fonctionnement.....	50.500
393.350 - Entretien Matériel.....	2.500
393.040 - Achat & Entretien Matériel.....	2.500
	<u>1.493.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

G) SERVICES JUDICIAIRES

CH. 95 - DIRECTION

395.111 - Traitements Titulaires.....	682.900
395.211 - Traitements Non Titulaires	361.400
395.261 - Frais de Représentation	12.000
395.010 - Frais de Personnel.....	1.056.300
395.251 - Missions & Etudes.....	155.000
395.267 - Formation Professionnelle.....	50.000
395.020 - Frais Etudes & Formation.....	205.000
395.252 - Indemnités & Vacations.....	32.000
395.262 - Déplacements	20.000
395.264 - Frais de Réception	11.000
395.316 - Frais de Greffe	92.200
395.323 - Frais d'Administration	151.600
395.325 - Diffusion du Droit Monégasque	67.900
395.341 - Service Social-Dépenses Div.....	6.500
395.343 - Frais Généraux	4.000
395.030 - Frais de Fonctionnement.....	385.200
395.350 - Entretien Matériel.....	800
395.351 - Achat Matériel.....	26.500
395.040 - Achat & Entretien Matériel.....	27.300
	<u>1.673.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 96 - COURS ET TRIBUNAUX

396.111 - Traitements Titulaires.....	3.573.100
396.211 - Traitements Non Titulaires	574.700
396.010 - Frais de Personnel.....	4.147.800
396.252 - Indemn-Vacation-Contrib Divers	324.500
396.253 - Assist. Judic. & Commis. d'Office.....	360.000
396.255 - Haut Conseil de la Magistrat.....	20.000
396.257 - Frais Justice-Taxes Urgentes.....	976.000
396.264 - Rentrée des Tribunaux.....	9.500
396.371 - Habillement.....	4.600
396.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>1.694.600</u>
	<u>5.842.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1, 2, 3

CH. 1 - CHARGES SOCIALES

401.130 - Charges Sociales - Titulaires.....	74.550.200
401.230 - Charges Sociales - Non Tit.....	19.116.100
401.231 - Caisse Prévoyance Retr. Avocats	<u>203.600</u>
	<u>93.869.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 2 - PRESTATIONS & FOURNITURE

402.265 - Transp. & Déménag. Fonction	50.000
402.317 - Réparations Civiles.....	178.000
402.330 - Prest. Services Téléphoniques	3.118.000
402.3311 - Nettoyage Locaux Prestations	2.720.000
402.334 - Eau, Gaz, Electr. Climat. B.D.....	3.650.000
402.336 - Chauffage des Imm. Dom. Publ.	440.000
402.337 - Logements de Fonction.....	2.634.000
402.338 - Location de Locaux Usage Administratif	1.915.000
402.3391 - Assurance Immeubles.....	1.612.000
402.3392 - Assurance Véhicules, Bateaux.....	380.000
402.371 - Habillement du Personnel Adm.	16.000
	<u>16.713.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 3 - MOBILIER ET MATÉRIEL

403.352 - Immobilier des Services Adm.	300.000
403.353 - Immobilier des Ets d'Enseign.	295.000
403.3541 - Entret. & Manutent. Mat. Educat.	75.000
403.3542 - Entret. & Manutent. Mat. Administ	100.000
403.355 - Mobilier des Ambassades	209.500
403.356 - Immobilier des Eglises.....	48.800
403.360 - Rés. Radio Numérique Cardelina.....	395.500
403.368 - Matériel Info. Services Adm.	1.458.000
403.3681 - Matériel Info. Ets Enseignement	402.000
403.369 - Entretien Mat. Infor. Serv. Adm.	15.000
403.3691 - Entretien Mat. Infor. Ets. Enseig.....	2.000
403.370 - Location Photocop. Serv. Admi.	290.000
	<u>3.590.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Juste une petite remarque, il me semble qu'on a sauté le chapitre 97 « Maison d'Arrêt » ?

M. le Président.- Non, puisqu'il y a une écriture de - 3.200 et une écriture de + 3.200.

M. Christophe ROBINO.- Donc, à l'équilibre....

M. le Secrétaire Général.-

CH. 4 - TRAVAUX

404.381 - Petits Travaux & Entretien	3.825.000
404.382 - Grosses Réparations	5.150.000
404.383 - Répar. & Entret. Ambassades	539.500
	<u>9.514.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

J'ai une question, Madame ROSABRUNETTO et Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie, c'est bien sur ce chapitre 4 que les Petits Travaux d'Entretien et Grosses Réparations ont été passés sur la Section 7 pour les prochains exercices budgétaires, n'est-ce pas ?

Mme Isabelle ROSABRUNETTO.- *Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.-* Tout à fait mais c'est encore là sur le Budget Rectificatif...

M. le Président.- Oui, tout à fait c'était juste pour la parfaite information de nos collègues, vous savez que nous avons attiré l'attention, il y a déjà une vingtaine de mois lorsque nous étions dans la minorité, sur la logique que normalement ce chapitre 4 et les Dépenses soient basculés sur la Section 7 puisqu'il

M. le Président.- Voilà, c'est-à-dire que les crédits en moins et plus s'équilibrent.

M. Christophe ROBINO.- D'accord.

M. le Président.- Sur le chapitre « Mobilier Matériel », y a-t-il des remarques ?

S'il n'y en a pas, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

s'agissait de travaux d'entretien et donc d'investissements, notamment, sur la partie domaniale et cela a été fait. Je remercie le Gouvernement de nous avoir entendu.

Monsieur CUCCHI vous souhaitez faire une remarque.

M. Jean-Michel CUCCHI.- En fait c'est une question. La ligne 404.382 « Grosses Réparations », cela concerne peu ou prou la remise en état des appartements domaniaux ou pas du tout ?

Mme Isabelle ROSABRUNETTO.- *Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.-* Ce chapitre-là concerne le parc domaniale régi par les bâtiments domaniaux, c'est-à-dire à l'exception de ceux qui sont à la charge de l'Administration des Domaines, donc les immeubles publics.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Tout ce qui n'est pas logement, quoi ?

Mme Isabelle ROSABRUNETTO.- *Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.-* Tout ce qui n'est pas logement.

M. Jean-Michel CUCCHI.- D'accord, je voulais bien comprendre.

M. le Ministre d'Etat.- On a une mauvaise appellation là parce que les Bâtiments Domaniaux, tout le monde pense qu'ils s'occupent des logements domaniaux, mais pas du tout. Ils s'occupent justement de tout ce qui n'est pas logement. On va essayer de changer de nom.

M. le Secrétaire Général.-

CH. 6 - DOMAINE IMMOBILIER

406.000 - Domaine immobilier 27.988.800

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CUCCHI, pour une autre question.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Excusez-moi, mais c'est dans celui-là qu'il y a ce dont vous parliez tout à l'heure ?

(Rires et brouhaha).

Je ne voulais pas me tromper mais je l'ai fait quand même...

Mme Isabelle ROSABRUNETTO.- *Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.-* Vous avez le détail en page 63 et vous avez donc les Dépenses de Travaux des Immeubles Domaniaux gérés par l'Administration des Domaines dans ce chapitre, effectivement.

M. le Président.- Mes chers collègues, cela concerne les pages « vertes », vous avez le détail au titre des Dépenses.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Donc, ma question concerne les budgets alloués à la remise en état des

M. le Président.- D'accord. Oui, pour la lisibilité du document budgétaire c'est beaucoup plus logique et cela ne fait que renforcer les investissements de la Section 7 en fait réalisés effectivement et de dépenses réelles.

Je mets ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

appartements domaniaux qui ont été quittés par leur occupant. Certes, on espère beaucoup accélérer les procédures par un meilleur fonctionnement, une optimisation de fonctionnement, mais, malgré tout, je pense que les budgets globaux alloués à ces remises en état seraient peut-être à revoir parce qu'en particulier, les années où il y a de grosses opérations qui sont livrées, il y a forcément plus de gens qui quittent les appartements puisqu'on sait très bien qu'à chaque commission, une partie sont des personnes qui sont déjà logées dans les domaines. Donc ces années-là, à budget constant, forcément, on se retrouve avec plus d'appartements à remettre en état avec un budget égal et donc à devoir les échelonner dans le temps, ce qui à mon sens pourrait être revu parce que plus on perd de temps pour louer un appartement, plus évidemment on laisse des foyers en attente d'un appartement et en plus on perd des loyers. Donc, peut-être qu'en augmentant les budgets, on pourrait récupérer une partie de ces augmentations par le fait qu'on touche les loyers plus vite.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI, de votre intervention.

Oui, effectivement, nous avons cette année entre la Commission d'attribution qui a eu lieu au mois d'avril et celle du mois de novembre, des livraisons importantes et nous en aurons en 2014 avec la Tour

Odéon. Il est important de le prévoir fin 2014 au moment de l'entrée effective dans les lieux de nos compatriotes. C'est une très bonne remarque... ou au rectificatif, absolument.

Cela veut dire qu'il faudra être effectivement très réactif sur ce sujet. Merci de votre remarque Monsieur CUCCHI.

Je mets ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 7 - DOMAINE FINANCIER

407.000 - Domaine financier.....	<u>364.000</u>
----------------------------------	----------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 5 - SERVICES PUBLICS

CH. 1 - ASSAINISSEMENT

501.4321 - Nettoyement de la Ville	10.160.000
501.4322 - Collecte et Incinération.....	13.080.000
501.4323 - Assainissement Collecte Pneuma	230.000
501.436 - Station d'épuration	<u>900.000</u>
	<u>24.370.000</u>

M. le Président.- Concernant ce chapitre, Madame le Conseiller, c'est une demande dans le cadre des questions à venir dans les trois semaines qui viennent mais au moins cela nous fait gagner du temps. Peut-être si vous pouviez nous faire une petite perspective, parce que les élus sont tous préoccupés du coût, un coût en augmentation constante sur les Services de l'Assainissement, non pas que nous les remettons en cause, absolument pas, mais il est important de pouvoir les anticiper sur les cinq ou dix ans qui viennent puisqu'il est de plus en plus difficile de nettoyer la

ville, mais c'est une obligation pour Monaco et cela fait partie des principes que nous devons à nos nationaux, résidents et aux touristes qui passent. En effet, lorsqu'on regarde les budgets depuis cinq ans, je crois qu'on est passé, de mémoire, de 17,5 M€ à presque 24,5 M€ et cela nous préoccupe beaucoup.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Si vous voulez je pourrais faire un point

dans le cadre de la Commission des concessions. Les coûts sont détaillés dans cette fameuse concession et, effectivement, chaque service rendu par la S.M.A. est facturé au coût qui est inscrit dans la concession. Nous avons essayé de faire quelques économies mais c'est parfois au détriment de la propreté de la ville. Donc, dans le cadre de la renégociation de la Convention, il faudra en parler.

M. le Président.- Ne nous méprenons pas. La représentation nationale ne vous dit pas de faire des économies sur le nettoyage de la ville et des infrastructures publiques, absolument pas, mais cela fait partie de choses qui ne sont pas négociables pour nous, comme l'obligation, nécessairement, de la sécurité à Monaco. Je crois que nous l'avons montré lors du vote de la loi sur la Garde à Vue en juin dernier. Vous savez que pour nous, en tous les cas pour la majorité Horizon Monaco, pour le Conseil National, c'est un point extrêmement important et je crois que cela va de pair avec la sécurité du pays, le nettoyage et l'aspect extérieur de notre ville. Au moins que l'on sache à quoi s'en tenir dans les deux ou trois ans qui viennent. Mais vous nous trouverez toujours à vos côtés pour pouvoir voter ces crédits-là.

M. le Ministre d'Etat.- Par exemple, le tri sélectif coûte cher.

M. le Président.- Bien sûr.

M. le Ministre d'Etat.- L'agent de la S.M.A. n'a qu'une poubelle à trimbaler, à pousser dans le couloir. Avec le tri sélectif, il en a trois, cela coûte trois fois plus cher.

M. le Président.- Bien sûr, mais ce sont des dépenses que nous assumons et qui correspondent, effectivement, à une nouvelle culture pour les nouvelles générations et qu'il faut inculquer. Mais tout cela a un coût, il faut le reconnaître. Parfait.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Et il y a aussi l'évolution avec le coût de l'indice des produits pétroliers, une augmentation de 4 % chaque année également. De plus, l'entretien de l'usine d'incinération coûte cher également.

Lorsqu'elle sera requalifiée, effectivement, on pourra faire des économies sur l'entretien de cette usine, mais tout ce qui est « gros entretien résiduel » coûte de plus en plus cher, avec une garantie de nettoyage qui est donnée, à savoir qu'en cas de panne ce ne soit pas l'Etat qui soit responsable. Donc c'est cette garantie qui coûte très cher et qui est de plus en plus chère puisque l'usine vieillit un peu plus chaque année, et risque de plus en plus de tomber en panne du fait de sa vétusté.

M. le Président.- Parfait, merci beaucoup.

Monsieur BOISSON, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Juste pour préciser également qu'il faut aussi voir qu'il y a en permanence de nouveaux immeubles et des parties communes qui sortent de terre. On voit les Jardins d'Appoline cela nécessite des prestations supplémentaires et en deux ans c'est énorme. Également les abords du Lycée Technique, les Jardins d'Appoline, on le voit dans beaucoup de quartiers, chaque fois ce sont des prestations en plus et chaque fois ce sont des dépenses supplémentaires...

M. le Ministre d'Etat.- ... c'est traduit par l'augmentation...

M. le Président.- Absolument. Nous, nous trouvons cela tout à fait naturel et tout à fait normal que la S.M.A. et ses Services s'adaptent effectivement, y compris avec les nouvelles livraisons domaniales et les infrastructures publiques et tout cela a un coût. La seule chose que nous demandons et nous sommes dans notre rôle, c'est une petite anticipation sur trois ou quatre ans pour savoir exactement où on va être dans trois/quatre ans, mais cela fait partie des dépenses que Monaco doit assumer et que le Conseil National soutient, bien entendu.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 1^{er} aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 2 - ECLAIRAGE PUBLIC

502.434 - Consommation	1.095.000
502.435 - Entretien des Installations.....	<u>1.800.000</u>
	<u>2.895.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai entendu dire que le Gouvernement était en contact avec une grande société afin de modifier l'éclairage public de la Principauté à l'aide d'ampoules à diode ? Est-ce que c'est exact et a-t-on une idée de la quantité d'énergie qui serait économisée dans ce cas parce que je sais qu'il y a eu des expériences menées du même type, dans d'autres villes et avec des résultats assez prometteurs.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Pour l'instant il n'y a pas de contrat. Nous faisons des expériences, des tests et lorsque l'on aura le résultat de ces tests on pourra se prononcer un peu plus en avant et je reviendrai à ce moment-là. Pour l'instant, aucune décision n'a été prise.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller.

Je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Je crois que MM. BARILARO et POYET souhaitent intervenir au titre de la Section 5, encore sur un sujet qui nous est cher.

Monsieur POYET, je vous en prie.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, je voulais intervenir sur la Compagnie des Autobus. La Compagnie des Autobus, société en monopole, assure bien sûr le transport des personnes et contribue aussi à l'amélioration de la qualité de vie par une réduction des nuisances liées à la circulation automobile, nuisances sonores, émission de gaz, voies de circulation encombrées et par l'utilisation d'énergie propre avec des véhicules adaptés.

Aussi, l'augmentation tarifaire conséquente qui a eu lieu l'année passée me semble, pour ma part, en contradiction avec ces objectifs. Certes, le prix d'achat du ticket est, dans le bus dissuasif, ce qui favorise l'achat à quai et améliore la fluidité des transports. Certes, en effet, mais n'était-il pas possible de ne créer qu'un tarif pour la vente dans l'autobus en conservant au même tarif le prix du ticket à quai ? C'est l'avantage du monopole, le prix pratiqué n'a pas toujours beaucoup d'effet sur la fréquentation, les usagers sont victimes du système.

Ceci étant, et comme j'ai eu à vous le demander, Madame le Conseiller, au cours de notre réunion des concessions du 24 juillet dernier, quels sont les dispositifs que vous avez mis en place afin de limiter cette hausse auprès des résidents à Monaco et des utilisateurs potentiels réguliers ? Je pense plus particulièrement à l'offre parking/autobus, offre qui se trouve sur le site web de la C.A.M. avec un lien vers Monaco-Parking, lien qui n'est pas actif et si vous allez sur le site web Monaco-Parking, vous ne trouvez rien. Je l'ai encore vérifié ce week-end et malheureusement cela ne marche toujours pas.

M. le Président.- Madame le Conseiller.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* D'abord il n'y a pas eu une hausse aussi substantielle que cela lorsqu'il y a eu l'augmentation des tarifs. Je rappelle qu'il n'y avait eu aucun changement de tarifs depuis 2006, il y avait même eu une baisse des tarifs en 2007 et les tarifs des bus sont passés à 0,83 centimes d'euros pour la

carte. Vous avez tous en tête les fameux 2 €, le prix du ticket dans le bus, qui a un peu faussé la perception. Il y a eu un défaut de communication là-dessus mais l'augmentation du prix n'a été qu'en fonction du coût de la vie étant donné que, depuis 2006, il n'y avait eu aucune augmentation.

A côté de ça, parallèlement, la qualité du service public rendu dans les bus n'a cessé d'augmenter, il y a eu les bus électriques, les bus de nuit, beaucoup plus de lignes pour répondre aux attentes des usagers, la propreté dans les bus. Des arrêts de bus ont été rajoutés à la demande des usagers. Tout cela pour une augmentation vraiment très minime du prix des tickets de bus sauf effectivement ce fameux ticket de bus à 2 € qui a été fait dans le but de pénaliser principalement les gens qui sont de passage en Principauté, et qui achètent leur ticket dans le bus. C'est un système qui provoque des grandes nuisances au niveau de la circulation, puisque les chauffeurs de bus sont obligés d'encaisser le prix du ticket et donc de rester plus longtemps en position d'attente aux différents arrêts, ce qui fait perdre du temps, obstrue la circulation et favorise l'émission de CO2. Voilà pourquoi les tarifs avaient été augmentés mais il faut voir que depuis 2006, il n'y avait pas eu d'augmentation. Rapport qualité/prix 83 centimes d'euros, ça reste bien en deçà des prix pratiqués dans le département voisin.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller. La parole est à M. POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Tout à fait Madame le Conseiller, là-dessus j'entends vos arguments. Il n'empêche, encore une fois, que pour limiter cet impact par rapport aux résidents et aux gens qui ont une offre au parking, la Compagnie des Autobus annonce une « offre groupée », parking public nuit plus autobus. C'est annoncé partout, aussi bien sur le site de la C.A.M. que sur le site de Monaco-Parking et pourtant on ne trouve rien. Je pense qu'effectivement ce serait certainement un bon moyen de gommer l'impact négatif de la hausse tarifaire, si en tout cas cette offre existe. Je ne connais pas les conditions pour y souscrire, je ne connais pas son montant, je ne sais pas la juger, je n'ai trouvé aucune information sur la question.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Dans le cadre des abonnements, effectivement l'utilisateur peut souscrire ou faire activer

auprès du service des parkings publics la fameuse option dont vous parlez qui est l'option « Parking/Bus » et qui lui permet de se déplacer sur tout le réseau des bus de la Principauté. La carte qui est délivrée sert à la fois de carte de parking, pour rentrer dans votre parking et de carte de bus.

Vous avez deux systèmes, deux grandes familles d'abonnement qui sont concernées par ce système. D'abord, les abonnements jour/nuit du régime général pour lesquels l'option « parking/bus » est incluse d'office dans votre carte mais dont l'activation se fait sur demande, sans qu'il n'y ait de supplément à payer. Après pour les abonnements jour/nuit locataires des immeubles domaniaux, si vous voulez activer ce système de carte « Parking/Bus », il faut payer un supplément de 9 € par mois dans les tarifs 2013.

L'information va être modifiée sur le site puisqu'effectivement elle n'apparaît pas clairement, mais il suffit de vous renseigner auprès du Service des Parkings. Cette option existe, donc je répète elle est gratuite puisqu'elle est comprise dans le tarif concernant les abonnements jour/nuit parking non abonnement aux Domaines et un supplément de 9 € si vous le désirez pour tous les gens qui ont des parkings dans les logements domaniaux.

M. Thierry POYET.- Juste pour conclure et j'en arrêterai là. C'est une très bonne nouvelle, c'est une option marquante. Je ne sais pas si la Compagnie des Autobus a vraiment intérêt à communiquer fortement sur le sujet puisque peut-être il y aura une baisse de recettes par des personnes qui vont prendre cette option plutôt que de prendre des tickets à quai. Mais en tout cas pour l'ensemble des résidents, je trouve que c'est une excellente nouvelle.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Et puisque ce n'est pas assez connu nous allons communiquer un petit peu plus là-dessus.

M. le Président.- Merci Madame le Conseiller. La parole est à M. BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci Monsieur le Président.

Je profite de l'intervention de M. POYET sur la CAM même si la section n'est pas rectifiée pour parler évidemment de quelque chose qui tient à cœur d'Horizon Monaco, qui était au cœur de notre

programme politique, la gratuité de la carte de bus scolaire pour les jeunes domiciliés en Principauté. Alors, je réitère une nouvelle fois cette demande de la majorité du Conseil National. Certes vous nous soulignez que le prix mensuel de cet abonnement est de 83 €, mais je rappelle que l'Etat avait reçu une subvention...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... 83 € annuel !

M. Christian BARILARO.- ... Madame je vous prie de m'excuser je ne l'ai pas précisé mais vous avez tout à fait raison, c'est 83 € annuel ce qui revient à 7 € par mois *grosso modo*. L'Etat malgré tout reste propriétaire des véhicules de la Compagnie des Autobus de Monaco même si c'est une société à qui on concède un monopole. Enfin, dans les questions que l'on vous a adressées, vous nous aviez répondu avec en annexe certains documents de la CAM, j'ai pu constater que les recettes qui sont issues de l'abonnement des moins de 26 ans ne représentent que 2,4 % de l'ensemble des recettes de la Compagnie des Autobus de Monaco. Je pense donc que le manque à gagner resterait minime et, en plus, je pense que cette décision s'inscrirait dans la poursuite et le développement de la politique de préservation de l'environnement, de la politique de mobilité et de l'aide au développement durable auquel l'Etat consacre plus d'1 M€ comme on le verra plus tard dans la section 6.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Nous attendons donc la réponse du Gouvernement.

M. le Ministre d'Etat.- La réponse est claire Monsieur le Président. C'est un sujet du Budget Primitif et non du Budget Rectificatif donc attendons le Budget Primitif et si vous me pardonnez ce trait, ne le prenez pas pour de l'insolence Monsieur BARILARO, la réponse est dans l'intervention de M. POYET qui a dit à l'instant que le prix n'a pas beaucoup d'effet sur la fréquentation.

M. le Président.- Certes, Monsieur le Ministre, mais c'est une mesure symbolique. On ne peut pas, depuis maintenant près de dix ans, lire à longueur d'interventions, notamment de la part du Gouvernement Princier et des différents Conseillers qui se sont assis

dans le fauteuil avant Mme GRAMAGLIA, et des Ministres d'Etat, cela fait dix ans que le Gouvernement cherche des solutions pour essayer d'améliorer la circulation à Monaco.

Il y a eu le covoiturage, il y a eu un certain nombre d'autres mesures, je suis tout à fait d'accord c'est un sujet du Budget Primitif sachez que nous sommes vraiment demandeurs et je fais référence à l'image que j'avais utilisée lors de nos discussions privées lorsque le Conseil National a dû voter en urgence la ligne pour la position satellitaire, il l'a fait. Il s'agissait d'une somme bien plus importante donc je vous demande d'y réfléchir vraiment sérieusement pour le Budget Primitif 2014 mais nous aurons bien entendu des discussions à ce propos, en séances privées, avant les Séances Publiques, mais pour nous c'est tout aussi symbolique.

Nous avons même pensé que si vous accédiez à cette demande, et je suis raisonnablement optimiste, on pourrait même envisager lors de chaque rentrée scolaire de chaque enfant Monégasque ou Résident, de pouvoir lui remettre cette carte d'accès aux bus le jour de la rentrée scolaire. Ça serait un joli symbole donc voilà, je livre cela à votre réflexion.

Monsieur BOERI je vous en prie, vous avez la parole.

M. Daniel BOERI.- Je reviens même si c'est pour le Budget Primitif. C'est qu'en plus cela a vocation de formation au développement durable. Eh bien oui, si on dit aux petits jeunes vous avez les bus gratuits, c'est une symbolique importante pour leur apprendre les économies mais ce n'est pas le sujet principal.

Je voulais juste faire une remarque supplémentaire, comme tout le monde prend le bus, vous l'avez sûrement testé, quand vous êtes sur le trottoir, le rétroviseur droit du bus vient dépasser et empiéter sur le trottoir. Il existe des calicots phosphorescents qui rajoutent une vision pour le piéton comme quoi le bus va arriver. C'est juste de suggérer que l'on colle sur le rétroviseur droit un petit calicot phosphorescent ça serait une mesure passive complémentaire, qui ne doit pas coûter très cher.

M. le Président.- Merci Monsieur BOERI de votre idée, c'est une mesure de bon sens. Monsieur PASQUIER, nous vous écoutons.

M. Bernard PASQUIER.- Merci Monsieur le Président.

Je suis un petit peu perplexe parce que je suis en fait pour cette gratuité des bus mais l'argumentation qui la sous-tend à mon avis est fautive. Des économies en termes d'émission de carbone seront extrêmement limitées. Je vous propose par contre une mesure qui sera moins populaire et peut-être moins populiste, mais qui aurait un impact infiniment plus grand dans ce domaine, ce serait de supprimer bien entendu la première heure gratuite dans les parkings et avoir une tarification qui fait que le moins on reste, le plus cher on paie. Cela aurait vraiment un impact, mais je n'ai pas beaucoup d'illusions, et je crois que ceci montre un petit peu la limite de l'engagement. Le concitoyen serait absolument furieux si l'on faisait cela mais ça aurait réellement un impact.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.* - On avait pensé à une époque réduire la première heure de parking un petit peu dans le temps, on avait eu le tollé général de tous les commerçants de la Principauté donc je pense que supprimer cette option totalement...

M. le Président.- Bien mais je suis raisonnablement optimiste, nous verrons cela dans les semaines qui viennent. Nous passons à la section 6 des interventions publiques. Monsieur le Secrétaire Général vous avez la parole.

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES

I - COUVERTURE DEFICITS BUDGET COMMUNE ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

CH. 2 - DOMAINE SOCIAL

602.1011 - C.H.P.G.	2.548.400
602.1013 - Résidence du Cap Fleuri.....	2.805.500
602.102 - Ecole d'infirmières.....	740.500
602.103 - Déficit du C.T.S.....	904.100
602.104 - Off. Protec. Soc.	21.995.000
602.105 - A Qietüdine	1.055.900
602.106 - Centre Rainier III	3.950.500
602.108 - Serv. Médic. d'urg. & Réanimation.....	437.800
	<u>34.437.700</u>

M. le Président.- Mes Chers Collègues, nous sommes parvenus à la section 6 des interventions publiques. Y a-t-il des remarques sur le domaine social, très riche, bien que nous ayons déjà parlé de l'Hôpital, du Cap Fleuri, de la Résidence « A Qietüdine » et d'un certain nombre de subventions. Donc je mets le chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 3 - DOMAINE CULTUREL

603.101 - Musée National	3.100.600
603.102 - Cent. Scientifique.....	<u>4.548.100</u>
	<u>7.648.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

II - INTERVENTIONS

CH. 4 - DOMAINE INTERNATIONAL

SC. 4.1 Subventions

604.101 - Subventions Diverses	30.000
604.102 - Bureau Hydrographique Intern.....	67.500
604.103 - Commission Medico-Juridique	2.000
604.105 - Agence Inter. Energie Atomique.....	1.435.000
604.106 - Association Consuls à Monaco Achim	87.000
604.107 - Accobams Secrét. Fonctionnement	166.000
604.108 - Institut Droit Economique Mer.....	98 000
	<u>1.885.500</u>

SC. 4.2 Politiques Publiques

604.201 - Cotisations aux Organisations Internationales.....	2.234.000
604.202 - Fondation Albert II.....	509.600
604.203 - Union pour la Méditerranée	170.000
604.2131 - Exposition Universelle Milan 2015	1.100.000
604.216 - Org. Sécu. & Coop. en Europe	112.500
604.217 - Coopération Bilat. et Multilat.	1.020.500
604.218 - Protocole Kyoto	203.000
604.220 - APD - Coopération Bilatérale.....	4.263.000
604.2201 - APD - Coopération Multilatérale.....	2.076.000
604.2202 - APD - ONG Monégasques	385.000
604.2203 - APD - Aide Humanitaire d'Urgence.....	460.000
604.2204 - APD - Cotis. Organisation Intern.....	150.000
604.2205 - APD - Micro crédit	300.000
604.227 - Participation ITER.....	350.000
604.228 - Conférences Internationales	270.000
	<u>13.603.600</u>
	<u>15.489.100</u>

M. le Président.- Je vous rappelle que cela inclus la sous-section 4.1 et 4.2 c'est-à-dire pour les subventions et les politiques publiques. Pour ceux qui souhaiteraient intervenir, c'est le moment.

Monsieur CLERISSI ? Sur Milan ? Non c'est plus tard donc ce n'est pas pour vous. Monsieur BURINI, pardon.

M. Marc BURINI.- Milan c'est là aussi.

M. le Président.- Oui c'est là aussi, absolument.

M. Marc BURINI.- Les 500.000 € pour le fonds fiduciaire sont là aussi.

M. le Président.- Tout à fait, absolument, article 604.217.

M. Marc BURINI.- Est-ce que l'on pourrait avoir quelques précisions sur cet article ?

M. le Président.- Oui, Monsieur le Ministre ou Madame le Conseiller ? C'est-à-dire qu'en fait, pour la parfaite information de nos Collègues, une écriture de 500.000 € a été demandée par le Gouvernement dernièrement pour créer un fonds en collaboration avec la France, qui est basé à Marseille je crois, ou on ne le sait pas encore, et qui aura pour vocation de s'occuper des aires marines protégées et qui a été instamment demandée par les deux chefs d'Etat, le Prince Souverain et le Président de la République Française.

M. le Ministre d'Etat.- La France met 1 M€ et la Principauté 500.000 € ce qui représente un effort très important. C'est un geste qui est très apprécié par la France et qui, outre l'intérêt sur le fond, compte tenu du sujet, parce que ce fonds peut relancer un peu l'action dans la méditerranée, de la protection de la mer et des aires marines protégées. C'est en plus une décision qui est bien appréciée par les autorités du pays voisin.

M. le Président.- Ce qui peut servir.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Cela permet de renforcer les aires marines existantes et d'en créer éventuellement - pour

l'instant il n'y a pas d'autre aire marine en création bien définie - et de renforcer celles qui existent actuellement. C'est versé par la Fondation Albert II.

M. le Président.- D'accord mais ce fonds en lui-même il est basé en France ? Il aura un certain nombre de passerelles avec l'Institut Océanographique ? Avec uniquement la Fondation Albert II ? Avec le Service de la Coopération Internationale ? C'est juste pour savoir, ou vous n'avez pas plus d'informations ?

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur BADIA le sait.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Conseiller de Gouvernement.

M. José BADIA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.-* Non, les choses ne sont pas définies pour l'instant, la question qui avait été évoquée est que la Fondation Albert II héberge le fonds qui serait partagé ainsi entre la France et Monaco. Mais cela semble poser quelques problèmes juridiques et donc, pour l'instant, cette décision est suspendue. Pour autant, c'est la voie vers laquelle on se tourne, le vœu du Prince Souverain étant d'annoncer à Marseille, lors du prochain Impact 3, la mise en œuvre de ce fonds fiduciaire.

M. le Président.- D'accord merci beaucoup.

Monsieur BURINI êtes-vous satisfait de ces informations ? Oui ? Bien.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ? Monsieur CLERISSI, sur la Foire de Milan, souhaitez-vous intervenir ? Je vous le demande parce qu'après vous allez peut-être souhaiter intervenir sur ce sujet...

M. Philippe CLERISSI.- Oui, nous en avons parlé en séance privée. Il y a eu un petit effort qui a été fait sur la ligne budgétaire, je constate mais moi je suis sceptique quant aux retombées...

M. le Président.- Monsieur CLERISSI, grâce à vos interventions depuis le mois de décembre dernier, je crois même depuis le mois d'octobre dernier, vous avez commencé au Budget Rectificatif 2012, il faut reconnaître que depuis vos interventions, ce n'est pas directement lié, mais indirectement quand même, le Gouvernement Princier a fortement réduit la dotation sur la Foire de Milan qui va quand même se tenir avec un concept très intéressant et en plus je crois

que tout le monde y gagne puisqu'on est passé d'une enveloppe, Monsieur le Ministre, qui était très substantielle et qui s'est considérablement réduite avec, vous nous l'avez expliqué en séance privée, un concept assez novateur. Tout le monde peut en effet s'en réjouir. Lorsque les interventions sont de bon sens, il faut le souligner.

M. Philippe CLERISSI.- Voilà, c'est utile et on peut peut-être s'en servir pour assurer la gratuité des bus pendant quelques années...

(Rires).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 5 - DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL

SC. 5.1 Subventions

605.101 - Orchestre Philharmonique MCO	7.466.700
605.1012 - Opéra de Monte-Carlo	828.400
605.102 - Commission Nationale Unesco.....	4.000
605.103 - Comité National Arts Plastiq.	14.000
605.104 - C.I.M.	5.800
605.105 - Musée Océanographique	3.035.000
605.106 - Institut Paléontologie Humaine.....	222.400
605.108 - Université de Nice.....	30.000
605.110 - Jeunesse Avenir.....	8.500
605.112 - Studio de Monaco	22.400
605.113 - Scouts et Guides de Monaco	52.700
605.115 - Cœurs Vaillants.....	57.300
605.116 - Jeunesse Catholique.....	63.400
605.117 - Subventions Diverses.....	191.800
605.122 - Comité Nat. Traditions Monégas.	18.800
605.124 - Cie de Ballets de Monte-Carlo	4.322.600
605.125 - Centre Jeunesse Psse Stéphanie	721.500
605.126 - Assoc. des Jeunes Monégasques.....	95.300
605.128 - Académie Langues Dialectales.....	9.200
605.129 - Assoc. Foi Action Rayonnement.....	192.500
605.131 - Spectacles du Fort Antoine.....	154.100
605.132 - Archives Audiovisuelles	994.300
605.133 - A.P.E.E.M.	9.800
605.137 - Festival Internat. des Arts.....	1.081.000
605.138 - Théâtre Princesse Grace	1.149.400
605.139 - Garden Club.....	192.500
605.140 - Monaco Dance Forum	1.600.000
605.141 - Culture - Contributions	1.530.000
605.142 - Divers Contributions.....	10.000
605.143 - Mediarama - Le Logoscope	11.200
605.144 - Aides Diverses Cultes.....	40.000
605.145 - Fondation Prince Pierre	563.400
	<u>24.698.000</u>

M. le Président.- Nous aurons la réponse au Budget Primitif.

M. le Ministre d'Etat.- Envisagez de vendre les containers....

M. le Président.- Je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

SC. 5.2 Politiques Publiques

605.220 - Etabl. d'Enseignement Privé	9.425.000
605.230 - Voyages Ecoliers-Projet Jeunes	117.100
605.234 - Programme Jeunesse	76.500
	<u>9.618.600</u>
Total de la Section 5	<u>34.316.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 5 ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 6 - DOMAINE SOCIAL ET HUMANITAIRE

SC. 6.1 Subventions

606.101 - Croix-Rouge Monégasque.....	2.387.800
606.1011 - APD Croix-Rouge.....	132.000
606.102 - Amicale des Donneurs de Sang.....	32.000
606.103 - APD-Amade.....	110.500
606.113 - Société Protectrice Animaux.....	125.000
606.114 - Subventions Diverses.....	967.100
606.115 - Fight Aids	100.000
606.127 - Assoc. Monég. Handicapés Moteurs.....	100
606.129 - Jeune J'Ecoute.....	384.000
606.130 - APD-Aide et Présence	65.800
606.137 - Amapei - CAPS	1.487.800
606.139 - APD-Mission Enfance.....	99.300
	<u>5.891.400</u>

SC. 6.2 Politiques Publiques

606.203 - Prest. Sociales aux Etud. Monég.....	300.000
606.204 - Gratifications & Aides Soc.....	265.000
606.205 - Bourses d'Etudes.....	2.793.000
606.206 - Prevention Médico-Sociale	961.900
606.207 - Aide à la Famille.....	140.000
606.208 - Fonct. Centre Médico-Psycholog.....	632.600
606.209 - Aide Travailleurs-Ind. Auxil.....	1.261.000
606.211 - Amélioration Habitat.....	100.000
606.212 - Médecins - Indté. Compensatoire.....	49.500
606.217 - Ctre de Coordin. Gérontologique.....	305.500
606.218 - Structure d'accueil Speranza.....	593.700
606.219 - Formation Professionnelle.....	280.000
606.221 - Ctre Acc Thérap. Tps Partiel.....	443.000
606.222 - Aide Nationale au Logement.....	9.150.000
606.223 - Mes. Mobilité Per. Handicapées.....	410.000
606.224 - Bonif. Prêts Accession Proprié.....	5.000
606.228 - Aide à l'installation Profess.....	505.000
606.229 - Aide à l'installation Artistes.....	125.000
606.238 - AMAPEI - Foyer Vie Handicapés.....	540.800
606.242 - Alloc. Différentielle de Loyer.....	2.390.000
606.246 - Colonies de Vacances.....	30.000
	<u>21.281.000</u>
Total de la Section 6.....	<u>27.172.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Une intervention qui concerne plus particulièrement le domaine social. Je voudrais profiter de cette écriture rectifiée pour saluer le travail remarquable qui est fait par les associations. Elles complètent efficacement l'action des Services de l'Etat dans différents domaines et surtout dans la partie sociale qui m'intéresse en premier lieu. Donc je crois que, réellement, nous pouvons les remercier pour tout ce qu'elles entreprennent et elles font beaucoup, je pense à des cas très difficiles où elles accompagnent les familles, des actions qui sont vraiment louables et qui sont parfaites.

Je tenais à les remercier.

M. le Président.- Merci. Tout le Conseil National s'associe effectivement à vos remerciements.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Je profite toujours de cette ligne budgétaire pour saluer les fonctionnaires qui travaillent pour les bourses d'études qui sont vraiment considérables parce qu'elles représentent plus de 2 M€ par an et cela comprend aussi les stages et les stages de langues.

Alors, effectivement, comme je l'ai souvent dit ici, c'est une politique qui s'adresse à tous parce que tout le monde a droit à la bourse et non seulement les Monégasques mais aussi les résidents, même à un niveau forfaitaire. Effectivement, comme je l'ai dit aussi c'est une politique qui a ses limites, et c'est normal, parce que l'Etat ne peut pas assumer les études d'un jeune Monégasque qui souhaiterait étudier aux Etats-Unis à 40 000 dollars par an pour faire du droit, alors qu'il pourrait le faire à Nice pour 700 € par an d'où, encore une fois, l'idée d'essayer de réfléchir et de faire une proposition de loi sur le prêt étudiant.

Merci.

M. le Président.- Monsieur BURINI c'est notamment l'idée que vous aviez eue concernant le prêt étudiant.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Suite à l'intervention de M. POYET, permettez-moi à cette heure tardive de faire un petit espace publicitaire.

Le 13 novembre, nuit des associations à tous ceux qui ont le plaisir de contribuer dans différentes associations.

M. le Président.- Bien, Monsieur BOISSON...

(Rires).

M. Claude BOISSON.-... publicité gratuite.

M. le Président.- C'est un autre sujet.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.7 - DOMAINE SPORTIF

SC. 7.1 Subventions

607.101 - Centre Formation ASM FC.....	2.119.300
607.105 - Yacht Club de Monaco.....	300.100
607.107 - Subventions Diverses	328.600
607.108 - Tennis Club.....	273.000
607.110 - Fédération Motonautique	60.200
607.117 - ATP	50.000
	<u>3.131.200</u>

SC. 7.2 Politiques Publiques

607.202 - Sport Scolaire	1.199.800
607.203 - Comité Olympique	1.689.000
607.204 - Aide aux Sportifs/Haut Niveau.....	322.000
607.208 - Bourses Sportives.....	72.000
	<u>3.282.800</u>
Total de la Section 7	<u>6.414.000</u>

M. le Président.- Pourrais-je savoir quel est le détail des 206 000 € des Subventions Diverses, article 607.107, s'il vous plaît, parce que c'est une dotation relativement importante par rapport au montant global ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Pour autant que je sache il s'agit de la Base Nautique.

M. le Président.- D'accord, la Base Nautique.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* La Base Nautique qui n'était plus exploitée et dont a pu bénéficier la Fédération Monégasque de Ski Nautique à Roquebrune sur Argens.

M. le Président.- Qui a été inaugurée, après un certain nombre de travaux importants. Parfait.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

III - MANIFESTATIONS

CH. 8 - ORGANISATION MANIFESTATIONS

SC. 8.1 Subventions

608.103 - Festival Int. Tv / Mediax	3.700.000
608.104 - Epreuves Sportives Automobil	17.374.500
608.112 - Festival Mondial Théâtre Amat.....	596.500
608.116 - Exploit. Grimaldi Forum Sam.....	6.250.000
608.130 - Expositions Florales.....	15.000
608.132 - Manifestations Sportives.....	969.200
608.134 - Monaco Inter Expo	400.000
608.137 - Evénement Cult. Grimaldi Forum.....	3.400.000
	<u>32.705.200</u>

SC. 8.2 Politiques Publiques

608.201 - Manifestations Nationales	200.000
608.2012 - Campagne Electorale.....	240.000
608.205 - Congrès - Réceptions.....	820.000
608.206 - Congrès - Contributions.....	1.500.000
608.207 - Manifestations Culturelles.....	391.300
608.213 - Animation.....	60.000
	<u>3.211.300</u>

Total de la Section 8	<u>35.916.500</u>
-----------------------------	-------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur l'Organisation et Manifestations parce que le Gouvernement nous a répondu à l'ensemble des questions que nous avons posées dans le cadre des séances privées sur ces différents sujets.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

IV - INDUSTRIE - COMMERCE - TOURISME

CH. 9 - AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME

SC.9.1 Subventions

609.117 - Chambre de Développement	990.000
609.119 - Coordin. Cam Com. Limitrophes	180.000
609.121 - Associations Dével. Durable	83.000
	<u>1. 253.000</u>

SC. 9.2 Politiques Publiques

609.201 - Aide Commerce.....	254.500
609.202 - Aide Industrie.....	1.900.000
609.204 - Bonifications de Prêts.....	40.000
609.208 - Etudes Economiques	3.414.000
609.210 - Aide Développement Durable	1.101.500
609.213 - Rachat Investissement	1.000
609.214 - Intervention Economique	2.272.200
609.218 - Exploitation Gare	1.405.000
	<u>10.388.200</u>
Total de la Section 9	<u>11.641 200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais profiter de ce chapitre pour demander au Gouvernement quel est son plan à moyen terme pour l'industrie à Monaco ?

On entend souvent que l'industrie n'aurait plus sa place à Monaco. Pourtant ce secteur doit continuer à contribuer au dynamisme économique de la Principauté, étant un des plus gros pourvoyeur de valeur ajoutée.

L'industrie monégasque compte de nombreux emplois. Là aussi il faut que l'Etat joue son rôle de régulateur et sache où il veut aller pour anticiper les secousses dues à l'évolution de l'économie et à une concurrence de plus en plus mondialisée.

Pour ma part, le secteur industriel a un avenir à Monaco. Il faut l'accompagner, que ce soit avec une remise en question de la prime industrielle ou bien sûr, plus globalement, en étant très attentif comme vous l'êtes déjà, à l'évolution de la réglementation européenne dans certains domaines, comme celui de l'industrie pharmaceutique.

Nous le savons, nous avons besoin de développer les emplois pour maintenir les grands équilibres de nos Caisses Sociales, en particulier, mais pour cela les perspectives du télétravail ne vont pas suffire, c'est pourquoi il faudrait se pencher maintenant sur une stratégie industrielle précise et planifiée pour la diversité et le dynamisme de notre économie.

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Le Gouvernement partage complètement votre avis. L'avenir de l'économie à Monaco passe par une diversification des entreprises et le Gouvernement ne fait pas que le dire, il agit aussi puisque tout ce que nous avons fait pour

Mécaplast, alors que moi j'ai entendu des voix disant : « pourquoi on dépense autant d'argent pour Mécaplast ? Finalement laissons partir ces emplois, cela n'a aucun intérêt pour nous, la sous-traitance automobile bas de gamme, arrêtons, arrêtons de payer pour cette entreprise etc... ». Il y a des gens qui ont soutenu cette thèse et le Gouvernement n'a jamais voulu adopter cette attitude. Donc la diversification de l'économie est un gage de survie pour nous, d'adaptabilité.

Je vais d'ailleurs laisser à Monsieur CASTELLINI le soin de vous répondre plus précisément, mais on voit bien que notre PIB s'appuie sur plusieurs secteurs et que notre intérêt, c'est d'avoir plusieurs secteurs.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur CASTELLINI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je n'ai pas grand-chose à ajouter après ce que vient de dire Monsieur le Ministre. Je peux réaliser ici à Monaco dans la présentation que j'ai faite dans le cadre du Monaco Day de la Chambre de Développement Economique à Moscou, toute la pertinence du discours qui consiste à dire que l'économie monégasque est une économie diversifiée à l'inverse d'un certain nombre de pays, notamment en Europe occidentale, qui ont bâti leur succès, souvent éphémère, sur - et je n'ai pas besoin de les citer vous les trouverez vous-même - l'immobilier, les services financiers, le tourisme etc.... Nous, nous avons la chance que ces trois secteurs par exemple, eh bien, représentent une part significative des emplois et des revenus en Principauté, mais l'industrie figure au tout premier plan à côté de ces autres secteurs.

Donc, oui à ces diversifications au sein même du tissu industriel mais l'industrie au cœur du développement économique ce sont des préoccupations qui nous sont chères et sur lesquelles, je crois, nous nous exprimons aujourd'hui sans la moindre ambiguïté.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci. Je pense que c'est dans ce chapitre-là, il existe une aide à l'exportation, une aide aux foires, donc une volonté du Gouvernement d'aider les entreprises qui veulent faire de l'exportation,

qui veulent aller se montrer à l'extérieur et on a, à l'intérieur, une procédure assez rigide qui fait que les premières actions pour aller à l'extérieur sont freinées. Exemple, si votre besoin est inférieur à 10 000 €, alors il faut que vous ayez fait votre budget quinze jours à l'avance et si cela dépasse les 10 000 € il faut que vous ayez fait votre budget un mois à l'avance. Or, à part les professionnels des salons qui connaissent bien les pays où ils vont et qui connaissent bien les foires, il est pratiquement impossible de connaître à l'avance le budget.

Donc, dans le mesure où l'on paie ensuite uniquement sur facture, donc sur le réalisé, je pense que l'on pourrait simplifier la procédure pour aider de façon un peu plus efficace ceux qui veulent aller à l'exportation et non pas leur dire : « si vous n'avez pas déposé un mois à l'avance eh bien vous ne pouvez pas entrer dans le cadre du droit ».

C'est je pense une suggestion qui n'est pas trop compliquée à mettre en œuvre.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI, c'est un exemple précis.

Monsieur CLÉRISSE.

M. Philippe CLÉRISSE.- Merci.

Oui, le secteur industriel à Monaco existe, on ne l'a jamais remis en cause, cela dit les mètres carrés à Monaco coûtent cher, le territoire n'est pas extensible. Aujourd'hui, on a un certain nombre d'industries qui consomment beaucoup de surface et qui posent des problèmes, avec des marges très faibles, qui subissent la concurrence internationale, notamment, la plasturgie. Alors, ce que vous avez fait est louable, protéger les salariés, l'emploi, éviter le plan social, mais on peut se poser la question, jusqu'à quand ? Est-ce qu'ils vont réussir leur mutation ? Alors cela, on le verra dans les années à venir, mais moi je pense que de toute façon la mutation va s'opérer au sein de l'industrie dans les années à venir.

On a intérêt, nous, à Monaco, à avoir des industries de taille moyenne qui consomment peu de surface avec beaucoup de valeur ajoutée. C'est facile à dire, on le dit tout le temps, mais on a intérêt à prospecter dans ce sens et je pense, notamment, à la C.D.E. qui est allée à Moscou et j'espère qu'ils suivent cette ligne, sinon on va à la catastrophe. Alors, vous comprenez que la situation de cette industrie et plus particulièrement la plasturgie qui a bénéficié de l'aide de l'Etat à hauteur de 20 M€ - et ce n'est pas rien -

il ne faudrait pas que cela se reproduise parce qu'à ce moment-là, il y a une inégalité totale de traitement entre les bénéficiaires. C'était le sens du début de mon intervention de l'autre jour.

Moi, je préfère plutôt que l'on revienne sur la prime industrielle et que l'on pérennise cette prime qui est destinée à compenser les loyers trop chers à Monaco, pour ancrer les entreprises à Monaco et éviter des délocalisations.

Voilà, c'est une mesure qui profite à tout le monde et c'est dans ce sens que je trouvais que l'intervention massive de l'Etat, en ce qui concerne cette industrie, Mecaplast, pour ne pas la nommer, il fallait qu'elle soit ponctuelle et qu'elle soit limitée dans le temps. On a eu d'autres exemples mais je pense qu'il faut, aujourd'hui, privilégier le bien commun et l'intérêt général plutôt qu'une seule entreprise qui ne donne pas de signe, pour le moment, de rétablissement soudain et pérenne.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI.

M. le Ministre d'Etat.- Tout d'abord, l'aide à cette entreprise était très ancienne c'est-à-dire que cela date d'il y a plusieurs années, cela a commencé par une aide directe ou indirecte, on ne faisait pas payer les charges, les loyers, etc... et après, nous avons été confrontés au fait de savoir si on devait arrêter en disant que cela ne nous intéressait plus mais de toute façon on perdait tout ce que l'on avait déjà avancé, ou bien au contraire, on prenait en compte d'abord la situation de l'emploi, des familles touchées par le plan de licenciement et puis avec un espoir que cette entreprise puisse revenir à meilleure fortune ; les informations que j'ai laissés penser que la reconversion de cette entreprise est « un peu » sur le chemin.

Pour reprendre ce que vous dites, l'industrie a un avenir. Regardez, même dans le domaine de la sous-traitance automobile, il y a une autre entreprise qui est extrêmement profitable et qui travaille à Monaco, elle est sur une niche de produits haut de gamme, elle a un savoir-faire, une plus-value forte et évidemment l'échelle de production bas de gamme sans qualification et sans valeur ajoutée, on a du mal à imaginer un avenir à Monaco, cela est sûr.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Tout ce que je peux préciser, merci, Monsieur le Ministre, c'est simplement que je vais rencontrer la semaine prochaine les

dirigeants de la société et je serai peut-être en mesure, dans le cadre de nos prochaines réunions, de vous faire un point d'étape sur l'amélioration de la situation et des perspectives de l'entreprise sur ce cas précis. Je pense que vous l'avez bien compris, il n'y a pas de position et je sais que ce n'est ni de votre côté ni du nôtre, particulièrement dogmatique sur la question, bien au contraire, on accompagne ces développements, on n'a pas d'idée préconçue, on sait très bien quelle est l'évolution - le Ministre vient de l'évoquer - par rapport à la recherche de la plus forte valeur ajoutée et en corolaire l'espace justement qui est nécessaire pour cette valeur ajoutée. Donc, voilà on ne précipite pas les choses, le processus s'auto-entretient, notamment à travers des voyages d'études, vous mentionniez celui de Moscou la semaine dernière, des prises de contacts assez intéressantes à la fois pour les entreprises monégasques qui voudraient opérer en Russie, elles ont rencontré à cette occasion des représentants d'un certain nombre d'institutions qui peuvent les aider à s'implanter et, inversement, de proposer pour certaines entreprises russes de trouver des partenaires monégasques.

Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres de l'action de la Chambre de Développement Economique puisqu'on est aussi là dans le cœur du débat par rapport à cet article budgétaire, mais les autres dispositifs que ce soient les aides à l'exportation, les aides aux salons, la prime industrielle, tout cela comme je l'ai évoqué hier, même si on a encadré ce dispositif, le crédit impôt-recherche continue d'exister, de bénéficier à certains, de favoriser l'existence d'une recherche pour un certain nombre d'entreprises sur le territoire national et à partir de là, l'idée c'est d'utiliser le mieux possible, à l'avenir l'argent public.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur CLERISSI, je vous en prie, avant de donner la parole à Messieurs BOISSON et CUCCHI.

M. Philippe CLERISSI.- C'est dans un autre domaine, mais cela concerne le commerce...

M. le Président.- ... Si cela ne vous dérange pas on termine cette partie.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Nous savons qu'il y a des entreprises à forte valeur ajoutée qui peuvent, ou qui veulent venir s'installer à Monaco, ce sont des

entreprises non polluantes, mais nous savons aussi qu'il n'y a pas de surface de plancher industriel et que s'il faut aller dans le privé il faut quelques fois investir 200 000 ou 250 000 € de pas de porte. Nous savons qu'il y a un projet, nous attendons, nous en parlons depuis une dizaine d'années, qui se situe sur les délaissés où il va y avoir un bloc à plancher industriel. Donc, je voulais juste poser la question à Madame le Conseiller, est-ce que vous pensez que lors de la prochaine C.P.E. ou dans le cadre du budget, nous pourrions avoir déjà des éléments sur ce sujets, des éléments plus détaillés, c'est-à-dire avoir la surface de plancher qui va être mise en place, et à quelle échéance cela pourra être offert aux demandeurs ? Ou bien est-ce que cela demande encore plus d'études ? Je crois que cela va se situer juste après l'espace Pasteur. Merci.

M. le Président.- Vous parlez des mètres carrés à livrer, parce que moi ce qui m'intéresserait aujourd'hui, ce serait de connaître les mètres carrés industriels disponibles ou dans les immeubles à vocation industrielle ceux aujourd'hui disponibles ?

M. Claude BOISSON.- Les deux.

M. le Président.-... Parce que cela est immédiat et ce sont deux données très importantes...

M. Claude BOISSON.- Parce que l'autre ce ne sera pas avant trois ou quatre ans.

M. le Président.- Voilà !

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Moi je peux vous répondre en ce qui concerne l'îlot Charles III. Effectivement, on ne pourra attaquer l'urbanisation de cet îlot que lorsque l'on aura terminé l'îlot Pasteur où l'on va lancer, vous le savez, un chantier avec la Médiathèque, un centre de tri, le Collège de 1 500 élèves, l'hôtel, des bureaux. On en a environ pour quatre ans et ce n'est qu'après que l'on pourra travailler sur la dernière partie des Délaissés - je vous rappelle qu'on a gagné quand même quatre hectares avec ces délaissés -.

Il faut savoir également que nous sommes en train de travailler sur un projet pour optimiser le nombre de mètres carrés que l'on pourrait récupérer à la suite

de cette urbanisation, en intégrant l'immeuble « Lumigean ». Le programme initial ne concernait que l'emprise foncière située sur le dernier îlot, c'est-à-dire l'îlot Charles III. Nous avons également l'approbation de la plus Haute Autorité de ce pays pour construire, parce que c'est en limite de la Principauté, des immeubles un peu plus hauts que sur les autres parties des délaissés, afin d'essayer de gagner un maximum de mètres carrés.

Cette opération ne pourra commencer avant quatre ans. J'espère pouvoir être un peu plus précise à la Commission des Grands Travaux, même s'il est encore un peu tôt actuellement, et vous donner quand même une estimation des mètres carrés que l'on pourrait au maximum construire, sachant que c'est un secteur qui sera surtout réservé à l'industrie et aux bureaux.

M. Claude BOISSON.- Merci, Madame.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller, avez-vous une idée des mètres carrés disponibles de plateau industriel aujourd'hui dans la zone de Fontvieille ou pas, qui sont dans des immeubles à vocation industrielle ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie.-* Des zones disponibles ?

M. le Président.- Oui, disponibles, est-ce qu'il y en a ?

(Hors micro, inaudible).

M. le Président.- Dieu sait que dans les services les bureaux sont pris d'assaut, on le voit. En matière industrielle cela doit être plus compliqué et plus délicat.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis assez satisfait d'entendre le Gouvernement considérer, tout comme nous, que le secteur industriel est, comme les autres secteurs économiques de la Principauté, un pilier essentiel et que c'est dans la diversité qu'on assurera notre pérennité.

Ceci étant dit, je ne suis pas mécontent d'apprendre que l'on a justement quelques années à attendre parce qu'on pourrait les utiliser à bon escient parce qu'en fait, ce n'est pas si facile que cela de trouver des industries à implanter à Monaco, parce que ce ne peut pas être des industries qui occupent beaucoup d'espace, des industries polluantes, ce ne peut pas être des industries qui risquent d'être rachetées rapidement par des grands groupes qui n'auraient plus intérêt à les laisser sur le territoire monégasque, donc ce n'est pas si facile que cela à trouver, je suis tout à fait d'accord avec vous.

Donc, non seulement ce n'est pas facile à trouver mais en plus, celles que l'on risque de trouver et qui seraient intéressées ont peut-être des besoins spécifiques. Ce serait peut-être intéressant d'utiliser le temps que l'on a pour faire une étude prospective sur quel type d'industrie un peu pointue, un peu spécifique, de niche je dirais, pourrait être intéressé par Monaco. Savoir si parmi celles qui pourraient être intéressées certaines ne le seraient pas justement parce qu'elles auraient des besoins spécifiques auxquels Monaco pourrait répondre et donc adapter nos constructions ou nos offres à leurs besoins.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI.

Cela aussi fait partie de la prospective.

M. le Ministre d'Etat.- Si vous voulez, il y a plusieurs possibilités, il y a plusieurs pistes. Il y a d'abord, avec le « Lumigean », la possibilité de faire des locaux tiroirs pour reconfigurer le Fontvieille ancien, ça c'est une possibilité. Ensuite, vous avez un projet de Tour du Shipping qui est toujours d'actualité, on n'a pas d'endroit pour faire la Tour du Shipping ... c'est possible aussi.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Vous avez des industries qui ont des besoins spécifiques, soit en termes de hauteur, de plafond, ou de charges, mais ceci est le plus facile. Il y en a qui ont des besoins en termes de livraison ou de fluide. Par exemple, si on veut développer des Data Centers il y a des besoins spécifiques et n'importe quel immeuble ne peut pas les recevoir. Tout cela, je pense que l'on pourrait l'étudier parce que je crois qu'il y a vraiment des niches ou des choses vraiment très spécifiques à forte valeur ajoutée qui pourraient venir et dont ce serait bête de se priver parce qu'on ne peut pas leur offrir l'écrin adéquat.

M. le Président.- Il faut un travail, en amont, de détection, ce n'est pas simple, notamment pour les quinze ans qui viennent, c'est essentiel.

M. le Ministre d'Etat.- Ce n'est pas simple à cinq ou dix ans.

M. le Président.- Oui, c'est évident.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 9 ?

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

On va faire d'une pierre deux coups, on va parler du commerce et du Conseil stratégique à l'attractivité puisque je vois qu'il y a la ligne « Intervention économique » qui concerne donc le Conseil stratégique. J'aime bien le Conseil stratégique parce que c'est un organe consultatif du Gouvernement qui a été créé il y a trois ans, qui comporte 44 membres, chacun ayant un savoir-faire dans des domaines différents. Cet organe est consulté régulièrement, écouté d'ailleurs et ce qui est amusant c'est que ses membres pensent comme nous ou à peu près, ce sont toujours les mêmes sujets qui reviennent, l'urbanisme commercial, j'ai noté ce matin les conventions collectives dans les hôtels, le Port, la rue Caroline (c'est aussi grâce au conseil stratégique pour l'attractivité), la propriété commerciale, ils en ont parlé ce matin.

Donc, c'est vraiment utile et en matière de commerce, on en a parlé ce matin puisque vous avez fait venir un intervenant de la Chambre de commerce de Nice et donc vous nous avez tellement écouté que la Commission mixte commerce/Gouvernement/Conseil National ne s'est jamais autant réunie et elle se réunit maintenant en amont, ce que l'on a demandé c'est aussi vrai. Le domaine dans lequel il faudrait réagir dans les jours et les années qui viennent, c'est impératif, pour essayer d'avoir une cohésion commerciale, vous l'avez vu ce matin dans l'intervention, c'est extrêmement difficile à Monaco pour des raisons diverses, de topographie notamment, mais au moins avoir une homogénéité dans les heures d'ouverture. C'est indispensable aujourd'hui, on ne peut plus avoir des commerces qui pour certains, ouvrent à 9 heures du matin, ferment à 12 heures, réouvrent à 15 heures, ferment à 18 heures ; d'autres qui ouvrent à 10 heures, ferment à 17 heures et d'autres qui n'ouvrent pas du tout. On a un exemple à la rue Lazare Sauvaigo... enfin, c'est un capharnaüm, il faut

vraiment mettre de l'ordre là-dedans et il faut être un peu plus sévère.

Je vous demande donc de manière urgente de réunir à nouveau cette Commission mixte pour le commerce parce qu'à chaque fois il se passe des choses et qu'on essaie enfin d'arriver à quelque chose de construit, d'avoir un peu de cohésion.

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur CLERISSI de ce que vous dites sur le C.S.A., il est vrai que les réunions sont très intéressantes, ce matin c'était le cas, on a parlé du plan accueil, les sujets évoqués par M. CLERISSI et cette étude de la C.C.I. de Nice sur le boulevard des Moulins, bon, bien sûr, elle ne résout pas le problème du boulevard des Moulins, mais elle est extrêmement intéressante, par comparaison avec la rue d'Antibes à Cannes, avec d'autres rues... donc, c'est un travail utile. En ce qui concerne les horaires harmonisés, oui, peut-être que d'ailleurs dans le plan accueil et dans le label d'accueil que l'on va mettre en place à partir du début de l'année, on peut aussi imposer comme critère des horaires d'ouverture à harmoniser, mais effectivement, avant, il faudrait que la commission puisse dire quels sont les meilleurs critères d'ouverture. Est-ce que c'est non-stop à midi, est-ce que bon... d'accord on fait ça.

M. le Président.- Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- J'aimerais avoir un petit point de clarification. Je crois que les commerces, jusqu'à preuve du contraire, sont détenus par des investisseurs privés. Je pense que l'on est encore dans un système économique à base capitalistique et je ne vois pas comment un Etat va commencer à imposer à des entrepreneurs privés des heures d'ouverture... Sinon, ce que l'on fait c'est qu'on construit un mur et puis on change le nom de la Principauté de Monaco et on inspire d'un autre régime.... Je veux dire qu'à un moment donné il faut quand même regarder les choses telles qu'elles sont !

Maintenant sur le Comité supérieur de l'attractivité, je voudrais vous faire part d'une remarque, Monsieur le Ministre, qui m'a quand même un peu surpris. J'ai assisté à plusieurs réunions et j'ai décidé puisque je ne connaissais pas le système, je ne connaissais pas comment cela marchait, de m'inscrire à toutes les commissions. Donc, jusqu'à présent j'en ai fait deux et puis j'ai eu le plaisir ce matin d'assister à la

Commission Plénière. Je suis assez surpris parce que j'ai entendu certains Présidents des différentes commissions prendre la parole et j'ai entendu dire que cela allait aboutir à des Ordonnances Souveraines, que ça allait aboutir à des projets de loi, et moi il me semble que c'est le rôle du Conseil National ! Donc, je suis en train de me demander s'il n'y a pas une substitution du rôle du Conseil National en tant qu'organe législatif, fort de proposition, plus partenaire du Gouvernement comme je l'avais exposé lors de mon discours de politique générale, par un C.S.A. qui représente une société civile. Maintenant, si vous voulez faire rentrer la société civile dans le processus politique, je crois que toutes les personnes autour de cette table sont issues de la société civile. Donc, là je crois qu'il commence à y avoir un mélange des genres et je crois qu'il est temps que le Conseil National reprenne son rôle. Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur STEINER, vous avez devancé mon intervention.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Juste une seconde, Monsieur le Président, pour abonder dans le sens de M. STEINER. Nous sommes un pays libéral, j'espère, où l'on a le droit d'entreprendre, d'ouvrir son commerce quand on veut et de le fermer quand on veut et de faire faillite lorsqu'on le veut aussi. Lorsque j'ai écouté M. CLERISSI, je me demandais si on était un pays socialiste ou communiste. Franchement, je pense qu'il faut laisser les gens entreprendre, prendre des risques, réussir ou rater, c'est l'esprit qui est derrière notre pays. C'est un peu dans le même sens que l'intervention de M. BARILARO, de mettre quelqu'un au Conseil d'Administration d'une école qui est privée et qui ne demande rien à personne. Le Conseil sur l'attractivité semble effectivement dépasser ses bornes, alors vous ne voudriez pas que nous, nous dépassions nos bornes en rentrant dans le costume du secteur privé.

Merci.

M. le Président.- Monsieur CASTELLINI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Si je peux juste intervenir rapidement. Je ne pense pas, enfin l'heure est tardive, que ce soit le Ministre ou Monsieur CLERISSI qui ait tenu des propos cryptocommunistes

à 22 heures 55. L'idée est plutôt de dire que ceux qui voudraient bénéficier - on évoquait ce label du plan accueil - ont quand même des efforts à faire. Il y a une harmonisation qui peut être recherchée, nous ne sommes pas là pour imposer quoi que ce soit, il n'y a pas de dictat ou de planification à cinq ans, loin de moi, vous me connaissez un peu, avec mes convictions libérales, de vouloir imposer quoi que ce soit à qui que ce soit mais simplement de dire : si vous voulez bénéficier de ce label, si vous voulez que l'on puisse dire de vous que vous jouez le jeu, vous êtes à la pointe de ce que l'offre commerciale en Principauté fait de mieux, alors il y a quand même un nombre minimum de critères à respecter... Après on les fera respecter d'une manière qui n'est pas du tout autoritaire. Enfin, je ne pense pas que ce soit ce que les uns et les autres avaient en tête lorsqu'ils se sont exprimés et certainement pas le Gouvernement.

M. le Ministre d'Etat.- Par le label de la qualité de l'accueil, on peut arriver à harmoniser les pratiques des commerçants. Moi je suis très étonné de ce que j'entends là. Très. Je ne veux pas critiquer, chacun peut dire ce qu'il veut mais j'invite M. STEINER et M. PASQUIER à une des commissions commerce avec les commerçants de Monaco. Ce ne sont pas des commerçants fonctionnaires, ce ne sont pas de faux commerçants que j'ai trouvés quelque part. Ce sont des gens qui sont prêts à se mobiliser dans leur quartier, parce qu'il y a des commerçants de tous les quartiers, c'est relayé par des organisations de commerçants par quartier, d'ailleurs celui du Centre Commercial de Fontvieille est présidé par M. CLERISSI et ces commerçants seraient vraiment étonnés de ce que vous dites ! Pour eux c'est tellement évident que l'accueil doit être organisé, coordonné et je ne pense pas, honnêtement, que sur l'accueil, qui est vital pour Monaco, nous sommes attractifs parce que nous sommes capables d'améliorer notre accueil en permanence. Je ne pense pas qu'il y ait d'autres pays voisins qui aient réussi à mobiliser, à la fois les acteurs publics et privés sur un même label de qualité d'accueil avec les mêmes contraintes, avec les mêmes clients mystères qui vont aller tester ceux qui ont le label. Bref, il y a une politique qui est menée par le Gouvernement avec les commerçants, en coordination avec les commerçants et évidemment avec le Conseil National si celui-ci veut s'y joindre. Quant au C.S.A. - l'heure est tardive, donc je modère mes propos - je dirai que ce que dit M. STEINER, c'est la meilleure éloge que l'on peut faire au C.S.A.. Cela veut dire que trois ans après, un truc que tout le monde a dit, c'est encore une invention du Ministre, qui ne sert à rien, un comité bidon, qui est là. Si vous avez cette

réaction ce soir Monsieur STEINER, c'est que le C.S.A. a servi à quelque chose.

M. le Président.- Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Il y a une chose sur laquelle je voudrais revenir - parce qu'il y a aussi la manière dont on formule les propos - c'est qu'on a parlé d'uniformisation des heures d'ouverture de commerces. Le commerçant, comme tout entrepreneur, est libre de se mettre en groupement et de décider à un moment donné s'il est d'accord, d'avoir des heures d'ouverture communes. Mais je ne vois pas en quoi, la manière dont cela a été présentée, l'Etat interviendrait pour dire : « uniformisez les heures des commerces ». Maintenant, vous parlez d'un badge ou d'un label... il est certain que lorsque le guide Michelin met ou enlève des étoiles c'est quelque chose, mais là, il faut quand même laisser aux entrepreneurs la liberté de mener leur commerce comme ils le veulent.

M. le Ministre d'Etat.- Vous n'allez pas me donner une leçon de libéralisme économique, le Gouvernement ne va pas imposer....

M. Christophe STEINER.- ... Excusez-moi, Monsieur le Ministre, mais je n'ai pas fini de parler alors permettez-moi de vous dire qu'ici, le libéralisme économique, le modèle économique monégasque est en fait une économie libérale dirigiste. C'est tout.

M. le Ministre d'Etat.- Il n'est pas question pour le Gouvernement d'imposer des heures d'ouverture et de fermeture.

M. Christophe STEINER.- Je suis heureux de l'entendre.

M. le Ministre d'Etat.- Bon, d'accord. On peut tout comprendre à l'endroit et à l'envers, cela n'est pas un problème. Le Gouvernement n'a jamais proposé cela, le C.S.A. n'a jamais proposé cela non plus. Il y a une démarche de qualité de l'accueil qui est engagée par l'administration et par les unions des commerçants. Cette démarche, elle est facultative. Les commerçants qui ne voudront pas y aller, n'iront pas ! Tout le monde n'est pas dans le guide Michelin quand

on a un restaurant. Mais si on veut aller dans le guide Michelin, on respecte les normes établies par le guide Michelin. Ces normes de qualité de l'accueil vont être établies en co-pilotage avec les commerçants et le Gouvernement, et les Services administratifs sont eux-mêmes volontaires - pour cela ils n'ont pas le choix parce que je l'ai décidé - pour rentrer dans ce processus d'accueil avec des hôteliers, des restaurateurs. On va voir ce que cela donne ! Mais évidemment, dans ce processus, il y aura une uniformisation des heures d'ouverture. Voilà, c'est tout, ce n'est pas la peine de trop développer ce point tellement c'est évident.

M. le Président.- Monsieur CLERISSI souhaite répondre, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Monsieur PASQUIER, votre intervention est totalement grotesque ! Je croyais que vous étiez ouvert sur le monde et que vous voyiez le monde autour de vous. Vous prenez des avions, vous allez à New York, vous savez combien d'heures par jour sont ouverts les commerçants ? La journée et la nuit. Alors, s'il n'y a pas un minimum d'heures d'ouverture dans la journée, mais qu'est-ce que vous faites avec un commerce ? Plus rien. Ici, nous sommes aussi là pour défendre les intérêts de l'Etat, pour que les recettes augmentent. Le commerce de détail aujourd'hui à Monaco représente 1 milliard 200 millions d'euros, si demain c'est 1 milliard 500 ou 600 millions d'euros vous félicitez qui ? Moi certainement, je l'espère, mais sûrement pas vous ! Je ne sais pas ce que vous avez fabriqué à la Banque Mondiale mais si vous l'avez gérée de la même façon, excusez-moi, mais moi, dans le commerce, j'aurais fait faillite au bout de trois mois.

M. le Président.- Bien. Monsieur POYET...

(Brouhaha).

M. le Président.- ... Monsieur PASQUIER, répondez à Monsieur CLERISSI.

M. Bernard PASQUIER.- Je vais être très bref. Je crois que nous avons mon cher Monsieur CLERISSI une conception de la liberté qui est bien différente. La mienne c'est d'ouvrir quand vous voulez, le jour, la nuit, le matin, le soir et fermer quand vous voulez aussi et je vous promets c'est comme cela que ça se passe à New York...

M. Philippe CLERISSI.- ... mais vous n'avez jamais fait de commerce dans votre vie, mais enfin, ne me faites pas rire....

M. Bernard PASQUIER.- ... j'étais commerçant lorsque vous étiez encore en culottes courtes...

(Brouhaha, plusieurs personnes parlent en même temps).

M. le Président.- S'il vous plaît, Messieurs...

M. Philippe CLERISSI.- ... vous pensez qu'un commerce ouvert seul la nuit il va attirer les chalands ! Mais enfin, où est-ce que vous voyez ça enfin !!!

M. le Président.- Messieurs un petit peu de tenue...

On voit d'ailleurs que malgré l'heure tardive vous êtes encore très en forme !

Monsieur STEINER et ensuite Messieurs POYET et BOISSON.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Président, et je suis désolé mais là, je suis tout à fait du côté de M. PASQUIER, parce que les commerçants sont libres d'appliquer les horaires qu'ils veulent, c'est leur business... je veux dire s'ils ont envie de faire faillite, ils font faillite et s'ils ont envie de gagner de l'argent, ils bossent... Je ne voudrais pas faire du Sarkozysme... travailler plus pour gagner plus, mais laissez-leur le choix.

(Rires).

M. le Président.- Vous dites un peu la même chose...

M. Christophe STEINER.- ... et d'ailleurs, si vous me permettez, Monsieur le Président, je voudrais rajouter quelque chose...

M. le Président.- ... je vous en prie.

M. Christophe STEINER.- Je ne vois pas pourquoi on ne passerait pas une loi autorisant l'ouverture des commerces le dimanche.

M. le Président.- Mais ça c'est un autre sujet...

M. Christophe STEINER.- Mais non, il faut aller jusqu'au bout du raisonnement.

M. le Président.- Mais vous avez raison, c'est un autre sujet et par quartier d'ailleurs, on en parlait tout à l'heure mais ce sera un sujet du Primitif que l'on ne va pas aborder ce soir à 23 heures 10, bien que le sujet soit passionnant.

Je crois que tout le monde dit un petit peu la même chose. Monsieur le Ministre, via le C.S.A. mais je veux juste dire un mot, Monsieur le Ministre, avant de repasser la parole à mes collègues, c'est que vous avez créé cette structure il y a trois ans qui était pleine de bonne volonté et pleine de bonnes intentions et je crois, effectivement, d'après les échos que j'ai, que les participants sont d'abord de très haute qualité et de très bonne tenue à Monaco, que c'est une machine à idées et que vous y consacrez beaucoup de temps et beaucoup de votre énergie. C'est pour cela que je suis tout à fait respectueux.

Je veux juste vous mettre en garde de façon très courtoise sur le fait que parfois, voire souvent même, nous avons un certain nombre d'informations qui nous reviennent puisque nous voyons des personnes, membres du C.S.A., qui ont parfois plus d'informations que la Haute Assemblée. Il faut donc rester prudent avec la susceptibilité des Conseillers Nationaux bien que deux sièges y représentent l'Assemblée, que ce soit M. STEINER ou M. CLERISSI. C'est juste le message que je voulais vous faire passer ce soir, sachant que Monaco est un petit pays et que beaucoup de choses se savent.

A partir de ce point, il y a M. POYET qui souhaitait intervenir, M. BOISSON et M. BOERI et après je pense que nous aurons fait le tour du chapitre 9.

M. Thierry POYET.- Alors, effectivement, le débat est là et je voulais apporter une pierre à l'édifice. Je pense que l'on peut aussi regarder Monaco de par sa taille et sans vouloir offenser le pays là-dessus. Je comprends la liberté d'action, je comprends la liberté d'entreprendre mais si on veut cette dynamique, si on veut cette émulation par rapport aux commerces, c'est vrai qu'il faut fixer des règles générales. Alors, ce qui est valable dans le cadre d'un grand pays peut être différent sur un pays de 2 Km² qui peut voir sa structure différemment et là, je rejoins la proposition du Gouvernement. Je crois qu'il faut canaliser les choses, après qui participera ou pas, mais en tout cas

j'y suis favorable. Nous travaillons ensemble. Dans une autre vie, on a animé un réseau de vente indirecte via Monaco Telecom et il y avait des chartes pour ce faire.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Une fois de plus j'espère que nos amis du Conseil de l'Europe regardent à cette heure-ci Internet car ils verront qu'ici à Monaco, il y a un espace démocratique vivant.

Pour en revenir au sujet et connaissant M. CLERISSI, qui est un commerçant d'une grande expérience, je pense qu'il partage totalement votre point de vue. Je crois que pour lui c'est évident, qu'il n'est pas question d'imposer à un commerçant d'aller à l'encontre de la liberté, mais, c'est aussi un « communautariste » parce qu'il a travaillé pendant longtemps à l'U.C.A.M. avec des communautés de quartier; il animait des associations et le principe était en permanence la démarche suivante : aller vers l'objectif, qu'il évoque aujourd'hui, c'est-à-dire d'ouvrir davantage à certains moments. On le sait bien, cela ne pourrait se faire qu'avec la concertation, la motivation, la stimulation des commerçants. Vous ne ferez jamais ouvrir son commerce à un commerçant qui n'a pas les moyens ou qui ne veut pas.

Je suis donc convaincu que M. CLERISSI abordera cette méthode, il l'a exprimé à sa manière, mais je ne pense pas qu'il attende forcément que le Gouvernement prenne des décisions directives car c'est dans la concertation, à travers ce genre de commissions, que toutes ces personnes vont essayer de trouver des solutions et de parvenir à ce que les commerçants aillent dans ce sens qui est, en effet, dans un but économique, et à la fois avec une certaine liberté. Voilà avec cette petite synthèse, un malentendu de plus écarté.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Ma remarque tombe quasiment à l'eau parce que je crois qu'on est globalement d'accord. Moi, c'est vrai, qui suis un libéral, quand même je vous le dis mais c'est pour conclure et pour rigoler, le mot « gosplan » m'est venu à l'esprit en ayant entendu les uns et les autres. Visiblement ce

n'est pas ce qui était entendu, ni par les uns, ni par les autres.

Simplement je voudrais juste rajouter le fait qu'on ait parlé de commerçants, qu'on ait parlé des heures d'ouverture, qu'on ait parlé de label, qu'on ait parlé de tout cela mais il me semble que l'on aurait dû rajouter un mot qui a été absent, c'est le client ! Je ne suis pas sûr que le client suive ce que nous allons avoir envie de dire. Je rajouterai même - parce que je fais de la démarche qualité -le client, lui, qu'est-ce qu'il voudrait ?

M. le Président.- Le client par définition a toujours raison.

M. le Ministre d'Etat.- Ceci dit, on a prévu de faire appel à une société spécialisée dans ces questions qui va développer des clients mystères y compris pour les commerçants volontaires, je ne veux pas créer une inspection générale des commerces...

(Rires).

... donc les commerçants qui s'engageront et les Services administratifs qui seront obligés de s'engager, vont être soumis à la visite de clients mystères, sauf un Service de l'Etat pour lequel j'ai refusé, c'est l'hôpital. Je ne voulais pas qu'il y ait des malades mystères qui aillent vous consulter les uns les autres pour vérifier...

(Rires).

... donc, à part l'hôpital, tous les autres Services de l'Etat pourront être confrontés à des clients mystères.

Pour être plus sérieux je dis à ceux d'entre vous qui n'étaient pas élus à ce moment-là qu'il y a deux ou trois ans, il n'y avait plus aucune organisation de commerçants active, que c'est à la demande de M. CLERISSI, relayé par M. BREZZO qui présidait l'association des commerçants, que j'ai considéré que le Gouvernement devait aider les commerçants à se réorganiser, à avoir des projets, à les accompagner. Donc, comme l'a dit M. CLERISSI, nous avons remis en place la Commission Commerce, les commerçants de la Commission Commerce ont souhaité que Mme GARINO assure le secrétariat de cette commission, j'ai accepté que Mme GARINO y consacre du temps et, ensuite, nous avons beaucoup travaillé ensemble en échangeant, en réfléchissant et nous avons eu des propositions. Nous avons dégagé un peu d'argent pour accompagner les commerçants, notamment les clients mystères, cela marche si on paie la société qui le fait, sinon ce n'est pas la peine et environ 100 000 € par

an sont prévus. Il y a une dynamique qui est répartie et je pense que je suis dans mon rôle de Ministre à faire cela, de même que le Gouvernement est dans son rôle d'aider les commerçants à mieux s'organiser eux-mêmes.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Moi, j'aime bien le C.S.A., vraiment, sincèrement parce qu'il y a quelques années, lorsque j'occupais la place de Marc BURINI, j'avais fait quelques remarques, malheureusement elles étaient tombées à l'eau et puis j'ai eu le bonheur de voir que le C.S.A. a fait les mêmes choses et il a été entendu. Alors, peut-être que je pourrais lui demander qu'il fasse une branche « Conseil d'attractivité du Conseil National auprès du Gouvernement » comme cela, ils nous apprendront comment vous convaincre plus facilement.

(Rires).

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI.

M. le Ministre d'Etat.- Mais il ne faut pas être jaloux comme ça, il y a de la place pour tout le monde dans le paradis....

(Rires).

... en quoi cela peut gêner le Conseil National qui représente les Monégasques qu'il y ait des personnalités, monégasques ou non monégasques, dans un Conseil qui n'a aucun pouvoir, si ce n'est de réfléchir et de faire des propositions. Mais grâce au C.S.A. tout le monde du shipping, le Yacht Club, l'A.S.E.P.M. se sont mis à se parler ensemble. Alors, effectivement, c'est vrai que cela a aidé le Gouvernement à prendre conscience que le port ne pouvait pas rester comme cela, qu'il fallait aller plus vite mais, de toute façon, les choses sérieuses elles se passent ici, vous le savez bien.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Vous le savez, Monsieur le Ministre, je ne suis pas jaloux du tout et d'ailleurs vous venez de me donner raison puisque vous dites qu'ils ont aidé le Gouvernement à prendre conscience par exemple sur le port, que ce que disait le Conseil National depuis des années était juste. Donc, je suis ravi.

M. le Président.- Monsieur BURINI vous souhaitez intervenir et ensuite le Docteur RIT.

M. Marc BURINI.- Compte tenu de la nouvelle clientèle exigeante que l'on a - je pensais au boom de Moscou - je pense à la problématique des taxis. En fait, parce que les taxis sont des artisans, ils peuvent faire les heures qu'ils veulent, ils peuvent décider de gagner 2 000 € par mois, ils peuvent décider d'en gagner 10 000 € et travailler 15 heures par jour, c'est exactement cela le problème. La différence avec New York c'est qu'il y a des sociétés de taxis et c'est totalement différent. Mais à partir du moment où on a à faire à des artisans c'est très difficile à réguler.

M. le Ministre d'Etat.- J'ai signé ce soir un Arrêté Ministériel qui créait un service minimum pour les taxis.

M. le Président.- Qui pourra servir dans des périodes comme le Yacht Show, du Grand Prix, du Tennis et autres....

M. le Ministre d'Etat.- Je ne pouvais pas aller jusqu'au droit de réquisition... donc.

(Rires).

M. le Président.- Monsieur RIT et ensuite nous allons clôturer la discussion sur le chapitre 9 qui concerne l'Industrie, le Commerce et le Tourisme.

M. Jacques RIT.- Le C.S.A. n'a au moins pas eu de grande difficulté en ce qui concerne les heures d'ouverture de l'hôpital, l'affaire était déjà bien emmanchée. Par contre je peux vous citer à titre anecdotique une action du C.S.A. qui est arrivée jusqu'aux « Tamaris ». Je ne sais pas si le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé me voit venir... Le C.S.A. a fait une remarque cordiale mais ferme au sujet du Service des Urgences, qui représente une vitrine, modestement sympathique en ce qui concerne la salle d'attente ; le Chef de Service des Urgences vint me voir, il n'était pas depuis très longtemps dans la maison, et me dit qu'il était bien ennuyé parce que le nombre de mètres carrés à sa disposition ne permettait pas d'assurer les critères d'accueil, ceux qui étaient légitimement demandés par le C.S.A., suggérés, devrais-je dire, par le C.S.A.. Car le C.S.A. n'impose rien, le C.S.A. suggère. Je me retrouve avec ce même personnage, mon collègue

donc, dans une réunion présidée par M. BINI, Directeur du Centre Hospitalier Princesse Grâce. M. BINI nous dit, lorsque tous deux nous expliquons qu'il manque beaucoup de mètres carrés pour bâtir des urgences, qu'il n'y a plus de mètres carrés disponibles au C.H.P.G., c'est fini, il n'y en a plus. Je m'inscris en faux et rappelle un vieux serpent de mer que connaît bien le Conseiller VALERI, à savoir l'extension Sud, qui était un projet que nous avions à l'époque - la législature d'avant celle d'avant - soutenue, et je rappelle donc qu'une partie de ce projet d'extension Sud était récupérable, parce que c'est un volume qui n'a jamais été utilisé.

Je me rapproche de M. Henri FISSORE, représentant en l'occurrence pour nous le C.S.A.. Il était plus facile d'accès. Je lui suggère de venir jeter un coup d'œil sur les anciens plans. Il est convaincu, nous réunit avec M. BINI et promet de se rapprocher du Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé auquel il fait mention, justement, de cette possibilité. Par la suite, les choses évoluent, les « Tamaris » connaissent effectivement la tourmente, et le projet qui devait avoir lieu...

(Sonnerie).

... sur une partie de l'extension Sud, eh bien, des esprits éclairés pensent utiliser, pour le réaliser, le troisième bâtiment des « Tamaris ». Voilà à quoi sert aussi le C.S.A., même si c'est par des chemins détournés.

Merci.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur RIT, d'abonder dans mon sens.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Mes chers collègues si vous en êtes d'accord, je crois que nous avons bien débattu du chapitre 9, je vais désormais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

Nous passons désormais au Comptes Spéciaux du Trésor.

M. le Secrétaire Général.-

80 - COMPTES D'OPÉRATIONS MONÉTAIRES

DEPENSES	RECETTES
753.000	2.843.000

M. le Président.- Je mets ce chapitre 80 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 80 est adopté.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

81 - COMPTES DE COMMERCE

DEPENSES	RECETTES
7.100.000	9.735.000

M. le Président.- Je mets ce chapitre 81 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 81 est adopté.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

81 - COMPTES DE PRODUITS REGULIEREMENT AFFECTES

DEPENSES	RECETTES
26.955.000	37.136.000

M. le Président.- Je mets ce chapitre 82 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 82 est adopté.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

83 - COMPTES D'AVANCES

DEPENSES	RECETTES
4.987.500	5.088.200

M. le Président.- Je mets ce chapitre 83 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 83 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

84 - COMPTES DE DÉPENSES SUR FRAIS AVANCÉS DE L'ÉTAT	DEPENSES	RECETTES
	1.730.500	3.017.500

M. le Président.- Je mets ce chapitre 84 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

85 - COMPTES DE PRÊTS	DEPENSES	RECETTES
	3.900.000	10.395.000

M. le Président.- La différence pour notre parfaite information, j'ai posé la question à Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, les 6.214.000 € est une somme qui a été recouvrée par le Trésor au titre de la société « Mecaplast ».

M. le Ministre d'Etat.- Cela veut dire que l'engagement de l'Etat c'est 19 M€ - 6 M€, il vaut mieux le savoir.

M. le Président.- Tout à fait.

Je mets ce chapitre 85 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté).

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, ce chapitre clôture l'étude du Budget Rectificatif 2013.

Nous sommes arrivés au terme de l'ordre du jour, je vais à présent lever la séance en vous rappelant que nous nous retrouverons jeudi 10 octobre, à 17 heures, pour les explications de vote de chacun et enfin le vote de ce projet de Budget Rectificatif 2013.

Je vous remercie, la séance est levée.

(La séance est levée à 23 heures 20)

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00

